



COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025

Rapport financier

som m a i r e

1	Avant-propos.....	5
2	Equilibre général	7
	L'équilibre général du CA 2025.....	7
	Les chiffres-clés présentés par fonction	11
	Description des grands postes de dépenses et de recettes.....	12
3	Crédits transverses : fiscalité, dotations, péréquation et opérations financières	25
4	Présentation par politique publique	35
	(1) Sécurité.....	39
	(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43
	(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	50
	(4) Santé et action sociale	59
	(5) Aménagement des territoires et habitat	70
	(6) Action économique.....	78
	(7) Environnement.....	83
	(8) Transports	90
	(9) Services généraux.....	96
5	Inscriptions à caractère technique	107
	Détail des opérations équilibrées	107
	Les opérations liées à la dette	111
	Les opérations d'ordre budgétaires.....	112
	Les autorisations de program me (AP).....	115
6	Présentation par chapitres comptables, résultats et ratios financiers	116



AVANT-PROPOS

Le compte administratif 2025 illustre un rétablissement des équilibres budgétaires de la Ville de Paris, après une année marquée par les effets d'une crise immobilière et un niveau de dépense élevé lié à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques. Dans un contexte de reprise du marché immobilier, la Ville de Paris a su déployer des efforts importants en matière de **maîtrise des dépenses** et d'**optimisation de ses recettes** de gestion, tout en continuant à **investir massivement pour la justice sociale et la transition écologique**.

Ces efforts ont permis à la Ville de Paris de générer une épargne brute de plus de 800 M€ (en hausse de 533 M€ par rapport à 2024), de restaurer son fonds de roulement à son niveau le plus élevé depuis 2022 et de revenir à une durée de désendettement en deçà des 12 ans.

Les recettes de fonctionnement sont en progression de 6,2 %, portées notamment par un rebond de la fiscalité immobilière et la perception des excédents dégagés dans le cadre de nos opérations d'aménagement. Les dépenses de fonctionnement connaissent quant à elle une évolution très modérée de 0,6 %, qui s'explique par le pilotage fin de notre masse salariale et une réduction de nos dépenses de gestion, dans un contexte où l'effort de péréquation n'a jamais été aussi important pour la Ville de Paris. En fonctionnement, l'année 2025 a permis de financer nos engagements en faveur des **politiques sociales et de santé** (comme la protection de l'enfance, l'hébergement d'urgence, l'accueil des réfugiés, les aides aux personnes en difficulté ou encore à celles en situation de handicap...) avec 2 079 M€ – en hausse de près de 4 % par rapport au précédent exercice, alors que le montant des aides sociales non compensé par l'Etat à la Ville atteint près de 142 M€ en 2025.

Les ressources propres conséquentes dégagées grâce à ses efforts de gestion ont permis à l'exécutif parisien de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse avec 1 631 M€ investis, et de réaliser ses engagements en matière de transition environnementale et sociale au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Dans un contexte d'intensification et d'accélération de la crise climatique, la Ville de Paris a fait le choix d'investir plus de la moitié de ses dépenses d'investissement, soit 940 M€, dans la transition écologique. En phase avec l'objectif du Plan Climat visant à atteindre la neutralité carbone en 2050, la Ville a investi près de 770 M€ pour réduire les émissions de gaz à effet de serre via des efforts massifs en matière de **développement du logement public et de rénovation thermique de l'habitat**, et de décarbonation des transports, de l'alimentation, de la gestion des déchets et de l'activité économique. En outre, elle a dédié près de 120 M€ en faveur de **l'adaptation au changement climatique** en poursuivant notamment sa **politique de végétalisation** avec la création de nouvelles rues aux écoles et de forêts urbaines, et ses efforts en matière de gestion de l'eau, lui permettant d'ouvrir des sites de baignade naturelle.

Par ailleurs, la Ville a continué d'investir fortement pour la **création de nouveaux logements sociaux et abordables** dans tous les arrondissements afin de permettre aux classes moyennes et populaires de se loger à Paris, ainsi que pour **la création et la rénovation d'équipements** culturels, sportifs, scolaires, de santé, ou encore ceux à destination des personnes âgées.

Cet investissement est financé à plus de 82 % par nos ressources propres, à savoir notre épargne brute et nos recettes d'investissements, qui s'élèvent au total à 1 338,4 M€ en 2025. Le recours à l'emprunt demeure soutenu mais nous respectons notre objectif visant à maintenir notre durée de désendettement en deçà de 12 ans.

Nos comptes 2025 reflètent donc une gestion budgétaire saine et équilibrée, permettant de préserver nos services publics et de tenir nos engagements vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens. Ils sont certifiés par notre commissaire aux comptes pour la cinquième année consécutive, ce qui nous permettra de conserver la meilleure note possible auprès des agences de notation.

Johanne Kouassi

Adjointe au Maire de Paris
chargée des finances et du pilotage des sociétés d'économie mixte
et des sociétés publiques locales



EQUILIBRE GÉNÉRAL

L'équilibre général du CA 2025

Grâce à un pilotage exigeant des dépenses et à une mobilisation active des recettes, conjugués à la reprise du marché immobilier, le compte administratif 2025 présente une épargne brute en hausse de 533,1 M€ par rapport à 2024, à 800,1 M€. Ce résultat permet de reconstituer un fonds de roulement à son niveau le plus élevé depuis 2022, soit 209,8 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10 073,1 M€, en augmentation de 591,5 M€ (soit 6,2 %) par rapport au CA 2024 (9 481,6 M€). Cette hausse s'explique principalement par la progression du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+303,6 M€), ainsi que des recettes de gestion (+202,3 M€ dont +152,2 M€ d'excédents de zones d'aménagement concertées).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,6 % (+58,4 M€) pour s'établir à 9 273,1 M€, contre 9 214,7 M€ au CA 2024. Cette stabilité traduit une hausse contenue des dépenses de personnel (+69,2 M€ soit +2,5 %) et une baisse des dépenses de gestion (-34,9 M€ soit -0,8 %).

Les dépenses opérationnelles d'investissement atteignent 1 631,2 M€ au CA 2025 contre 1 801,7 M€ au CA 2024 (-170,5 M€) traduisant la fin du cycle d'investissement de la mandature et l'achèvement des principales opérations déployées en faveur de la transition environnementale et sociale.

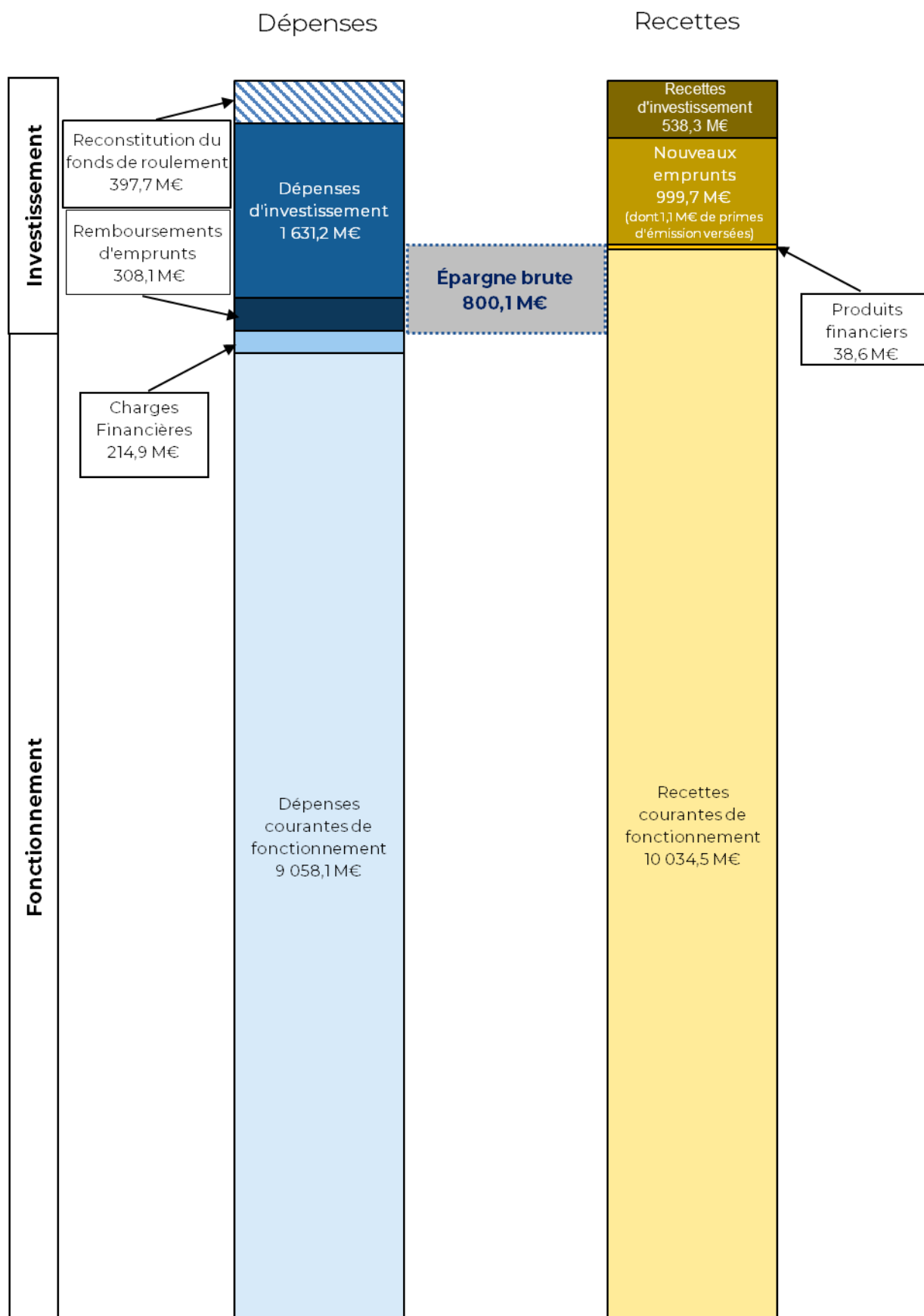
Les recettes réelles d'investissement demeurent stables à 538,3 M€ en 2025 contre 538,2 M€ en 2024, malgré la baisse tendancielle des loyers capitalisés (104,9 M€ en 2025 contre 192,0 M€ en 2024), grâce notamment à l'augmentation du produit des cessions (+42,3 M€).

L'épargne brute augmente à 800,1 M€ en 2025 contre 266,9 M€ au CA 2024 (+533,1 M€). La capacité de financement des investissements s'établit à 1 338,4 M€. Elle couvre 82,1 % des dépenses opérationnelles d'investissement.

Le besoin de financement s'établit à 600,9 M€ au CA 2025, contre 1 304,5 M€ en 2024.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 999,7 M€. La dette bancaire et obligataire s'établit fin 2025 à 9 297,1 M€ et la dette totale à 9 377,8 M€. La durée théorique de désendettement est de 11,7 ans.

Compte administratif 2025



En 2025, 938,8 M€ ont été investis pour financer la transition écologique

Conformément aux objectifs fixés dans le Plan Climat, ces investissements poursuivent trois objectifs : atteindre la neutralité carbone, assurer la transition énergétique, et adapter la ville au changement climatique.

Les investissements en faveur de la neutralité carbone

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est le principal enjeu porté par le Plan Climat. La Ville s'est fixée l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2025, la Ville a investi 769,8 M€ pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en agissant sur les secteurs les plus émetteurs : le bâtiment, les transports, l'alimentation, les déchets et l'économie.

Le bâtiment constitue le premier secteur d'émissions locales. La majeure partie de ces émissions est liée à la combustion d'énergie pour le chauffage. En 2025, la Ville a investi 571,3 M€ pour **décarboner le secteur du bâtiment**, qui se répartissent de la façon suivante :

- 368,9 M€ pour acquérir et créer des logements afin d'atteindre 40 % de logements publics, dont 61,4 M€ de crédits délégués par l'Etat ;
- 101,0 M€ pour rénover le parc municipal, notamment les équipements sportifs, les écoles et collèges ainsi que les crèches municipales ;
- 51,1 M€ pour construire des équipements publics énergétiquement performants, avec notamment la construction d'un gymnase porte de Vincennes (20^e), la piscine Solita Salgado (18^e) ou encore la création d'une école et d'un gymnase dans la ZAC Saint-Vincent de Paul (14^e) ;
- 40,3 M€ pour rénover le parc social ;
- 10,0 M€ pour renforcer le programme « Eco Rénovons Paris » en faveur de la rénovation de logements privés, dont 8,0 M€ de crédits délégués par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah).

Les mobilités représentent le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre intramuros. Pour **décarboner le secteur des transports**, la Ville a investi 182,6 M€ en 2025. Ces investissements ont permis de poursuivre le développement des mobilités douces, de renforcer l'offre de transport en commun et de piétonner les rues. Les investissements se déclinent de la façon suivante :

- 77,2 M€ pour piétonner les rues et pacifier l'espace public, dont 40,0 M€ pour la transformation des quartiers, 14,1 M€ pour créer de nouvelles rues aux écoles et 4,2 M€ pour le réaménagement de la place Félix Eboué (12^e) ;
- 39,6 M€ pour développer l'usage du vélo et créer de nouveaux aménagements cyclables avec l'objectif d'atteindre un triplement des déplacements à vélo en 2030 ;
- 26,0 M€ pour renforcer l'offre de transport en commun. Il s'agit notamment des travaux de prolongement de la ligne de tramway T3 (12,6 M€), de l'adaptation des stations des lignes de métro 11 et 14 (4,5 M€) et de travaux pour l'accessibilité des lignes de bus (2,0 M€) ;
- 23,7 M€ pour transformer le boulevard périphérique. La Ville mène une politique ambitieuse de réaménagement des portes (Maillot (17^e), la Chapelle (18^e), la Villette (19^e), Vincennes et Montreuil (20^e)) qui poursuit l'objectif de renforcer les connexions piétonnes et cyclables ainsi que les trames vertes ;
- 14,7 M€ pour la décarbonation de la flotte municipale dans le cadre du plan de déplacements de l'administration parisienne, notamment s'agissant de l'optimisation de la motorisation des véhicules de collecte des déchets ;
- 1,4 M€ pour accompagner la décarbonation des véhicules.

Pour soutenir la **transition écologique de l'économie**, la Ville de Paris a investi 10,3 M€ en 2025, dont 5,5 M€ pour soutenir l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire, 4,5 M€ pour accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique et 0,3 M€ pour soutenir l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens vers la transition écologique.

L'alimentation constitue le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre extramuros de l'empreinte carbone de Paris derrière le transport aérien. La Ville s'est engagée à soutenir et à proposer une alimentation plus durable, plus locale et plus saine, notamment au travers de son plan d'alimentation durable (2022-2027) qui poursuit l'objectif d'atteindre une restauration collective municipale 100 % bio et durable. **Pour décarboner le secteur de l'alimentation**, la Ville a investi 4,1 M€ en 2025 : 3,0 M€ pour accompagner le développement d'une offre alimentaire durable et locale et 1,1 M€ pour renforcer l'offre d'alimentation durable dans la restauration collective.

Enfin, pour **décarboner le secteur des déchets**, qui représente 10 % des émissions locales de gaz à effet de serre, la Ville a investi 1,4 M€ en 2025, dont 1,1 M€ pour développer une politique du zéro déchet

principalement par le déploiement de nouveaux bacs de tri (Trilib'), et 0,2 M€ pour la valorisation des déchets alimentaires.

Les investissements en faveur de la transition énergétique

En 2025, la Ville a investi 49,9 M€ dans le verdissement de son mix énergétique et dans la réduction de sa consommation.

Afin de **renforcer la sobriété énergétique**, la Ville a investi 43,9 M€. Il s'agit notamment de moderniser l'éclairage public, avec le remplacement des lumières énergivores et l'installation de 70 000 LED. Le plan de sobriété énergétique doit permettre un gain cumulé de 30 GWh sur dix ans (2021-2031).

Pour atteindre les **objectifs de production locale d'énergie** par le développement d'énergies renouvelables et de récupération, la Ville a investi 4,5 M€ en 2025. La production locale d'énergie est notamment portée par le projet « ENR 2030 » avec un montant investi de 2,7 M€ cette année pour la mise en place du contrat de chaleur avec l'Ademe. Ces dépenses permettent également le financement de divers projets de géothermie de surface, de solaire thermique ou de récupération de chaleur fatale. En 2025, elles ont permis la création d'un réseau de boucle d'eau chaude (récupération de la chaleur des eaux usées pour alimenter les bassins et les douches chauffés) au sein de la piscine Aspirant Dunand dans le 14^e arrondissement. Par ailleurs, après une accélération du programme « Energiculteurs » en 2024 avec l'installation de 15 nouvelles centrales solaires sur les toits de bâtiments publics, la Ville poursuit ses efforts à hauteur de 1,7 M€ en 2025.

1,4 M€ a été investi pour **piloter les réseaux d'énergie et verdir le mix énergétique**, avec le raccordement de la ZAC Chapelle Charbon (18^e) au réseau de chaleur urbain.

Les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique

La Ville investit massivement en faveur de la résilience du territoire face aux aléas climatiques et notamment face aux vagues de chaleur et au risque d'inondation. En 2025, elle a consacré 118,2 M€ à la poursuite de sa politique de végétalisation ainsi que de gestion de la ressource en eau et au déploiement d'un ensemble de solutions grises (cf. infra).

Ainsi, la Ville mobilise différents leviers dans l'objectif de **végétaliser la capitale** pour en faire une « ville-jardin » : création d'espaces verts, végétalisation de l'espace public, ouverture au public d'espaces verts existants et végétalisation du bâti. Elle a dépensé 98,1 M€ en 2025, dont :

- 44,6 M€ pour renaturer la voirie et le cadre urbain ;
- 24,6 M€ pour renforcer l'offre en parcs et jardins, dont 7,3 M€ pour l'ouverture et la renaturation du jardin du Val de Grâce (5^e), 2,5 M€ pour la renaturation du jardin central des Orgues de Flandre (19^e) et 1,3 M€ pour l'ouverture de nouveaux tronçons de la petite ceinture ferroviaire ;
- 14,5 M€ pour planter davantage d'arbres et créer des nouvelles forêts urbaines ;
- 12,4 M€ pour végétaliser les cœurs d'îlots, les façades et les toits, dont 6,0 M€ pour des projets de rénovation d'équipements publics qui intègrent de la végétalisation, 5,0 M€ pour la création de nouvelles cours oasis et 1,3 M€ pour la végétalisation des équipements municipaux ;
- 1,9 M€ pour poursuivre le développement de l'agriculture urbaine.

Pour **valoriser et améliorer la gestion de l'eau en milieu urbain**, la Ville a investi 14,6 M€ en 2025. 11,4 M€ ont permis d'ouvrir les sites de baignade naturelle, notamment dans la Seine sur les sites de Bras-Marie (Paris Centre), Bercy (12^e) et Grenelle (15^e). Pour la mise en œuvre du plan de sobriété hydrique, 2,7 M€ ont été investis, en particulier sur le réseau d'eau non-potable. Enfin, la Ville a consacré 0,5 M€ à mieux gérer et valoriser l'eau de pluie.

La Ville investit également dans des **solutions grises**, c'est-à-dire des solutions techniques qui ne sont pas fondées sur la nature mais qui permettent de s'adapter au réchauffement climatique. Il s'agit par exemple d'installer un ombrage artificiel là où il n'est pas possible de végétaliser l'espace public, ou encore de rafraîchir les bâtiments par la peinture ou l'installation de volets. En 2025, la Ville a investi dans ce sens à hauteur de 5,5 M€, dont 3,1 M€ pour protéger les équipements municipaux de la chaleur et 2,5 M€ pour déployer des solutions de rafraîchissement de l'espace public.

Enfin, la Ville finance divers **projets de sensibilisation et de coopération** liés aux enjeux climatiques (0,8 M€), avec notamment l'Académie du climat et les croisières pédagogiques sur la Seine.

Les chiffres-clés présentés par fonction

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes du CA 2025 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

en M€	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Variation 2025/2024
Recettes réelles de fonctionnement	9 481,6	10 073,1	6,2 %	591,5
Fiscalité	5 904,0	6 209,1	5,2 %	305,1
Fiscalité directe locale	2 522,7	2 490,7	-1,3 %	-32,0
Fiscalité indirecte	1 278,2	1 576,6	23,3 %	298,4
Fractions de fiscalité nationale	1 321,6	1 328,7	0,5 %	7,1
Taxes affectées	781,5	813,1	4,0 %	31,6
Dotations et compensations	1 995,3	2 071,7	3,8 %	76,3
Recettes de gestion	1 551,5	1 753,7	13,0 %	202,3
Sécurité	1,1	2,8	140,5 %	1,6
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	73,1	70,7	-3,3 %	-2,4
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	127,3	128,7	1,1 %	1,4
Action sociale	340,8	322,1	-5,5 %	-18,7
Aménagement des territoires et habitat	63,8	242,6	280,0 %	178,7
Action économique	74,4	104,0	39,8 %	29,6
Environnement	165,9	151,5	-8,7 %	-14,4
Transports	463,1	478,8	3,4 %	15,7
Services généraux	241,8	252,6	4,5 %	10,8
Produits financiers	30,8	38,6	25,5 %	7,8
Dépenses réelles de fonctionnement	9 214,7	9 273,1	0,6 %	58,4
Charges de personnel	2 801,1	2 870,3	2,5 %	69,2
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)	4 566,5	4 531,6	-0,8 %	-34,9
Sécurité	285,4	276,1	-3,3 %	-9,3
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	271,4	279,0	2,8 %	7,6
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	329,1	264,2	-19,7 %	-64,9
Action sociale	2 007,9	2 079,1	3,6 %	71,3
Aménagement des territoires et habitat	111,8	94,0	-15,9 %	-17,8
Action économique	39,5	39,8	0,6 %	0,2
Environnement	428,4	409,5	-4,4 %	-18,9
Transports	648,2	656,4	1,3 %	8,2
Services généraux	444,7	433,5	-2,5 %	-11,2
Péréquation et reversements fiscaux	1 642,8	1 656,2	0,8 %	13,4
Charges financières	204,2	214,9	5,2 %	10,7
Epargne brute	266,9	800,1	199,7 %	533,1
Recettes réelles d'investissement	538,2	538,3	0,0 %	0,1
Dépenses réelles d'investissement	2 109,7	1 939,2	-8,1 %	-170,5
Remboursement d'emprunt	308,1	308,1	0,0 %	0,0
Dépenses opérationnelles	1 801,7	1 631,2	-9,5 %	-170,5
Nouveaux emprunts	980,0	999,7	2,0 %	19,7
Dont prime d'émission (versée si > 0, reçue si < 0)	7,2	1,1	-84,3 %	-6,0
Durée de désendettement	32,6	11,7	-64,0 %	-20,9
Encours total de dette au 31/12/N	8 700,5	9 377,8	7,8 %	677,2

Description des grands postes de dépenses et de recettes

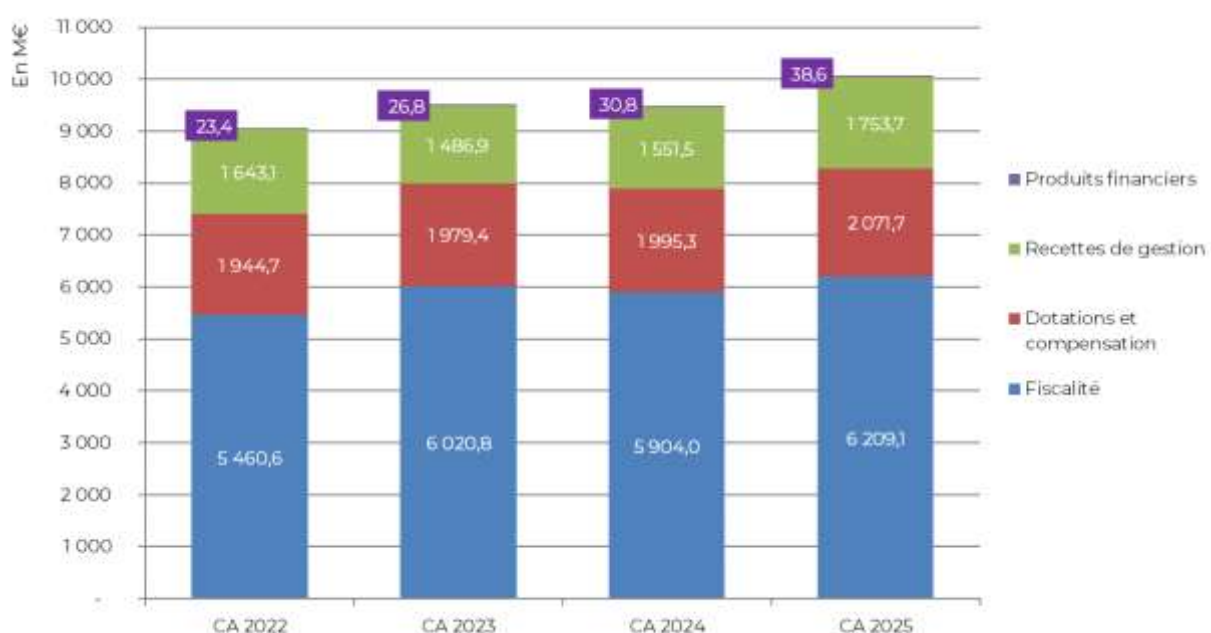
Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 800,1 M€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10 073,1 M€, en augmentation de 591,5 M€ par rapport au CA 2024, soit +6,2 %.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



Cette hausse s'explique principalement par la progression du produit de la fiscalité immobilière (+303,6 M€) ainsi que des recettes de gestion, notamment les excédents remontés des zones d'aménagement concerté (+152,2 M€) et les recettes de stationnement (+13,6 M€).

Les **recettes de fiscalité** atteignent 6 209,1 M€ en 2025 (+5,2 %).

Les recettes de **fiscalité directe** s'établissent à 2 490,7 M€, contre 2 522,7 M€ en 2024 (-1,3 %). Cela est dû principalement à la baisse sensible des recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), qui s'établissent 79,0 M€ en-dessous du CA 2024, alors que les statistiques indiquent une progression du nombre de résidences secondaires. L'outil déclaratif « Gérer mon bien immobilier » (GMBI) mis en œuvre par l'Etat joue un rôle ambivalent en facilitant de fait des stratégies d'optimisation entre la THRS et d'autres régimes connexes (déclaration en résidence principale, ou imposition à la taxe sur les logements vacants (TLV) dont le taux effectif est inférieur la première année à celui de la THRS et dont le produit est perçu par l'Etat).

Les recettes de **fiscalité indirecte** augmentent de 298,4 M€ pour s'établir à 1 576,6 M€ en raison de la hausse du produit de la fiscalité immobilière sous l'effet de la reprise du marché immobilier.

Les recettes de **fiscalité nationale transférée** (fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versées par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE) augmentent de 7,1 M€. Elles s'élèvent ainsi à 1 328,7 M€ en 2025, contre 1 321,6 M€ en 2024.

Enfin, les **taxes affectées** augmentent de 31,6 M€ par rapport à 2024 pour s'établir à 813,1 M€ sous l'effet du dynamisme de la taxe de séjour (+20,4 M€) ainsi que de l'évolution spontanée des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+11,2 M€).

Les **dotations et compensations** s'établissent à 2 071,7 M€ au CA 2025, soit +76,3 M€ par rapport au CA 2024. Cette évolution résulte notamment de la compensation exceptionnelle versée par la caisse nationale pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'autonomie et du handicap (+27,1 M€) ainsi que d'un transfert depuis les recettes de gestion de 11,9 M€.

Les **recettes de gestion** s'élèvent à 1 753,7 M€, en hausse de 202,3 M€ par rapport au CA 2024.

Sur la fonction « **Aménagement des territoires et habitat** », les recettes augmentent de 178,7 M€ à la suite notamment de la remontée d'excédents de zones d'aménagement concerté (154,1 M€ soit +152,2 M€ par rapport au CA 2024).

La hausse de 15,7 M€ des recettes liées aux **transports** concerne principalement le stationnement de surface.

Les recettes de la fonction « **Services généraux** » sont en hausse de 10,8 M€ en raison notamment de l'évolution des redevances issues des concessions de la Ville.

La diminution de 18,7 M€ des recettes de la fonction « **Action sociale** » hors compensation des aides individuelles traduit principalement le niveau exceptionnel de la participation versée par l'Etat en 2024 au titre de l'évaluation et de la mise à l'abri des personnes se présentant comme mineures et non accompagnées (MNA).

L'évolution des recettes par politique publique est détaillée dans les parties suivantes du rapport.

Enfin, les **produits financiers** s'élèvent à 38,6 M€, en augmentation de 7,8 M€ par rapport au CA 2024. La diminution des produits issus de la gestion de la dette est compensée par la remontée d'excédents réalisés par le Crédit municipal de Paris (CMP) ainsi que par le dynamisme des dividendes versés par les entreprises publiques locales dont la Ville est actionnaire.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 9 273,1 M€, en hausse de 0,6 % par rapport au CA 2024 (9 214,7 M€).

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



L'augmentation de 58,4 M€ par rapport au CA 2024 se décompose comme suit :

- +69,2 M€ soit +2,5 % au titre des charges de personnel ;
- +13,4 M€ soit +0,8 % au titre de la péréquation et des reversements fiscaux ;
- +10,7 M€ soit +5,2 % au titre des charges financières ;
- -34,9 M€ soit -0,8 % au titre des dépenses de gestion.

Les **dépenses de personnel** s'établissent à 2 870,3 M€ en 2025. Par comparaison avec le CA 2024, elles enregistrent une progression de 69,2 M€, soit une évolution de +2,5 %.

Cette augmentation, moins rapide que l'année précédente, résulte pour l'essentiel de l'application de **mesures exogènes** décidées par l'Etat, principalement de la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL (+36,7 M€). Par ailleurs, la hausse des **effectifs** constatée en 2024 a ralenti en 2025. Ainsi, les effectifs de la Ville (budget général) s'établissent au 31 décembre 2025 à 50 518 ETP, en progression de 283 ETP par rapport au 31 décembre 2024 (contre +1 157 ETP en 2024).

S'agissant des **mesures endogènes**, la mise en œuvre du forfait mobilités durables représente une hausse de 3,0 M€ des dépenses en 2025. Plusieurs mesures issues des années précédentes ont en outre eu un effet sur la hausse de l'IFSE en 2025, pour un montant de 5,3 M€ :

- nouvelle tranche de hausse de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour les professeurs de la Ville de Paris ;
- mise en œuvre du contrat d'objectifs à la direction des constructions publiques et de l'architecture ;
- revalorisation du régime indemnitaire des agents de la direction de la propreté et de l'eau et de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports ;
- revalorisation des assistants socio-éducatifs et des directeurs des établissements publics de l'aide sociale à l'enfance.

La revalorisation de l'IFSE accordée pour l'année 2025, s'est élevée à 16,1 M€, par application des taux directeurs de 4,5 % pour les agents de catégorie A et de 5,0 % pour les agents de catégories B et C.

La fin des mesures non pérennes liées à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 a contribué à réduire la masse salariale de 33,3 M€.

La répartition des dépenses par grands postes s'établit comme suit :

Types de dépense (en M€)	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation 2025/2024	Evolution 2025/2024	Taux d'exécution
Titulaires	2 306,8	2 386,1	2 386,1	2 373,9	67,1	2,9 %	99,5%
Contractuels	262,2	265,5	265,5	264,1	1,9	0,7 %	99,5%
Vacataires	122,5	122,3	122,3	121,7	-0,8	-0,7 %	99,5%
Assistants familiaux et maternels	60,4	60,1	60,1	59,8	-0,6	-1,0 %	99,5%
Apprentis	8,5	9,0	9,0	9,0	0,5	5,9 %	99,5%
Emplois aidés, CIFRE, service civique, stagiaires rémunérés	2,3	2,5	2,5	2,5	0,2	8,7 %	99,5%
Instituteurs, directeurs (vacations)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Agents de ménage, gardiens et employés d'im meuble	0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2		
Sous-total	2 762,9	2 845,5	2 845,5	2 831,0	68,1	2,5 %	99,5 %
Chômage	13,4	12,9	12,9	12,8	-0,6	-4,5 %	99,5 %
Indemnités d'élus	18,4	18,4	18,4	18,3	-0,1	-0,5 %	99,5 %
Autres dépenses	2,8	4,6	4,6	4,6	1,8	64,3 %	99,5 %
Participation Ville à la région (TOS)	3,6	3,6	3,6	3,6	0,0	0,0 %	99,5 %
TOTAL autres dépenses	38,2	39,5	39,5	39,3	1,1	2,9%	99,5 %
TOTAL GENERAL	2 801,1	2 885,0	2 885,0	2 870,3	69,2	2,5 %	99,5 %

Les **dépenses de gestion** s'établissent à 4 531,6 M€, en baisse de 34,9 M€ par rapport au CA 2024, soit -0,8 %. Cette diminution s'explique par le pilotage des dépenses et par la non reconduction d'un certain nombre de dépenses engagées pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (-70,2 M€).

Les **dépenses de santé et d'action sociale** augmentent de 71,3 M€, soit +3,6 %, alors que le montant des aides sociales non compensé par l'Etat à la Ville atteint 141,9 M€ en 2025. Les dépenses liées à l'aide sociale à l'enfance augmentent de 27,6 M€, la contribution de la Ville au budget du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) de 15,9 M€, les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap de 10,3 M€, et celles en faveur des personnes en difficulté et de l'accueil des réfugiés de 9,0 M€.

Les dépenses de la fonction « **Aménagement des territoires et habitat** » diminuent de 17,8 M€. Cette baisse est principalement imputable à la fin de la vague d'opérations de conventionnement initiée en 2023 (-13,1 M€ par rapport au CA 2024).

Sur la fonction « **Environnement** », les dépenses baissent de 18,9 M€ notamment s'agissant des dépenses de fluides (-5,1 M€) et de la contribution au Sycotom (-3,1 M€), notamment grâce à la baisse des tonnages collectés et à l'amélioration du tri.

Sur la fonction « **Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs** », la baisse des dépenses de 64,9 M€ s'explique par la fin des dépenses exceptionnelles faites en 2024 pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

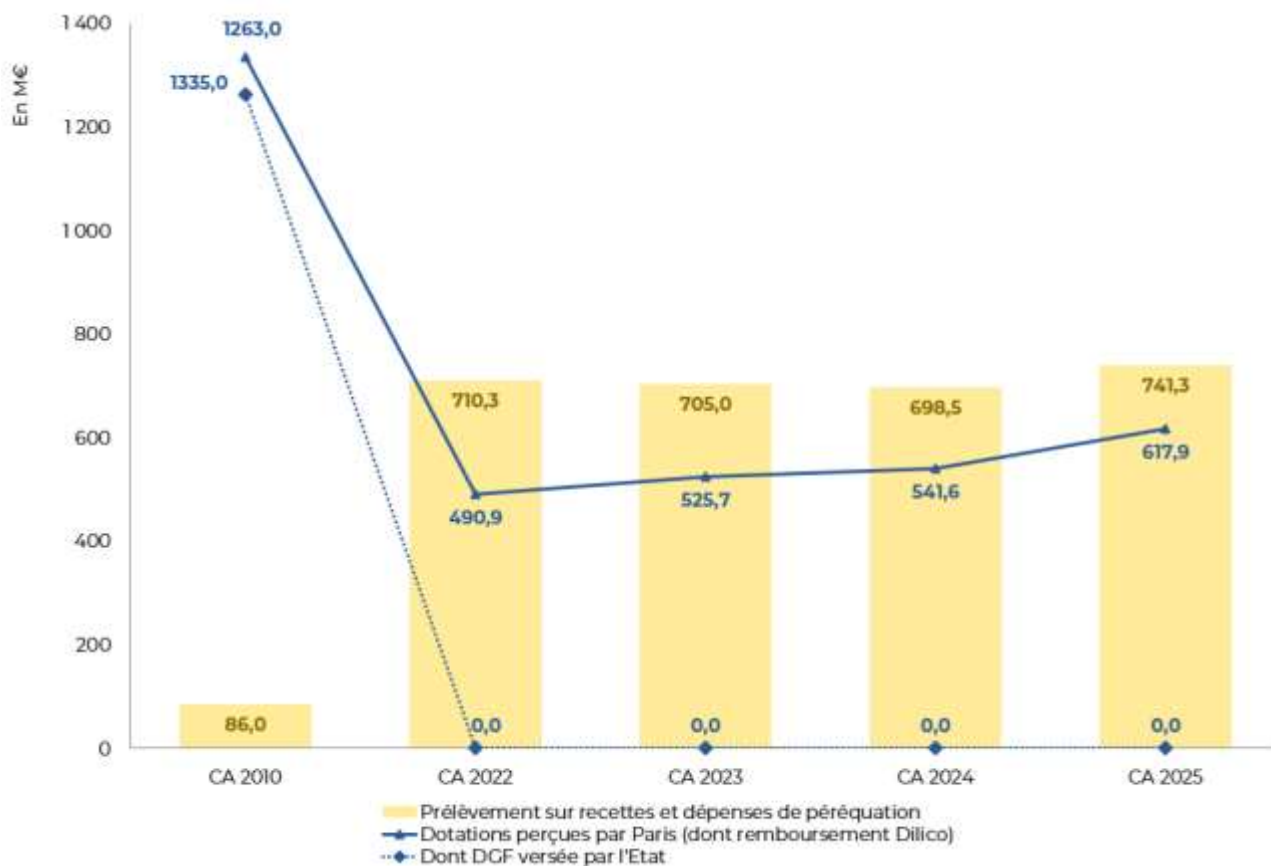
Au sein des dépenses de gestion, les principales contributions de la collectivité parisienne augmentent de 2,0 M€ pour atteindre 832,6 M€ :

- la contribution versée à **Île-de-France Mobilités (IDFM)** s'établit à 472,6 M€, en progression de 17,3 M€ par rapport au CA 2024, soit +3,8 % ;
- la contribution à la **préfecture de police** s'élève à 253,4 M€ (dont 110,0 M€ au titre de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris), soit une évolution de -12,2 M€ (-4,6 %) en raison principalement de la fin des dépenses exceptionnelles liées aux Jeux olympiques et paralympiques ;
- la contribution au **syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Sycotom)** s'élève à 106,6 M€, en baisse de 3,1 M€ par rapport au CA 2024.

Les dépenses de gestion sont détaillées par politique publique dans les parties suivantes du présent rapport.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux s'établissent à 1 656,2 M€. Elles sont détaillées dans la partie 3 du présent rapport.

Évolution des dépenses de péréquation et des dotations perçues par Paris



Enfin, les **frais financiers** s'établissent à 214,9 M€, en hausse de 10,7 M€ par rapport au CA 2024 principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

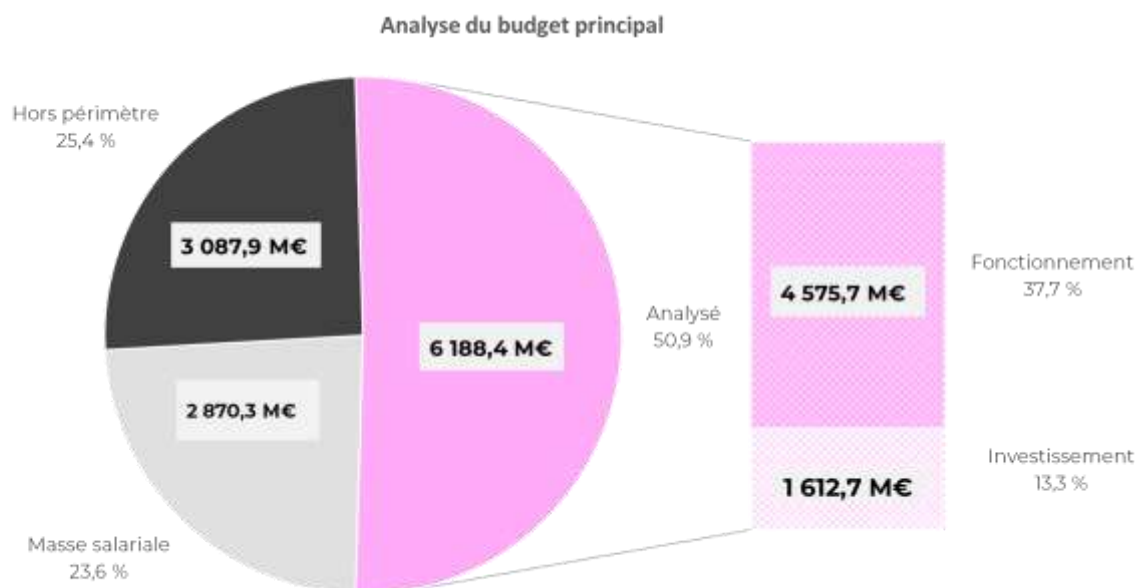
L'évaluation environnementale du budget

Depuis 2020, la Ville évalue chaque année l'impact de son budget principal sur l'atténuation du changement climatique. Basée sur une méthodologie développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), cette analyse classe les dépenses exécutées en fonctionnement et en investissement selon leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable et indéfini. L'amélioration continue des outils internes permet de fiabiliser les résultats et d'élargir le champ des dépenses couvertes par l'analyse.

L'article 191 de la loi de finances initiale pour 2024 impose à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe au compte administratif intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Les résultats de l'évaluation climat du budget sous l'angle de l'atténuation au changement climatique sont ainsi également présentés en annexe (pour les seules dépenses d'investissement). Conformément au décret du 16 juillet 2024, la Ville a également procédé pour la première fois en 2025 à une évaluation de ses dépenses d'investissement sous l'angle de la préservation de la biodiversité.

Impact du budget sur l'atténuation du changement climatique

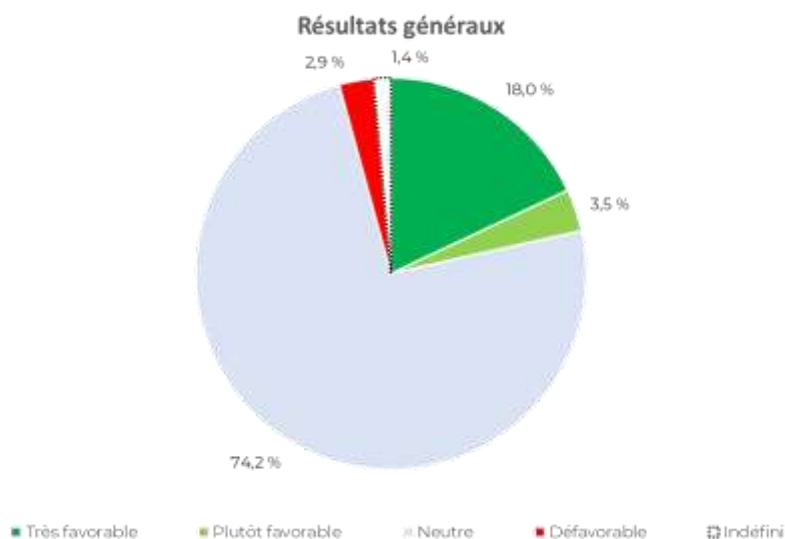
L'évaluation climat du compte administratif 2025 a porté sur un périmètre d'analyse de 6 188,4 M€, incluant 4 575,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 1 612,7 M€ de dépenses d'investissement. Les dépenses à caractère technique (crédits pour ordre et dépenses de péréquation, notamment) (3 087,9 M€) ainsi que la masse salariale (2 870,3 M€) en sont exclues.



Le compte administratif 2025 présente 21,5 % de dépenses considérées comme très favorables ou plutôt favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces dépenses correspondent par exemple aux aménagements cyclables, au financement des transports en commun ou encore à la construction d'équipements publics performants.

Comme les années précédentes, les résultats de 2025 révèlent une majorité de dépenses « neutres », qui représentent 74,2 %. Les dépenses neutres recouvrent, entre autres, l'action sociale et la santé, la culture ou encore l'acquisition foncière. A noter toutefois qu'une part non-négligeable de dépenses neutres a été requalifiée en « hors périmètre » cette année, ce qui explique la diminution du périmètre des dépenses analysées par rapport aux exercices précédents.

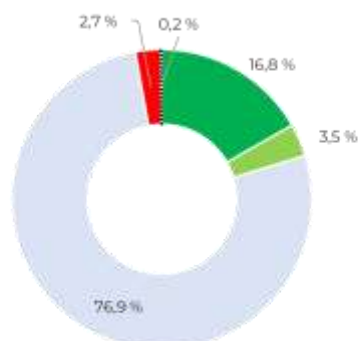
Les dépenses défavorables sont stables par rapport à 2024 et atteignent 2,9 %. Il s'agit notamment de l'achat de carburants pour la flotte municipale, de l'exploitation et de l'entretien du boulevard périphérique ou encore des illuminations de Noël.



Section d'investissement



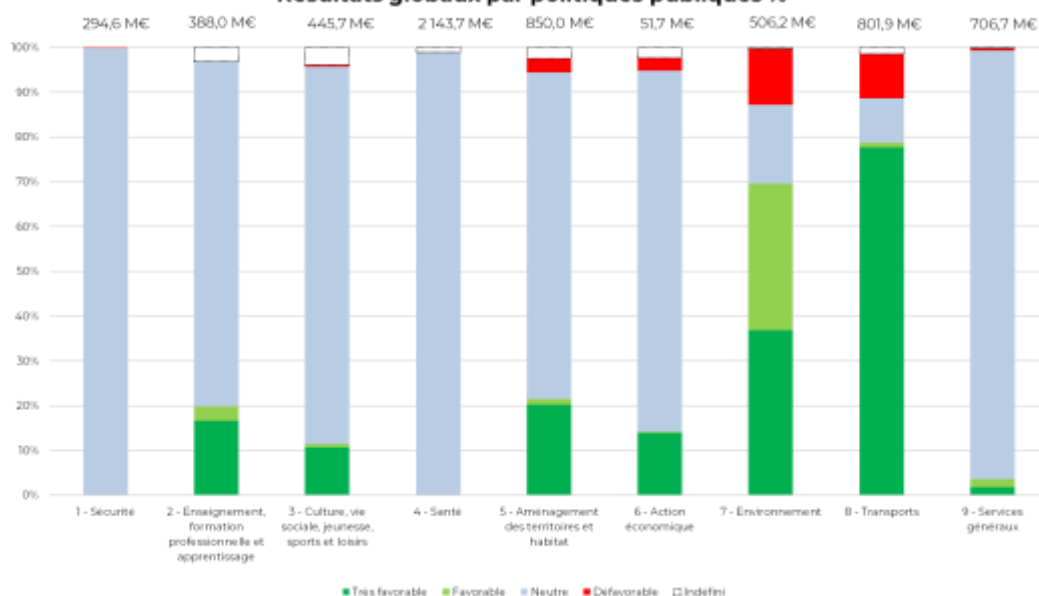
Section de fonctionnement



■ Très favorable ■ Plutôt favorable ■ Neutre ■ Défavorable ■ Indéfini

Le graphique ci-dessous présente la répartition des résultats de l'évaluation climat du budget par politique publique (fonctions réglementaires).

Résultats globaux par politiques publiques %



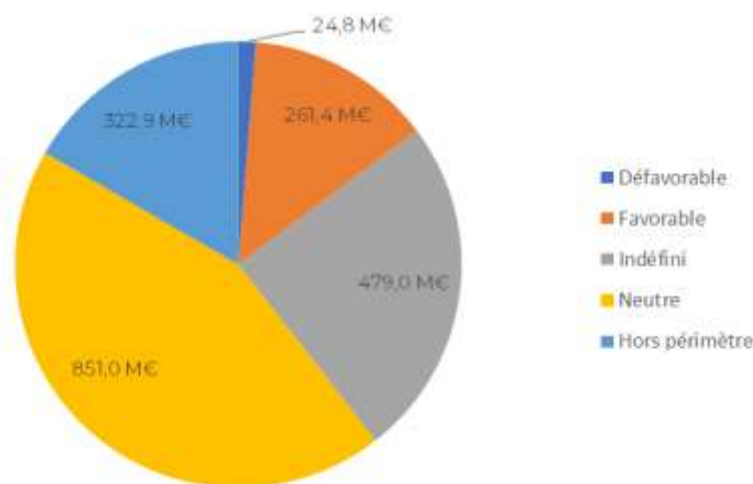
■ Très favorable ■ Favorable ■ Neutre ■ Défavorable ■ Indéfini

Impact du budget sur la biodiversité

Face à l'érosion de la biodiversité, la Ville de Paris agit pour contenir la pression humaine sur les milieux naturels. Paris abrite une mosaïque de milieux de vie : plus de 17 % de la surface de la Ville de Paris est classée comme réservoir urbain de biodiversité. Les espaces verts (bois, parcs, jardins, cimetières, friches), les milieux aquatiques (Seine, canaux, lacs, étangs, mares, bassins végétalisés), les voies de communication (berges de la Seine, voies ferrées, tunnels, rues, trottoirs) et le bâti (façades, toitures, murs) participent au maillage du territoire et au maintien des continuités écologiques. La Ville de Paris a adopté en 2025 son troisième plan biodiversité (2025-2030) qui fixe 20 objectifs pour préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire parisien.

Cinq facteurs à l'origine de l'érosion de la biodiversité constituent les clés d'analyse pour l'évaluation de l'impact du budget d'investissement de la collectivité sur la biodiversité. Il s'agit des changements d'usage des terres et de la mer, de la surexploitation des ressources naturelles, du changement climatique, de la pollution, ainsi que des espèces exotiques envahissantes. Le travail d'analyse s'est concentré sur le changement d'usage des terres et plus précisément sur les sujets d'artificialisation, de renaturation et de continuité écologique.

Le périmètre analysé correspond aux dépenses réelles d'investissement (incluant les remboursements d'emprunts) dont le montant s'élève à 1 939,2 M€ en 2025.



Les dépenses favorables représentent 261,4 M€, soit 13,5 %. Il s'agit par exemple des requalifications de voirie qui offrent une plus grande place aux espaces verts comme les rues aux écoles, des forêts urbaines ou encore de la place Félix Eboué (12^e). On retrouve également les dépenses relatives à la création ou à l'extension d'un espace vert comme la renaturation du jardin du Val de Grâce (5^e) ou l'ouverture de nouveaux tronçons de la petite ceinture ferroviaire. Enfin, la construction ou la rénovation de bâtiments peut être analysée favorablement sous réserve d'intégrer des mesures de préservation de la biodiversité. C'est notamment le cas de la piscine Solita Salgado (18^e), qui bénéficie du label « Biodiversity », ou de la restructuration de la cité mixte régionale Paul-Valéry (12^e) qui inclut la connexion de corridors écologiques.

Une part importante des dépenses est considérée comme neutre, autrement dit sans impact significatif sur la biodiversité. Il s'agit des travaux d'aménagement intérieur, des requalifications de voirie sans incidence sur la biodiversité telles que la création de pistes cyclables, ou encore de l'acquisition de matériels. Ces dépenses s'élèvent à 851,0 M€, soit 43,9 % des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses défavorables regroupent les dépenses qui accentuent les facteurs de pression sur la biodiversité. Elles représentent 1,3 % des dépenses réelles d'investissement, soit 24,8 M€. On retrouve ici les dépenses relatives à l'entretien et à l'exploitation du boulevard périphérique, l'achat et la dépose de gazons synthétiques ainsi que les illuminations de fin d'année.

Les dépenses indéfinies, ou non cotées, regroupent l'ensemble des dépenses dont l'impact sur la biodiversité ne peut pas être caractérisé en l'état des connaissances scientifiques. Il s'agit par exemple des dépenses relatives au développement d'un logiciel informatique. Cette catégorie regroupe aussi un certain nombre de dépenses pour lesquelles le manque d'information ne permet pas d'aboutir à une cotation.

La budgétisation sensible au genre

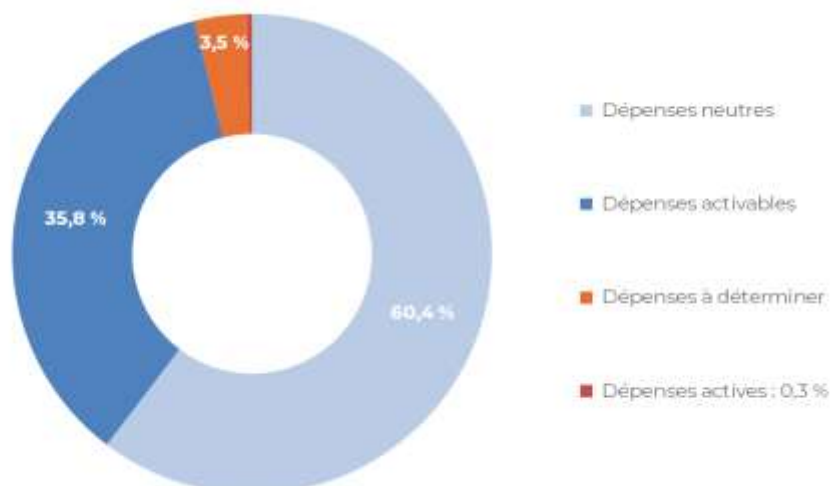
La budgétisation sensible au genre (BSG) est une démarche visant à systématiser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques de la Ville de Paris. Appuyée sur l'évaluation du budget à la lumière du genre, cette démarche doit permettre d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui se traduira par l'ouverture de nouveaux champs d'action pour la politique d'égalité (aménagement, action économique, etc.).

La phase exploratoire a permis de poser les fondements méthodologiques de la tricatégorisation des dépenses permettant de distinguer :

- les dépenses « actives », dont l'objectif principal est l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les dépenses « activables » ayant un effet indirect sur les inégalités femmes-hommes ;
- les dépenses « neutres » qui sont sans impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

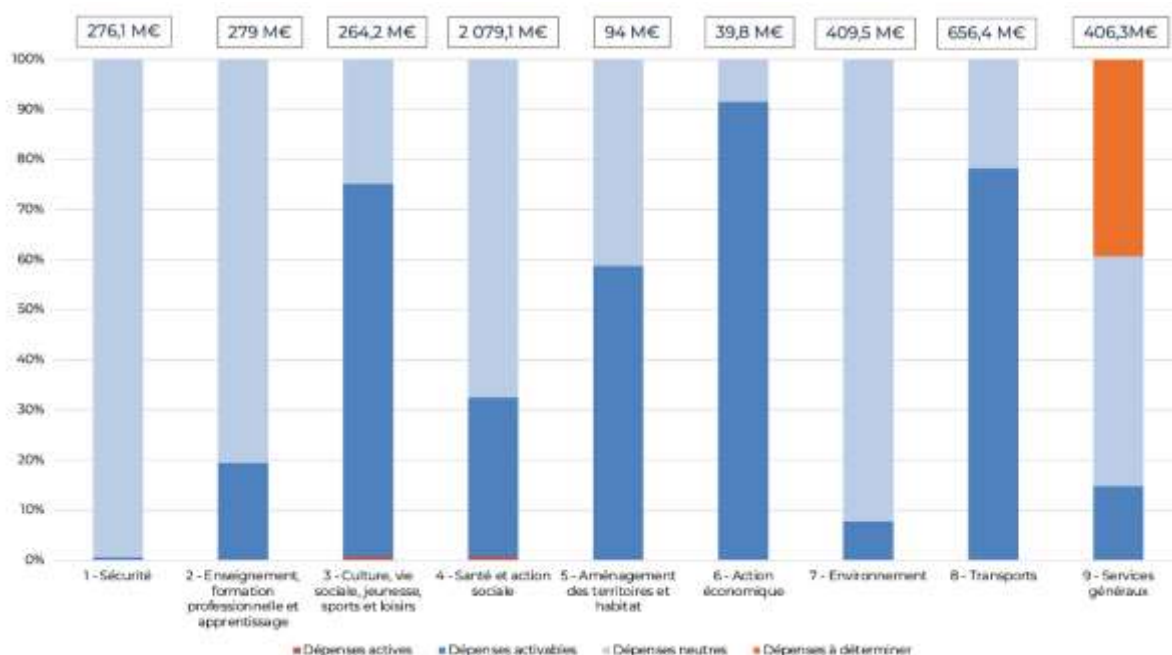
A la différence d'autres démarches d'évaluation, telles que l'évaluation climat du budget, la tricatégorisation ne repose pas sur une métrique quantifiable (comme les émissions de CO₂). Elle ne permet donc pas de savoir *a priori* si une ligne budgétaire a un impact favorable, neutre ou défavorable en matière d'égalité. Elle vise à identifier un périmètre stratégique de dépenses au sein duquel la Ville dispose de leviers d'action pour intégrer les enjeux d'égalité.

Ce travail de tricatégorisation mené dès 2020 sur six directions pilotes, a été progressivement étendu à l'ensemble du budget de fonctionnement de la Ville hors masse salariale, dépenses de péréquation et charges financières (soit 4,5 Md€ au CA 2025).



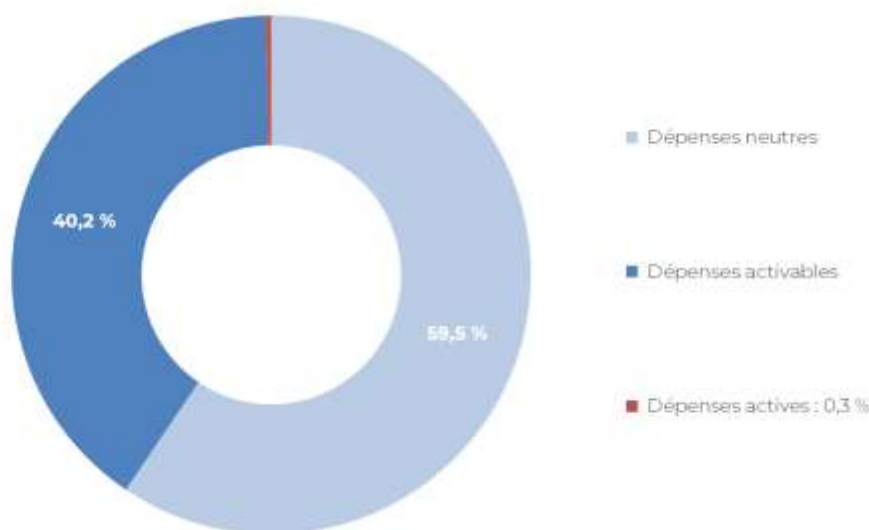
Les résultats obtenus montrent que **1,6 Md€ (soit 35,8 %) des dépenses sont « activables »**, c'est-à-dire susceptibles d'intégrer des objectifs d'égalité femmes-hommes. **14,9 M€ sont « actives »**, c'est-à-dire qu'elles visent explicitement l'égalité. Le reste, soit environ 2,7 Md€, est classé en dépenses neutres, sans lien identifié avec les enjeux de genre.

L'analyse déclinée par fonction met en évidence les secteurs stratégiques d'intégration des enjeux de genre dans le processus budgétaire. Ainsi, **la quasi-totalité des dépenses de la fonction « Sécurité » sont classées comme « neutres »** car il s'agit essentiellement de dépenses supports ou de contributions obligatoires, tandis que **les dépenses « activables » représentent 74,5 % du périmètre de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs »** car la majeure partie des dispositifs financés dans le cadre de cette fonction sont directement tournées vers le public parisien. Sur la fonction « Services généraux », la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale versées aux Etats spéciaux d'arrondissement (40,4 % des dépenses) sont classées comme « à déterminer ».



Sur le budget d'investissement, la Ville de Paris a développé en 2025 une approche qualitative, reposant sur l'analyse des autorisations de programme (AP) à l'aune du plan parisien pour l'égalité femmes-hommes. Il s'agit de déterminer, pour chaque AP, si le projet financé peut être relié à l'un des

objectifs du plan pour l'égalité, afin d'identifier les investissements susceptibles d'avoir un impact en matière d'égalité. Le champ de la tricatégorisation est le CA 2025 ventilé par AP, soit 1,9 Md€.



La tricatégorisation a ainsi permis d'identifier **802,4 M€ de dépenses activables** (40,2 %), **1,1 Md€ de dépenses neutres** (59,6 %) et **4,5 M€ de dépenses actives** (0,3 %).

En complément de la tricatégorisation, qui permet de définir un périmètre d'action, la Ville de Paris a mis en œuvre une démarche inédite d'évaluation des dispositifs afin de mesurer la prise en compte des enjeux de genre dans les politiques publiques financées sur les lignes « activables ». Cet indicateur d'intégration d'égalité entre les femmes et les hommes encourage la collecte et l'analyse de données genrées, condition essentielle pour piloter des politiques publiques sensibles au genre.

La Ville a intégré depuis 2025, le programme européen « Gender Flagship », financé par la Commission européenne et mis en œuvre par Expertise France, qui a pour objectif de favoriser l'intégration de la perspective de genre dans les processus d'élaboration des politiques et de budgétisation. La Ville a été sélectionnée afin d'analyser l'impact des politiques publiques mises en œuvre par la direction de la santé publique à l'aune du genre. Elle sera accompagnée de plusieurs expertes sur un projet pilote de juin à novembre 2026.

La capacité de financement des investissements couvre 82,1 % des dépenses opérationnelles

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 538,3 M€ en 2025 après 538,2 M€ en 2024.

Les recettes d'investissement 2025 sont constituées :

- des **subventions et dotations perçues** à hauteur de 300,0 M€ (292,4 M€ en 2024). Celles-ci incluent 154,5 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), soit une hausse de 5,2 M€ ;
- des **produits de cession** des immobilisations, qui ont atteint 78,2 M€ (+40,7 M€ par rapport à 2024), dont 77,9 M€ au titre des cessions foncières et 0,3 M€ au titre de cessions mobilières ;
- de 47,9 M€ de **remboursements de participations, de prêts et d'avances**, dont 42,4 M€ de remboursement d'avances perçues par la Sem Paris Commerces au titre du dispositif « Vital' Quartier » ;

- de 112,2 M€ d'**autres recettes réelles d'investissement**, dont 104,8 M€ de loyers capitalisés.

Évolution des recettes réelles d'investissement



Les dépenses d'investissement

Les **dépenses opérationnelles d'investissement (hors remboursements d'emprunts)** atteignent 1 631,2 M€ en 2025, après le niveau historique de 1 801,7 M€ en 2024.

Les **dépenses d'équipement** s'établissent à 1 172,7 M€ et représentent 71,9 % des dépenses réelles d'investissement hors remboursements d'emprunts. Elles se décomposent comme suit :

- 770,8 M€ de dépenses de **travaux** ;
- 345,9 M€ d'**acquisitions** ;
- 56,0 M€ d'**immobilisations incorporelles** (notamment frais d'études, frais d'insertion et frais de recherche).

Parmi ces dépenses d'équipement, 211,9 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 135,6 M€ au titre du logement social.

Les **subventions d'équipement** représentent 372,0 M€, dont 247,9 M€ en faveur du logement social.

Les **autres dépenses d'investissement**, d'un montant de 86,5 M€, incluent la capitalisation des foncières compétentes en matière de logement (30,0 M€ pour la Foncière du logement abordable et 6,0 M€ pour la Foncière de la Ville de Paris).

Évolution des dépenses réelles d'investissement



Le hausse de l'épargne brute est le principal facteur d'augmentation de l'autofinancement des investissements.

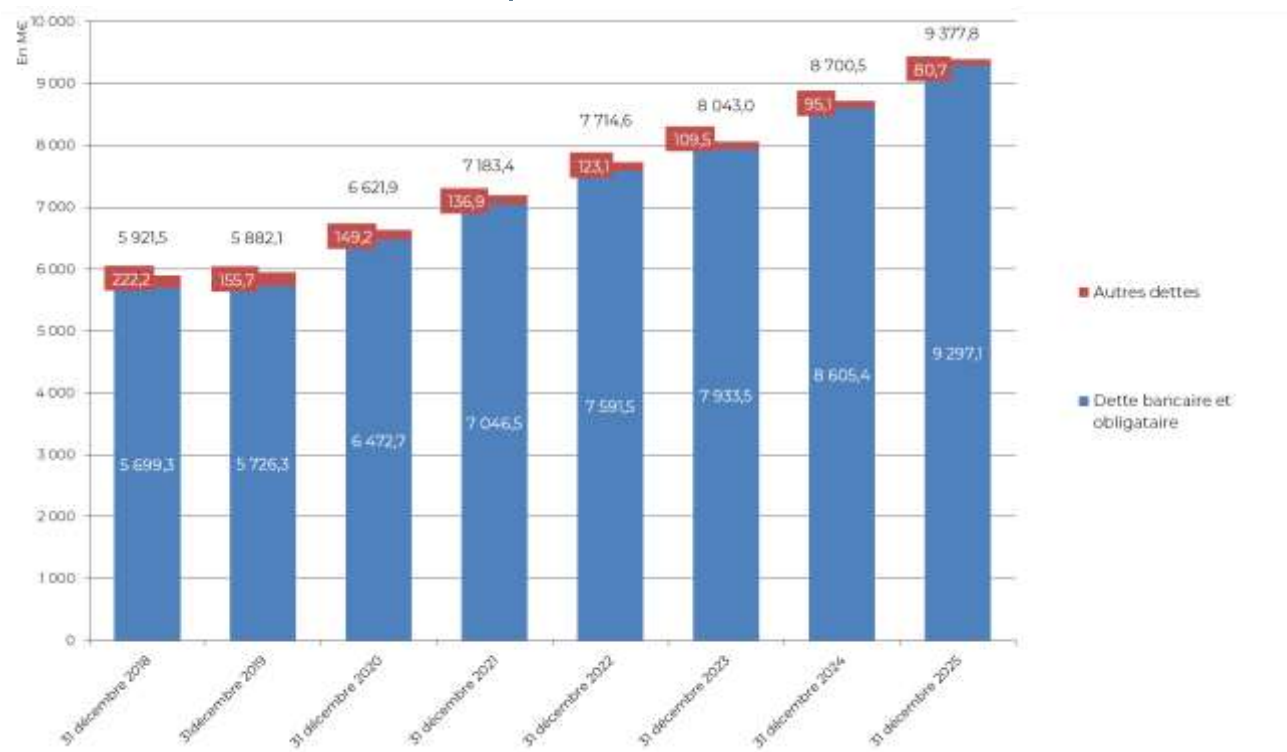
Compte tenu de la hausse de l'épargne brute (+533,1 M€) et de la stabilisation des recettes d'investissement (+0,1 M€), la capacité de financement des investissements de la collectivité s'élève à 1 338,4 M€. La Ville finance ainsi par ses ressources propres 82,1 % de ses dépenses opérationnelles d'investissement, contre 44,7 % en 2024.

Les **nouveaux emprunts** s'établissent à 999,7 M€.

Les **remboursements d'emprunt** s'élèvent à 308,1 M€.

À l'issue de l'exercice 2025, la **dette bancaire et obligataire** s'établit à 9 297,1 M€, montant auquel s'ajoutent l'échéancier d'emprunt concernant la Philharmonie (41,8 M€), le montant de l'avance de recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) versée par l'Etat à la Ville dans le cadre des mesures d'aide aux collectivités locales liées à la crise sanitaire (23,1 M€), le contrat de partenariat énergétique pour les écoles (14,6 M€), ainsi que les dépôts et cautionnements reçus (1,2 M€). La dette totale de la collectivité s'établit ainsi à 9 377,8 M€.

Évolution de l'encours de la dette obligataire et de la dette totale





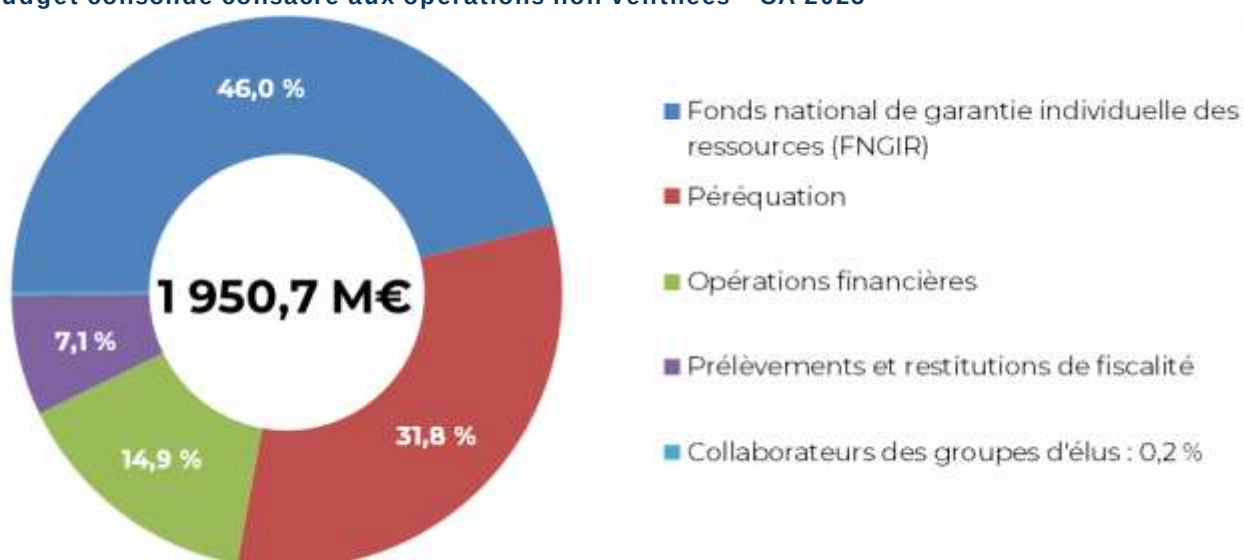
CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Précision méthodologique

La fonction « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les dépenses et les recettes non ventilables entre services opérationnels (sous-fonction 01), et notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, Etats spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche « Services généraux » de la partie 4.

Budget consolidé consacré aux opérations non ventilées – CA 2025



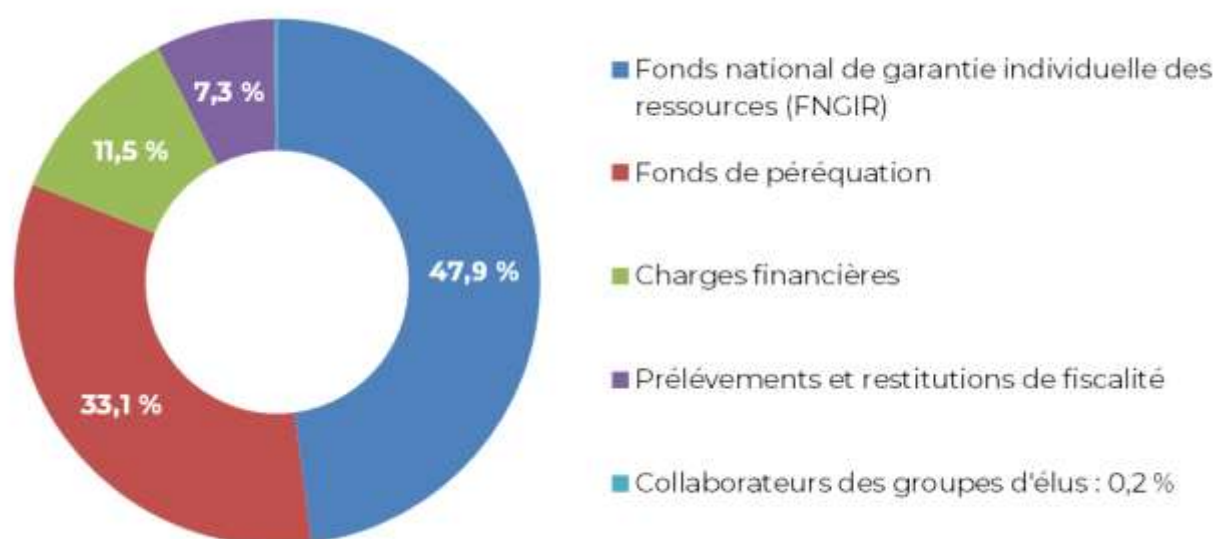
en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	1 850,6	1 874,7
<i>dont masse salariale</i>	3,5	3,6
Dépenses d'investissement	76,4	76,0
Recettes de fonctionnement	6 825,4	7 158,1
Recettes d'investissement¹	350,8	316,2

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux opérations non ventilables s'élèvent à 1 874,7 M€, en hausse de 24,2 M€ par rapport au CA 2024.

¹ Hors cessions foncières, présentées dans la fonction « Aménagement des territoires et habitat ».

Dépenses de fonctionnement – CA 2025



La contribution de la collectivité parisienne au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est stable à 898,2 M€.

Le montant de ce prélèvement issu de la réforme de la taxe professionnelle est figé depuis sa création en 2011.

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) s'établissent à 621,2 M€.

La péréquation regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre collectivités territoriales. Par rapport à l'exercice 2010 qui affichait 86,3 M€ de dépenses de péréquation, en 16 ans, la contribution annuelle de Paris à la solidarité nationale et francilienne a été multipliée par près de huit. Ainsi, en consolidant les différents fonds de péréquation communaux, intercommunaux et départementaux auxquels la Ville de Paris participe, il apparaît que celle-ci a financé en 2025 21,2 % de la péréquation nationale et 56,2 % de la péréquation régionale.

Paris contribue à hauteur de 204,6 M€ au **fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, soit -12,8 % par rapport au CA 2024 (-30,1 M€). Le prélèvement est assis sur la recette de DMTO perçue l'année précédente. La baisse des recettes des droits de mutation à titre onéreux enregistrée en 2024 explique, par conséquent, la réduction de la contribution au fonds DMTO en 2025.

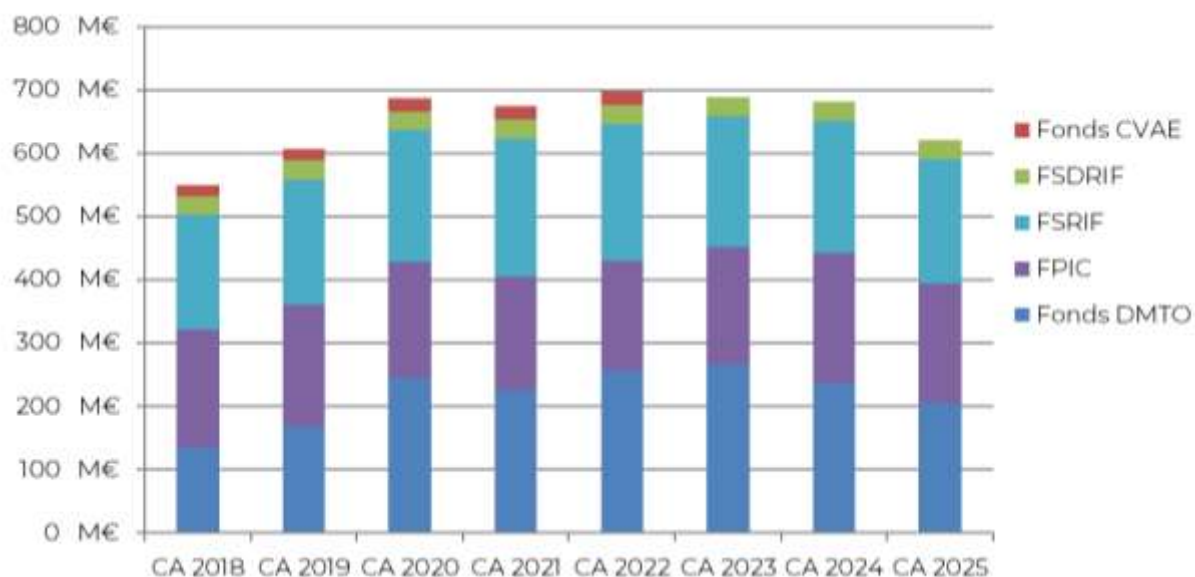
La participation de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** a diminué à 196,8 M€ au CA 2025 contre 209,6 M€ au CA 2024. La contribution à ce fonds dépend notamment de deux indicateurs : le revenu par habitant et le potentiel financier.

La contribution de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**, qui repose sur les mêmes indicateurs, a également baissé par rapport à 2024 (-17,4 M€) pour s'établir à 189,9 M€ en 2025. Paris participe ainsi à hauteur de 19,0 % du montant total du fonds (1,0 Md€).

La collectivité parisienne contribue au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 30,0 M€ en 2025, stable par rapport à 2024 en raison de son plafonnement à 50,0 % du total prélevé sur les départements contributeurs.

L'effort de solidarité de la Ville envers les autres territoires comprend également l'ancien fonds de péréquation CVAE (21,2 M€) qui a été intégré dans le calcul du mécanisme de compensation lors de la suppression de la CVAE pour les collectivités territoriales.

Évolution des dépenses de péréquation de la collectivité parisienne



Le montant des charges financières atteint 214,9 M€.

Les charges liées à la **gestion de la dette bancaire et obligataire** s'élèvent à 214,1 M€, en hausse de 10,6 M€ par rapport au CA 2024, traduisant tant l'augmentation de l'encours que la hausse de son coût moyen, dans un contexte où les taux d'intérêt des nouveaux emprunts contractés sont supérieurs aux taux des emprunts arrivés à échéance. Cette augmentation traduit celle des taux d'intérêt de la dette souveraine française (OAT) qui servent de référence pour les emprunts émis par la Ville.

Le montant des intérêts du **contrat de partenariat de performance énergétique des écoles** s'élève à 0,8 M€ (+0,1 M€ par rapport à 2024).

Les prélèvements et restitutions de fiscalité s'élèvent à 136,8 M€, en augmentation de 73,7 M€ par rapport au CA 2024.

L'article 186 de la loi de finances pour 2025 a institué le **dispositif de lissage conjoncturel (Dilico)** des recettes des collectivités territoriales. Ce dispositif opère un prélèvement de 1 Md€ sur les ressources des collectivités en 2025, dont 500 M€ pour le bloc communal répartis à part égale entre les communes et les intercommunalités, 220 M€ pour les départements et 280 M€ pour les régions. La Ville de Paris contribue à hauteur de 100,2 M€ (80,2 M€ au titre de la part communale et 20,0 M€ au titre de la part départementale).

Le **prélèvement sur recettes au titre du compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes »** est de 13,8 M€ en 2025 contre 21,8 M€ en 2024, soit une diminution de 8,0 M€ (-36,6 %).

Le CAS « Amendes » répartit le produit des amendes de police perçues par l'Etat au bénéfice, en partie, des collectivités territoriales, afin qu'elles réalisent des investissements routiers. Le montant de l'enveloppe nationale correspond au produit des amendes de police perçues en N-1 par l'Etat, minoré de différents prélèvements au profit d'agences nationales et de l'Etat. Ce produit national est réparti entre les collectivités au prorata du nombre d'amendes de police dressées sur leur territoire en N-2.

Une part de l'enveloppe nationale, figée annuellement à 208,2 M€, est dévolue au financement de la région Île-de-France (RIF) à hauteur d'un tiers (69,4 M€) et d'Île-de-France Mobilités (IDFM) à hauteur de deux tiers (138,8 M€). Chaque année, quelle que soit l'évolution du produit des amendes, la Ville de Paris est tenue d'y contribuer à hauteur de 114,6 M€.

À l'origine, le CAS « Amendes » constituait une recette pour la Ville. Cette tendance s'est peu à peu inversée : le CAS « Amendes » est depuis plusieurs années une contribution à la charge de la collectivité parisienne. En effet, lorsque le produit des amendes de police est insuffisant pour couvrir le prélèvement au bénéfice de la RIF et d'IDFM, le solde est prélevé sur les recettes fiscales de la Ville.

Le **prélèvement au titre des recentralisations sanitaires** est stable par rapport à 2024, à 9,2 M€. En effet, le financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles, auparavant assuré par les départements, est désormais réalisé par l'assurance maladie. Un prélèvement de 1,8 M€ sur les recettes de la Ville est effectué en contrepartie d'une mission qu'elle n'assure plus. À cela s'ajoute un prélèvement de 7,4 M€ au titre de la compétence de lutte contre la tuberculose, recentralisée en 2021. Il convient toutefois de noter que la Ville continue d'exercer cette compétence et perçoit à ce titre une participation de l'agence régionale de santé (ARS) d'un montant trois fois moindre (2,5 M€).

Dans l'attente du transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la métropole du Grand Paris (MGP), la Ville est tenue de verser depuis 2021 une dotation d'équilibre égale à la moitié du dynamisme de cette recette – soit la différence, si elle est positive, entre le produit de la CFE (rôle général et rôle complémentaire) ainsi que de l'attribution de compensation de CFE au titre des locaux industriels perçu par la Ville en N et celui perçu en N-1. Le montant de la **dotation d'équilibre reversée à la MGP** en 2025 s'élève ainsi à 10,6 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport à 2024.

Les **restitutions de fiscalité directe et indirecte** représentent 2,9 M€ au CA 2025, en baisse de 21,4 M€ par rapport au CA 2024 (24,3 M€).

Les **restitutions de fiscalité indirecte** s'établissent à 1,0 M€ en 2025 correspondant principalement aux dégrèvements de droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ces restitutions sont décidées par les services de l'Etat mais sont à la charge des collectivités territoriales.

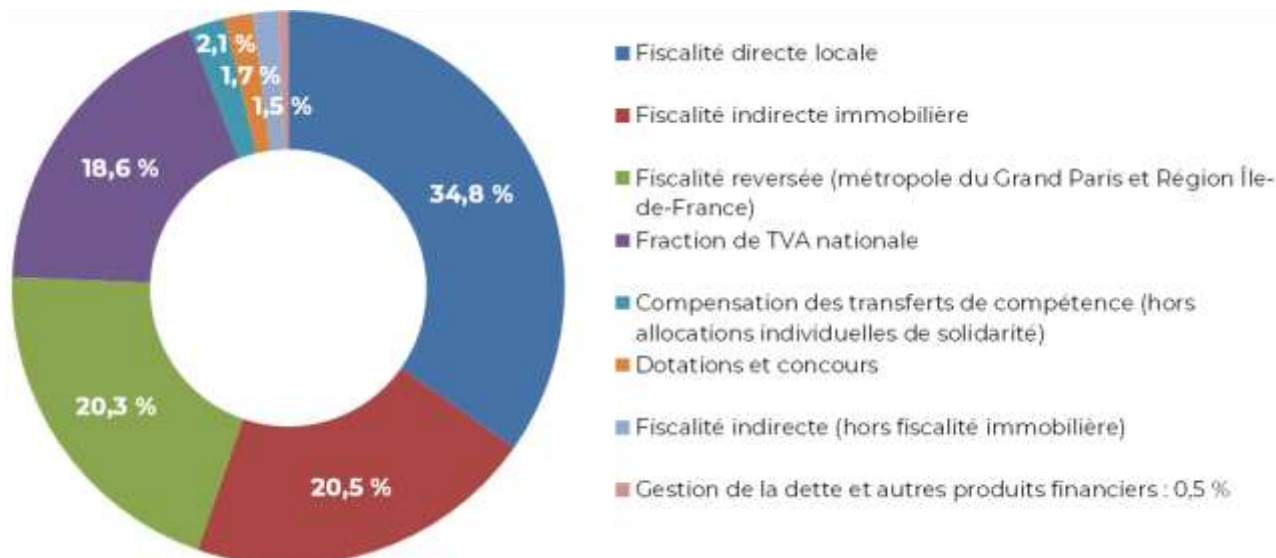
Les **restitutions de fiscalité directe** (1,8 M€ en 2025, en hausse de 0,3 M€) concernent principalement les dégrèvements de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Par ailleurs, le montant au titre de la masse salariale des collaborateurs de groupes d'élus s'élève à 3,6 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à l'exercice 2023.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondant aux opérations non ventilables représentent 7 158,1 M€, en hausse de 332,7 M€ par rapport au CA 2024, soit +4,9 %.

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes de fiscalité (hors taxes affectées et transferts de compétences) s'établissent à 5 396,0 M€, en hausse de 273,5 M€ par rapport au CA 2024.

Les recettes de **fiscalité directe** s'établissent à 2 490,7 M€, contre 2 522,7 M€ en 2024 (-1,3 %).

Les recettes de **taxes foncières** augmentent de 1,9 % pour s'établir à 1 842,7 M€ au CA 2025 contre 1 808,5 M€ au CA 2024. Cette hausse résulte de la revalorisation annuelle automatique des bases fiscales par application de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) constaté en novembre N-1 (locaux d'habitation et industriels : +1,7 % en 2025) ou par application d'un coefficient forfaitaire défini par arrêté préfectoral (locaux professionnels : +2,0 % en 2025).

Les recettes de **cotisation foncière des entreprises (CFE)** s'établissent à 368,1 M€, en hausse de 13,9 M€ (+3,9 %). Cela s'explique par la revalorisation annuelle automatique des bases fiscales selon les mêmes règles que pour les taxes foncières, ainsi que par le dynamisme des bases minimales.

La loi de finances pour 2020 ayant acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), la Ville ne perçoit plus que le produit de la **taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires (THRS)**. Il s'établit à 237,2 M€ au CA 2025, contre 320,2 M€ en 2024, soit -83,0 M€ (-25,9 %). L'outil déclaratif « GMBI » (« Gérer mon bien immobilier ») mis en place par l'Etat depuis deux ans joue un rôle ambivalent, car il facilite en pratique certaines stratégies d'optimisation, notamment la bascule de la THRS vers la taxe sur les logements vacants (TLV), dont le taux effectif est plus bas la première année, et qui est perçu par l'Etat au bénéfice de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). De plus, en cas de non déclaration par le contribuable, le bien est désormais considéré comme vacant et donc également soumis à la TLV.

Les **rôles supplémentaires** de fiscalité directe locale (rattrapage d'impositions dues au titre d'années antérieures) augmentent, passant de 35,5 M€ au CA 2024 à 36,7 M€ au CA 2025.

Le produit de l'**imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (Ifer)** s'établit à 4,7 M€ au CA 2025, en progression de 0,4 M€ par rapport au CA 2024.

Enfin, la mise en œuvre effective de la **taxe sur les friches commerciales (TFC)** en 2025 a permis de générer 1,4 M€ de recettes.

Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées aux CA 2024 et 2025

en M€	CA 2024	CA 2025	Évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	320,2	237,2	-25,9 %
Taxes foncières (TFPB et TFPNB)	1 808,5	1 842,7	+1,9 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	354,2	368,1	+3,9 %
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (lfer)	4,3	4,7	+9,4 %
Rôles supplémentaires	35,5	36,7	+3,2 %
Taxe sur les friches commerciales (TFC)		1,4	
Total	2 522,7	2 490,7	-1,3 %

En 2025, les taux appliqués par la Ville de Paris, inchangés, sont nettement inférieurs à la moyenne nationale et à celle des grandes villes françaises, comme l'indique le tableau ci-après.

Comparaison des taux parisiens à ceux de trois autres grandes villes françaises et aux taux nationaux

	Bordeaux*	Toulouse*	Marseille*	Paris (taux 2025)	Taux moyens
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	32,35 %	34,75 %	40,95 %	20,32 %	23,88 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	48,48 %	48,55 %	47,13 %	20,50 %	39,74 %**
- dont commune	48,48 %	35,35 %	44,54 %		
- dont groupement	0,0 %	13,20 %	2,59 %		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement	93,24 %	93,49 %	27,77 %	25,31 %	51,08 %**
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement	35,06 %	36,58 %	32,87 %	16,52 %	26,86 %**

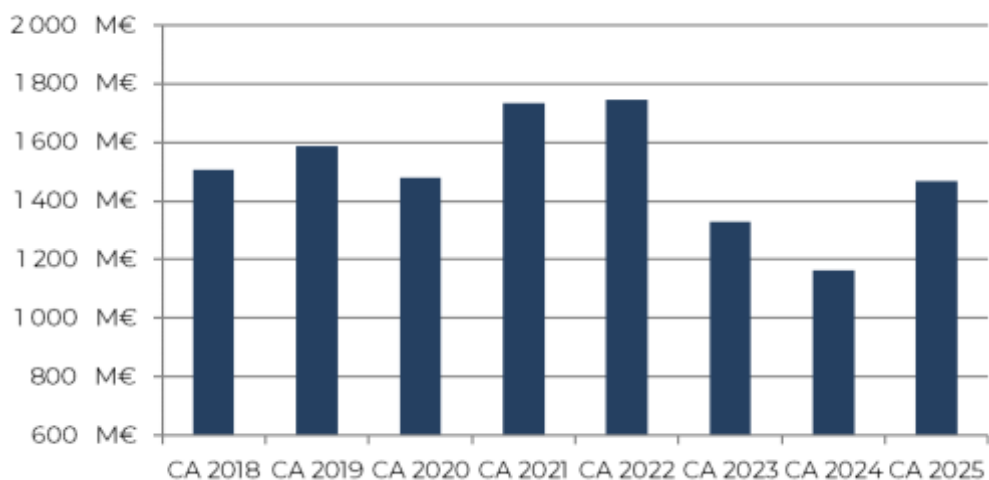
* Taux 2025. Extrait de la collection fiscalité du cabinet FSL.

** Taux 2024. Extrait de « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2024 pour 2025 », note de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ; le taux indiqué pour la TFPB, la TFPNB et la THRS correspond au total [commune + EPCI].

Les recettes de fiscalité indirecte (hors transferts de compétences) s'élèvent à 1 576,6 M€ au CA 2025, en hausse de 298,4 M€ par rapport à 2024, soit +23,3 %.

La fiscalité indirecte se compose principalement de la **fiscalité immobilière** (droits de mutation à titre onéreux – DMTO – et taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement). Ces recettes s'établissent à 1 468,3 M€ en 2025, contre 1 164,7 M€ au CA 2024, soit une hausse de 303,6 M€ (+26,1 %). Cette évolution est due principalement à la reprise du marché de l'immobilier, et dans une moindre mesure à la majoration de 0,5 % point applicable depuis le 1^{er} avril 2025.

Évolution des recettes de fiscalité immobilière



Les recettes issues des **autres impôts et taxes indirects** atteignent 108,3 M€ au CA 2025, contre 113,5 M€ au CA 2024. Cette baisse de 5,3 M€ s'explique principalement par des effets de périmètre.

- Dans le contexte de la réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), la Ville a perçu en 2023 (14,1 M€) et 2024 (0,4 M€) des reliquats issus de l'ancien mode de gestion. Hors reliquats, le produit de l'accise sur l'électricité (ex-TCFE) pour l'année 2025 s'élève 89,5 M€, contre 91,4 M€ en 2024.
- Le produit de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est en augmentation de 0,7 M€, pour s'établir à 11,0 M€ au CA 2024.
- Le produit de la taxe sur les cercles de jeux s'élève à 7,1 M€ en 2025. Il s'élevait à 11,1 M€ en 2024. Cette baisse est due à la fermeture des clubs de jeux en janvier et février en raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 autorisant la poursuite de leur activité.
- En 2025, la Ville a perçu pour la première fois le produit de la taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour un montant de 0,3 M€.

Les **recettes de fiscalité nationale transférée** s'élèvent à 1 328,7 M€ en 2025 contre 1 321,6 M€ en 2024. Il s'agit des deux fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que l'Etat verse à la Ville de Paris, depuis 2021 en compensation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), et pour la première fois en 2023 au titre de la compensation de la suppression de la CVAE².

La **fraction de TVA transférée au titre de la THRP** s'établit à 768,9 M€ en 2025 contre 764,8 M€ en 2024 ; la **fraction de la TVA transférée au titre de la CVAE** s'établit, quant à elle, à 559,8 M€.

Les dotations et compensations perçues par la collectivité parisienne s'élèvent à 1 723,5 M€ au CA 2025, en augmentation de 51,4 M€ par rapport au CA 2024.

Les **attributions de compensation versées par la métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France** à la Ville de Paris demeurent stables à 1 453,8 M€ (soit, respectivement, 978,5 M€ et 475,3 M€). Elles correspondent à la différence entre les produits de fiscalité transférés par Paris à ces collectivités

² Pour mémoire, les modalités de calcul du montant de cette compensation ont entraîné un manque à gagner pour la Ville de Paris, au bénéfice de l'Etat, estimé à 80 M€ en 2023.

et le montant des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences. En l'absence de nouveaux transferts de compétences, leurs montants sont figés.

Les **produits destinés à compenser les transferts de compétences (hors allocations individuelles de solidarité)** s'élèvent à 151,4 M€ au CA 2025. Ce montant inclut 107,9 M€ au titre de la **taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)** (soit +11,0 M€ par rapport à 2024) et 15,9 M€ au titre de la **taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE)** (soit +0,2 M€ par rapport à 2024) conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. S'y ajoutent 27,7 M€ au titre de la **dotation générale de décentralisation (DGD)**. **L'augmentation de 11,9 M€ par rapport à 2024 correspond au transfert, au sein de cette dotation, du forfait maternel au titre de l'accompagnement financier de l'extension de l'instruction obligatoire à trois ans précédemment perçu en fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ».**

Les **autres dotations et compensations versées par l'Etat** représentent 118,3 M€ au CA 2025, en hausse de 28,3 M€ par rapport à 2024.

L'Etat compense en partie les pertes de recettes de fiscalité directe locale issues d'allègements fiscaux décidés par le législateur. Au CA 2025, ces **compensations** s'élèvent à 81,2 M€, en augmentation de 27,2 M€. Les principales compensations sont versées en contrepartie de la réduction de moitié des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels, prévue par la loi de finances pour 2021, et compensée à hauteur de 24,3 M€ au titre de la CFE et de 16,5 M€ au titre de la TFPB.

Le montant du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics effectuées durant l'exercice 2024 s'élève à 11,7 M€ au CA 2025.

La **part « compensation » du dispositif de compensation péréqué (DCP)** atteint 11,9 M€. Cette dotation est versée au titre du reste à charge du département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS), calculé en 2016.

Les **compensations d'exonérations au titre de la fiscalité locale indirecte** sont stables avec 10,2 M€ constatés en 2025. Ces compensations correspondent à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et aux impôts sur les spectacles.

Enfin, la **dotation de compensation des titres sécurisés** s'établit en 2025 à 3,2 M€.

Les produits financiers s'élèvent à 38,6 M€, en augmentation de 7,8 M€ par rapport au CA 2024.

Ce montant inclut 15,0 M€ d'**excédents cumulés du Crédit municipal de Paris (CMP)** reversés exceptionnellement en 2025.

Le **produit des dividendes** versés par des sociétés dont la collectivité est actionnaire atteint 13,5 M€, soit une hausse de 2,3 M€. Il inclut notamment 5,8 M€ versés par la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), 1,7 M€ par la Paris Entertainment Company (exploitante de l'Accor Arena, du Bataclan et de l'Adidas Arena) et 1,3 M€ par la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Les recettes issues de la **gestion de la dette** représentent 10,1 M€, en baisse de 9,5 M€ en lien avec l'extinction des emprunts à taux variables dont la couverture par des **swaps** généraient ces recettes.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 76,0 M€, après 76,4 M€ en 2024.

Les **opérations financières dans le domaine du logement** se sont élevées à 36,0 M€. Elles concernent pour 30,0 M€ la capitalisation de la **Foncière du logement abordable** et pour 6,0 M€ l'augmentation de capital de la **Foncière de la Ville de Paris**.

12,7 M€ ont été versés au titre de la participation de la Ville au remboursement de l'emprunt souscrit par la **Philharmonie**.

Les participations versées dans le cadre des **opérations d'urbanisme** ont représenté 10,7 M€. Elles recouvrent principalement les acomptes pour la construction de l'équipement mutualisé Pinard dans la ZAC Saint-Vincent de Paul (14^e), comprenant une école (4,2 M€), un gymnase (3,0 M€) et une crèche (1,2 M€). 1,6 M€ correspond au loyer capitalisé versé dans le cadre de l'implantation de l'école des métiers de la petite enfance dans la ZAC Paris rive gauche (13^e) et 0,7 M€ à des consignations dans le cadre de l'achat d'emprises foncières dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^e).

Les **opérations financières liées au soutien au développement économique** se sont élevées à 5,9 M€. Au sein de cette somme, 4,0 M€ correspondent à une augmentation de capital de la **foncière Paris commerces**, 0,9 M€ a été versé dans le cadre du fonds « Paris Initiative Entreprendre – Alimentation durable » et 0,8 M€ dans le cadre du dispositif « finance solidaire ». 0,3 M€ correspond à des consignations versées depuis le **compte foncier commerces**.

Les opérations financières du **compte foncier équipement** se sont élevées à 4,8 M€.

Les **opérations financières relatives à l'environnement** représentent 3,2 M€, dont 2,2 M€ au titre du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles, 0,5 M€ au titre du Paris fonds vert et 0,5 M€ au titre de l'augmentation de capital de la Sem Axe Seine Energies renouvelables.

2,0 M€ ont été versés au titre de provisions sur **indemnisation**.

Enfin, 0,7 M€ a été versé en remboursement de trop-perçus sur la **taxe d'aménagement** et le **FCTVA**.

Recettes d'investissement

Hors cessions foncières présentées dans la fiche « Aménagement des territoires et habitat », le montant des recettes d'investissement non ventilables s'élève à 316,2 M€, contre 350,8 M€ en 2024.

Cette baisse reflète l'évolution du montant des **loyers capitalisés qui s'élèvent** à 104,8 M€ en 2024 après 192,0 M€ en 2024. Ils sont intégralement imputés en section d'investissement depuis 2023.

Hors loyers capitalisés, les recettes non ventilables représentent 211,4 M€, contre 158,8 M€ en 2024.

Ces recettes sont principalement composées de la dotation versée par l'Etat dans le cadre du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** à hauteur de 154,5 M€ en 2025, après 149,4 M€ en 2024.

Le reversement par la foncière Paris Commerces du solde des avances perçues au titre des **opérations Vital'quartier 1 et 2** représente 42,4 M€.

La part des **excédents du Crédit municipal** titrés en section d'investissement représente 5,0 M€.

Des **déconsignations** liées à des acquisitions foncières ont généré 3,2 M€ de recettes.

La **part communale de la taxe d'aménagement** a représenté 2,9 M€, après 2,2 M€ en 2024. Pour mémoire, la part départementale de la taxe d'aménagement est perçue en fonctionnement et constitue une recette affectée détaillée dans la fiche « Aménagement des territoires et habitat ».

1,9 M€ est issu de remboursements d'avances au titre du **fonds « Résilience »**.

Enfin, 0,9 M€ est issu d'**autres remboursements** d'avances et de dépôts de garantie et 0,5 M€ correspond au produit des amendes de police.

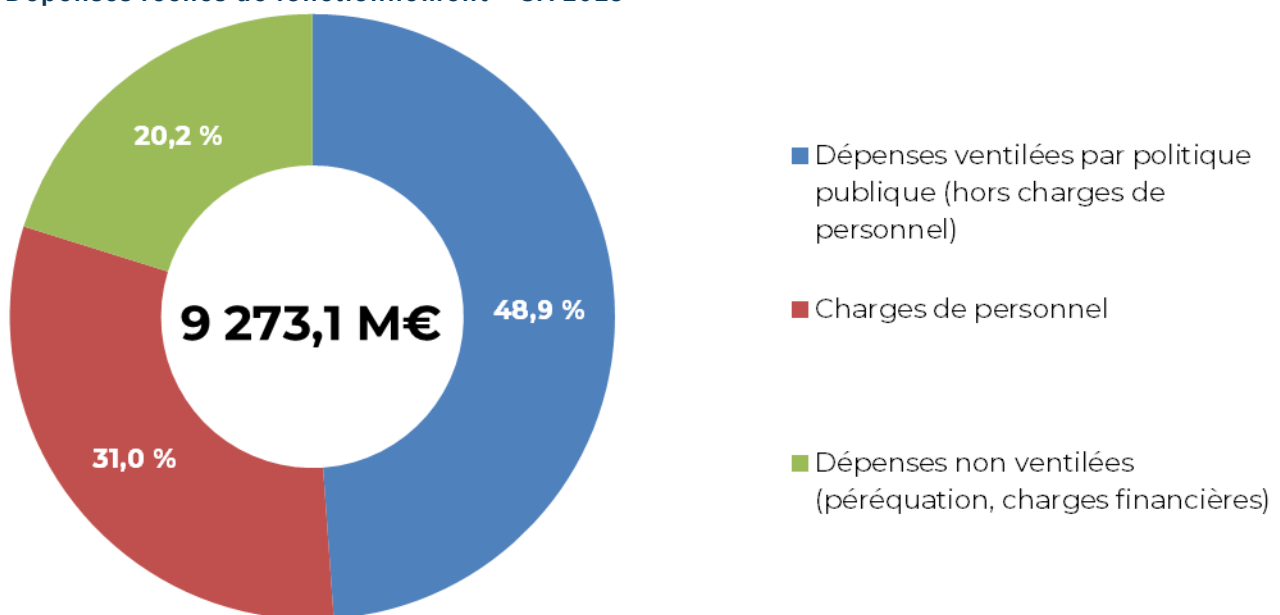


PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

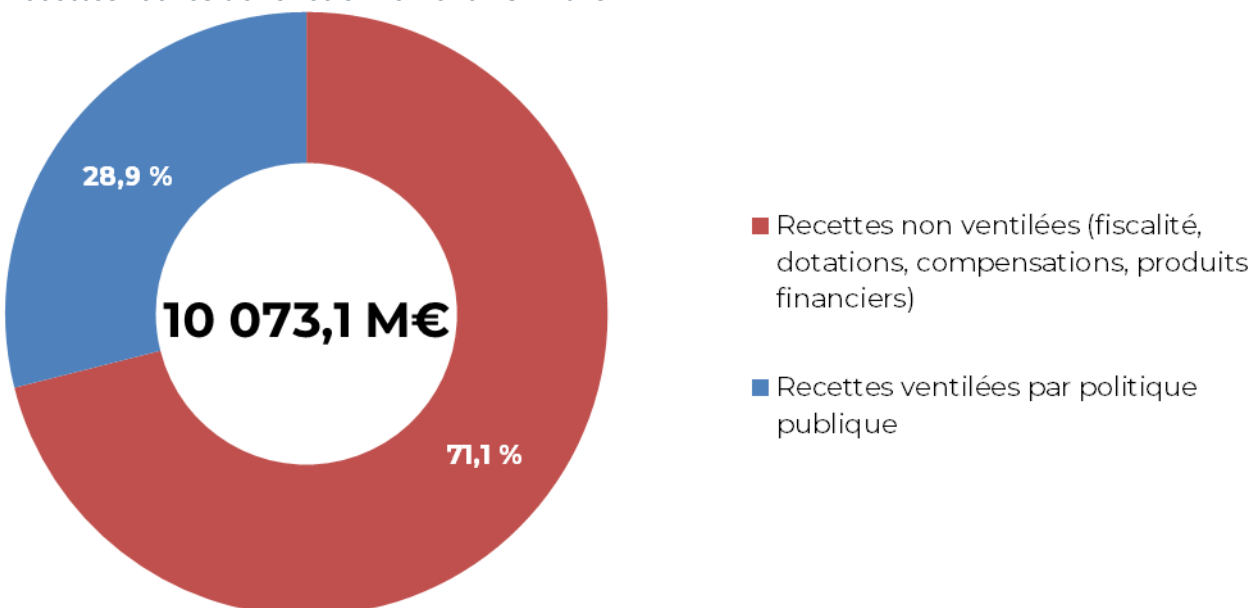
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement hors :

- crédits d'ordre et crédits réels dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans la partie IV du présent rapport ;
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations et compensations, péréquation, opérations financières), décrits dans la partie 3.

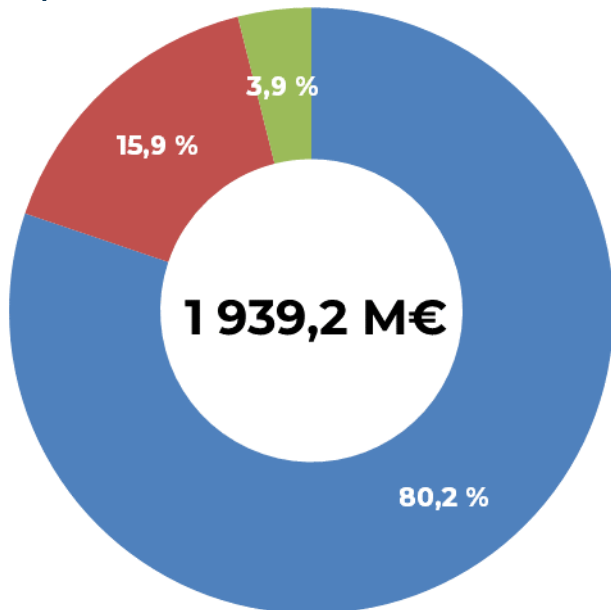
Dépenses réelles de fonctionnement – CA 2025



Recettes réelles de fonctionnement - CA 2025



Dépenses réelles d'investissement – CA 2025

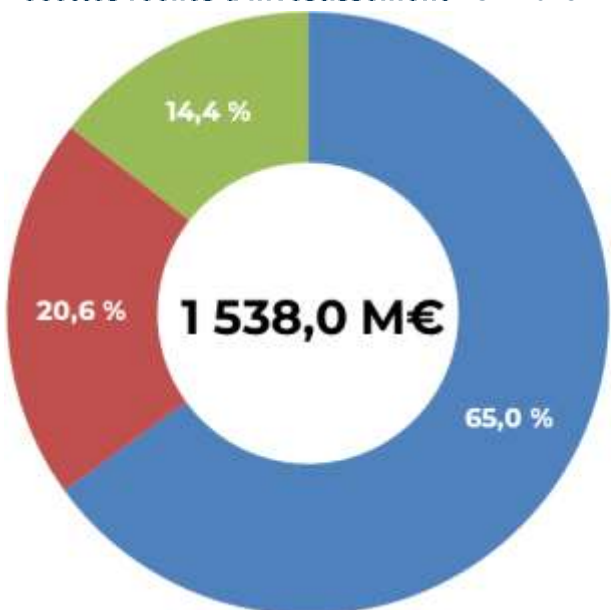


■ Dépenses ventilées par politique publique

■ Remboursement d'emprunts

■ Crédits non ventilés (opérations financières, restitutions de fiscalité)

Recettes réelles d'investissement - CA 2025



■ Nouveaux emprunts

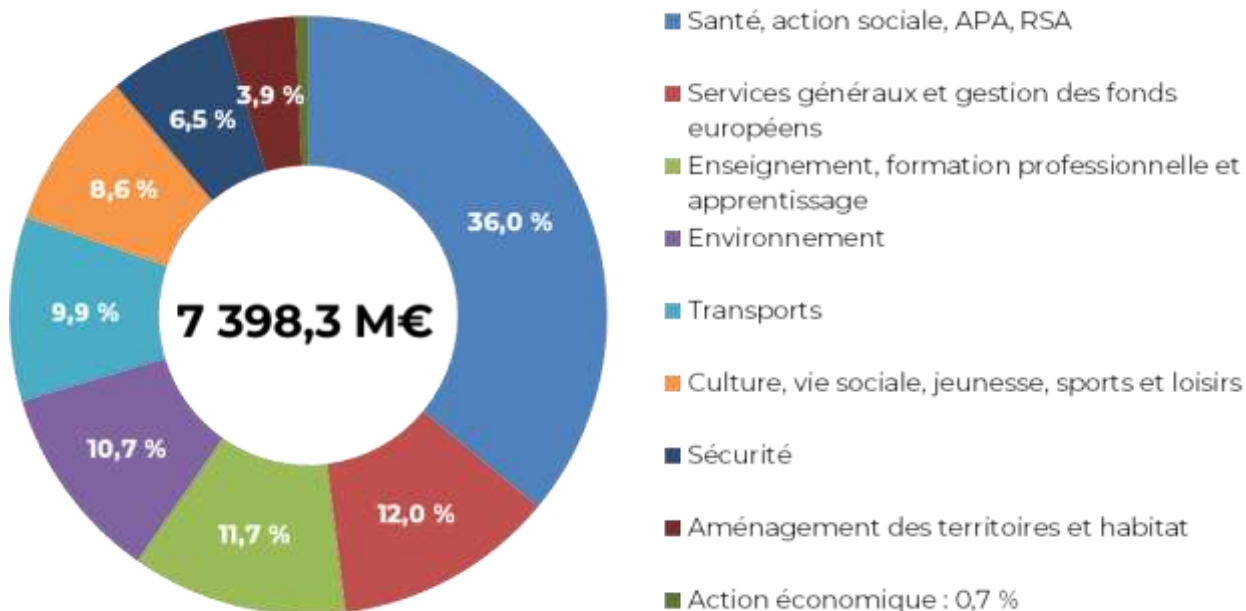
■ Crédits non ventilés (fiscalité, dotations, opérations financières)

■ Recettes ventilées par politique publique

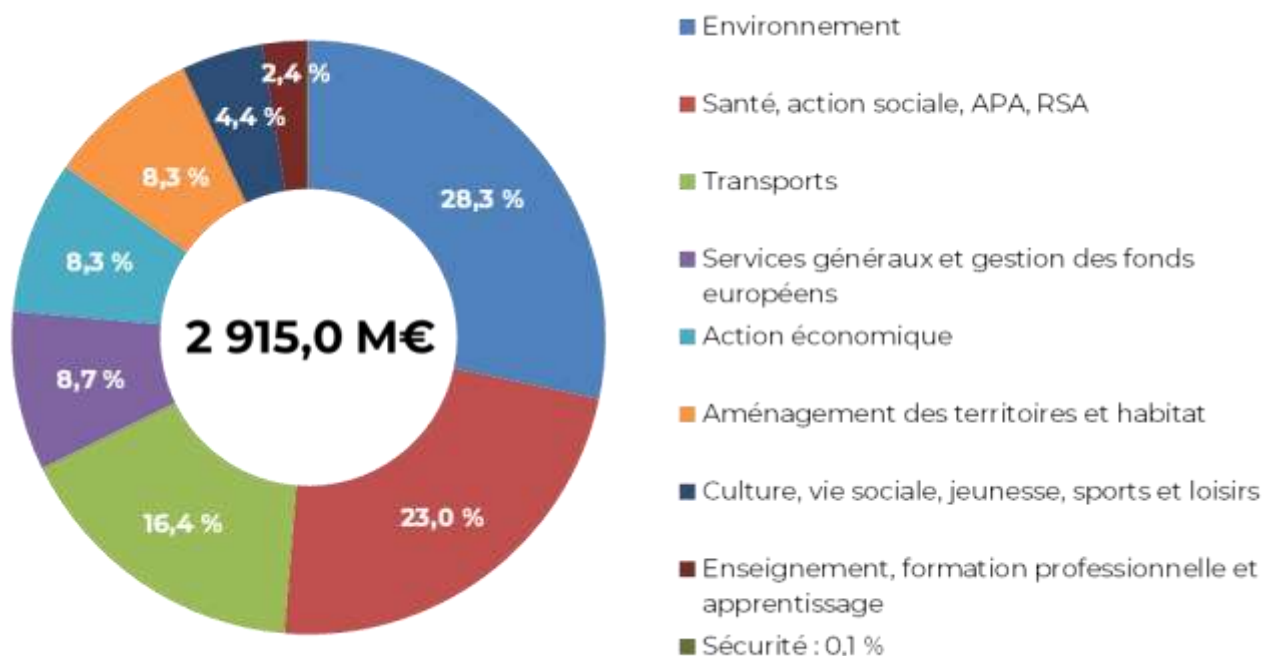
Répartition des crédits ventilés par politique publique

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville de Paris est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

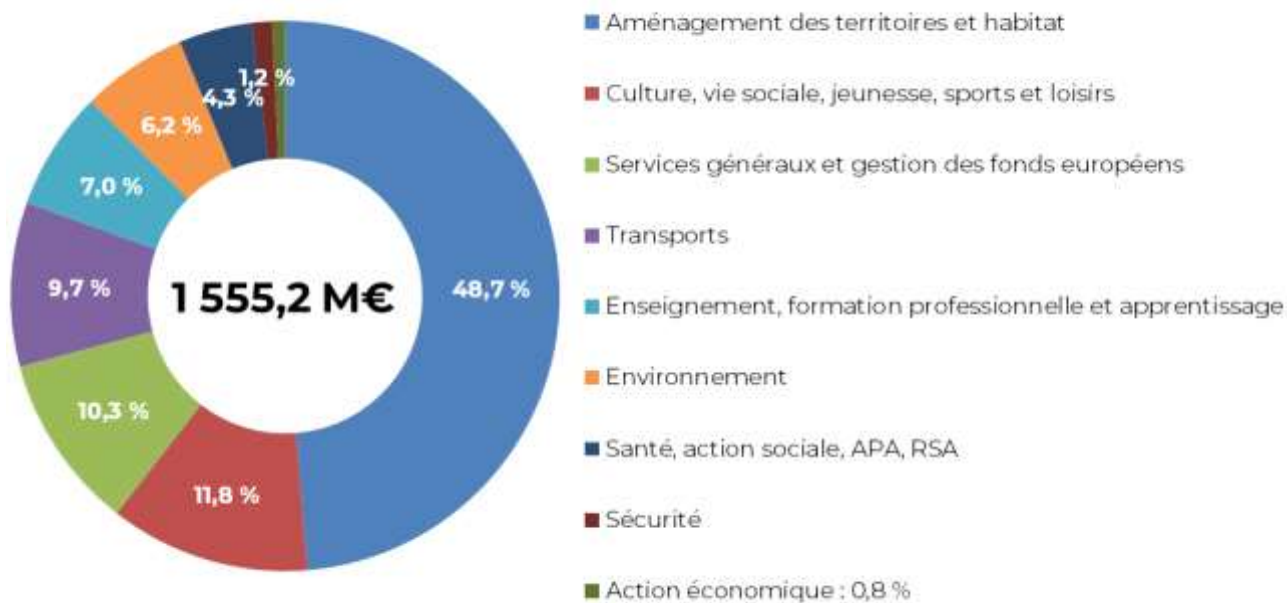
Dépenses de fonctionnement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2025



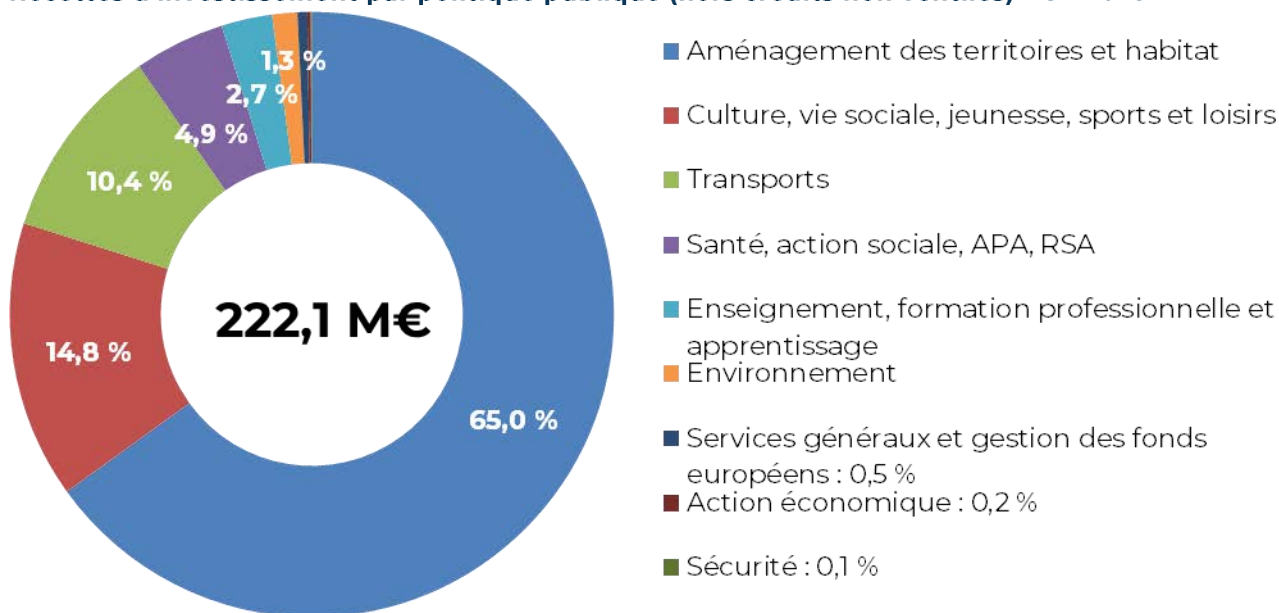
Recettes de fonctionnement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2025



Dépenses d'investissement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2025

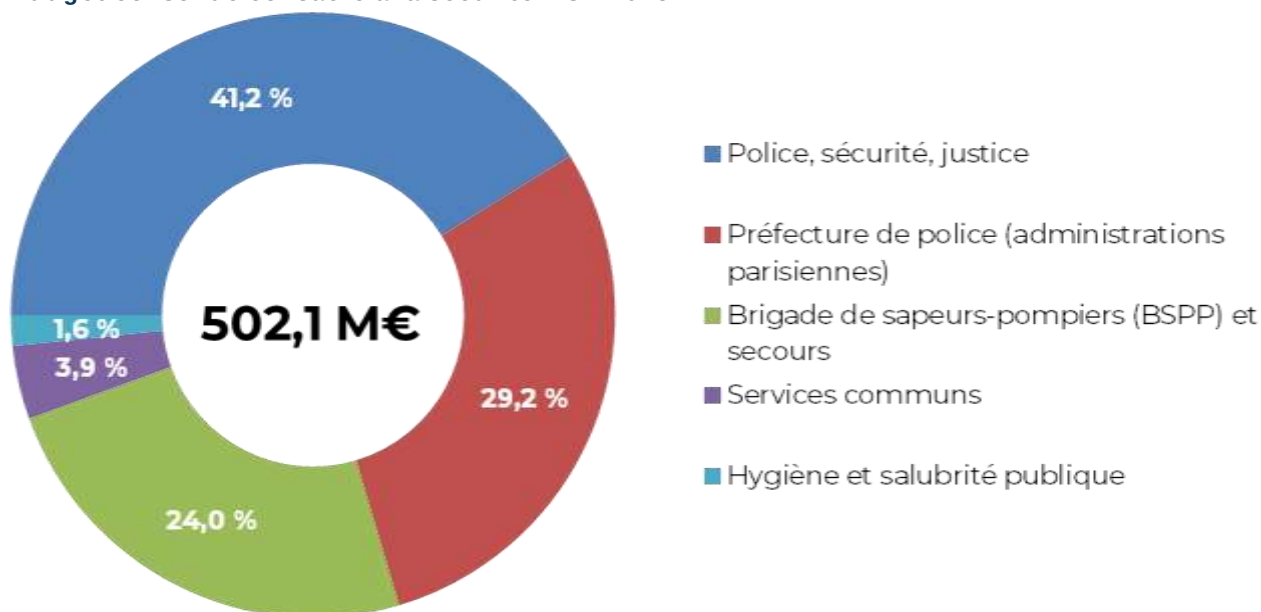


Recettes d'investissement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2025



(1) Sécurité

Budget consolidé consacré à la sécurité – CA 2025



en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	480,4	483,6
dont masse salariale	195,0	207,5
Dépenses d'investissement	24,6	18,5
Recettes de fonctionnement	1,1	2,8
Recettes d'investissement	0,3	0,1

Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'est élevé à 483,6 M€, dont 207,5 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2025, le solde de la fonction « Sécurité » s'est établi à +455 postes.

454 postes ont été créés à la direction de la police municipale et de la prévention :

- 270 postes d'agent d'accueil et de surveillance, dont 50 au titre de la résorption de l'emploi précaire ;
- 120 postes d'agent de police municipale ;
- 55 postes de chef de service de la police municipale ;
- 5 postes pour les fonctions support ;
- 3 postes pour la maraude « riverains usagers de drogue » ;
- 1 poste de sous-directeur de la police municipale.

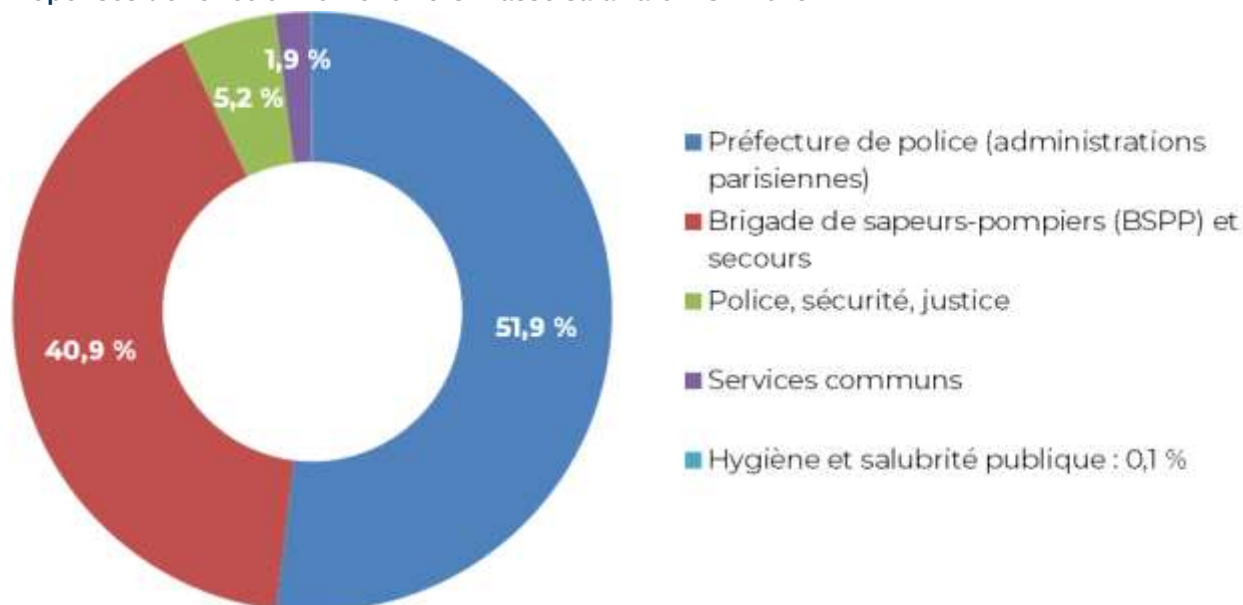
1 poste a été créé à la direction de l'habitat et du logement pour la sécurité bâtiminaire.

Au budget supplémentaire 2025, le solde de la fonction « Sécurité » s'est établi à 0.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Sécurité » s'établit à +455 postes.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité ont représenté 276,1 M€ hors masse salariale, en diminution de 9,3 M€ par rapport au CA 2024 (285,4 M€).

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – CA 2025



En 2025, la contribution versée à la préfecture de police (PP) au titre des administrations parisiennes s'est élevée à 143,4 M€, soit une baisse de 9,1 M€ par rapport à l'année précédente (152,5 M€). La part destinée au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a diminué de 3,0 M€ pour s'établir à 110,0 M€.

Après une forte augmentation en 2024 (+13,1 M€ pour les administrations parisiennes et +8,1 M€ la BSPP) incluant une participation exceptionnelle au titre de la mobilisation de la préfecture de police dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, les contributions de la Ville au titre de l'exercice 2025 ont été ajustées à l'évolution constatée des besoins de la PP.

Hors contribution à la préfecture de police, les dépenses au titre de la sécurité ont représenté 22,7 M€, en hausse de 2,8 M€ par rapport à 2024.

Les dépenses consacrées à la **protection et à la surveillance de l'espace public** se sont élevées à 14,3 M€. Ces dépenses comprennent :

- **la protection et la surveillance des bâtiments et des espaces publics** pour 13,0 M€ ;
- **les subventions au titre de l'aide aux victimes** et de la prévention de la délinquance, qui se sont élevées à 1,3 M€.

Les dépenses de fonctionnement des **services communs** ont représenté 5,2 M€ en 2025. Elles comprennent les dépenses de carburant, d'entretien, de réparation et d'extension du parc des véhicules utilisés par les agents de la police municipale parisienne dans le cadre de leur service. Elles couvrent également l'équipement, le nettoyage des vêtements professionnels et la formation des nouveaux policiers municipaux. Leur évolution tient compte de l'augmentation des effectifs.

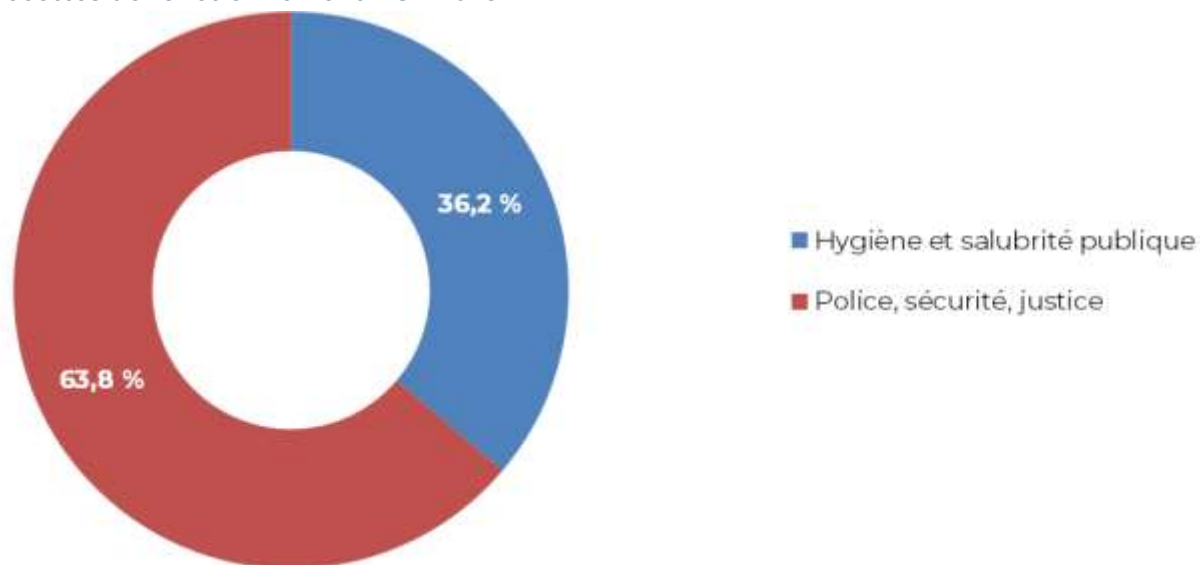
Hors contribution à la BSPP, les dépenses au titre des **incendies et des secours** ont atteint 2,9 M€. 2,0 M€ ont été consacrés au **service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)** pour la surveillance des principaux sites administratifs. 0,9 M€ a été alloué à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** pour financer les missions d'entretien, de maintenance et de sécurisation des points d'eau incendies parisiens connectés au réseau d'eau de la Ville.

Enfin, les dépenses consacrées au **contrôle réglementaire de salubrité** s'élèvent à 0,3 M€. Ces crédits ont permis de réaliser des travaux de sécurisation et de consolidation de bâtiments privés présentant un risque imminent pour la sécurité de leurs occupants.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 2,8 M€ au CA 2025, en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2024.

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes liées au **contrôle réglementaire de la salubrité** s'établissent à 1,0 M€. Elles correspondent principalement au versement de l'agence régionale de santé (ARS) pour le financement des politiques de la Ville en matière de lutte contre l'habitat dégradé et l'insalubrité. La Ville a obtenu la délégation de cette compétence auprès de la préfecture.

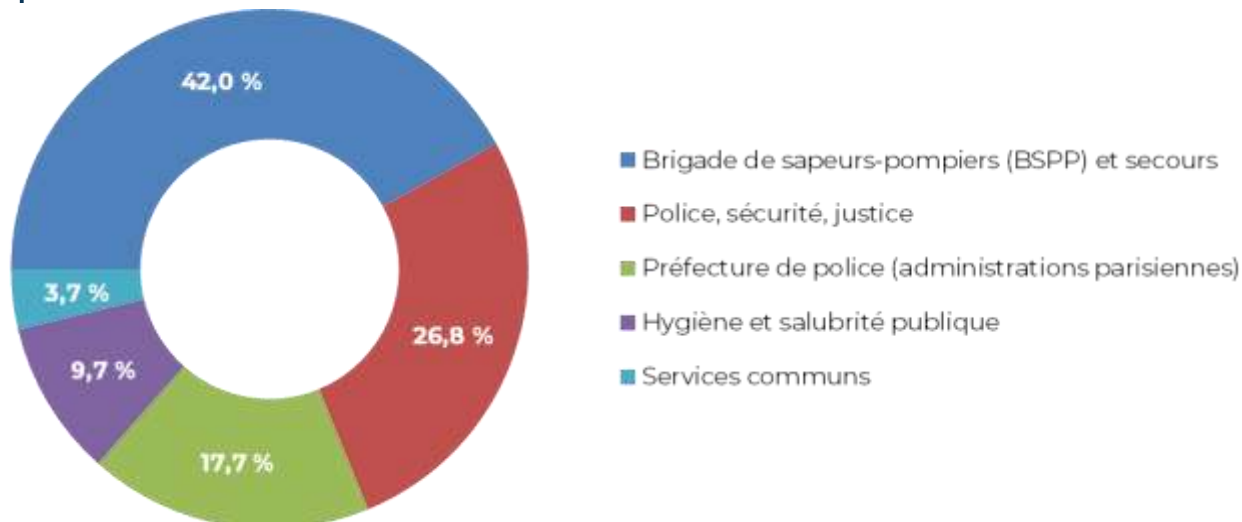
Une recette de 1,0 M€ a été perçue en 2025 **au titre de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes**. Cette recette correspond à la prise en charge par le fonds interdépartemental de prévention de la délinquance (FIPD) d'une part de la masse salariale des intervenants sociaux en commissariat (ISC) et du poste de chargé de l'animation du schéma départemental d'aide aux victimes.

Enfin, 0,8 M€ a été perçu au titre de **la protection et de la surveillance des bâtiments et des espaces publics**. Cette recette correspond principalement aux amendes pour affichage illicite et dépôts sauvages.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au titre de la fonction « Sécurité » se sont élevées à 18,5 M€ au CA 2025, après 24,6 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



7,8 M€ ont été consacrés aux **dépenses de défense contre les incendies et de secours**, après 10,1 M€ en 2024 :

- 5,4 M€ ont été versés à la préfecture de police pour le financement des investissements de la **brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)**, principalement pour la poursuite de la construction du centre de secours de Rueil-Malmaison ainsi que pour les casernes Chaligny (12^e) et de Noisy-le-Grand et les travaux de grosses réparations de la BSPP ;
- 2,4 M€ ont été mobilisés pour la **défense extérieure contre les incendies (Deci)**.

3,3 M€ ont été versés à la **préfecture de police (administrations parisiennes)**, contre 9,9 M€ en 2024, correspondant au rythme d'avancement des opérations menées par la préfecture. Celles-ci ont principalement porté sur les travaux de restauration des façades des locaux situés sur l'île de la Cité (Paris Centre) et les travaux de grosses réparations sur les différents sites.

Les dépenses de **mise en sécurité** ont représenté 5,0 M€, contre 3,3 M€ en 2024. Elles recouvrent principalement la poursuite de la mise en place de la police municipale (2,1 M€ après 1,9 M€ en 2024), notamment les travaux d'installation des nouvelles divisions territoriales ainsi que l'achat de matériel de surveillance de vidéoprotection pour les caméras installées sur l'espace public parisien (1,8 M€).

0,7 M€ a été consacré aux **services communs**, dont 0,4 M€ pour l'achat de matériel et mobilier, 0,2 M€ pour l'entretien des locaux, et 0,1 M€ pour l'acquisition d'équipements de télécommunication.

Les **dépenses d'hygiène et de salubrité publique** ont représenté 1,8 M€ en 2025. Elles concernent des travaux d'astreinte des architectes de sécurité de la préfecture de police, incluant également des frais d'études, des subventions ponctuelles et des frais liés aux hypothèques.

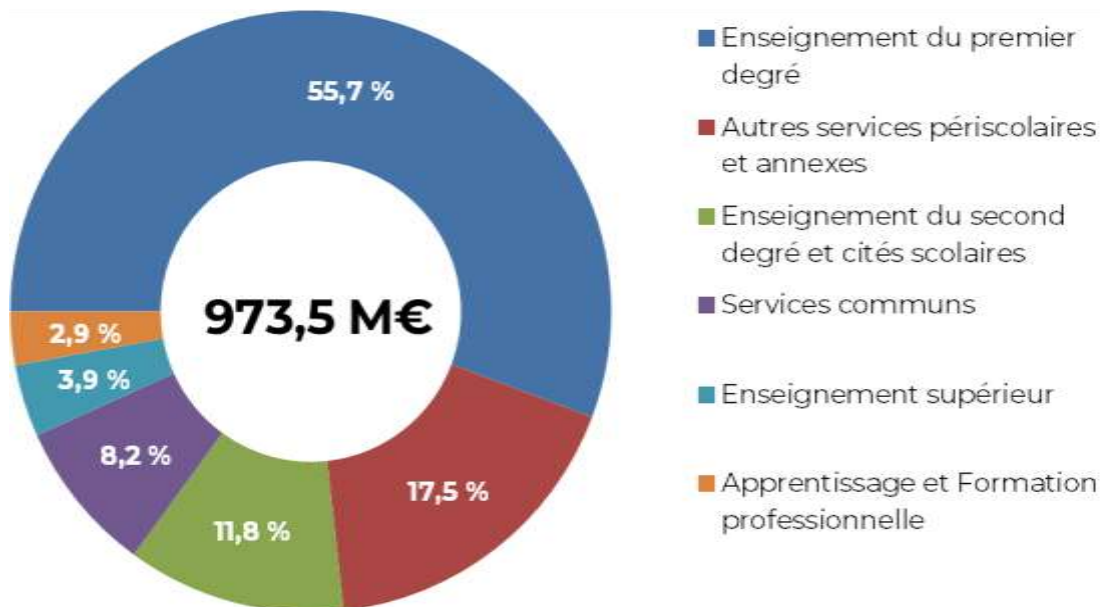
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,1 M€.

Les propriétaires concernés par les travaux d'office sont tenus de rembourser à la Ville les travaux effectués avec une majoration du coût de 8 % au titre des frais financiers.

(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Budget consolidé consacré à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage – CA 2025



en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	834,8	864,5
dont masse salariale	563,4	585,5
Dépenses d'investissement	100,3	109,0
Recettes de fonctionnement	73,1	70,7
Recettes d'investissement	5,9	6,0

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'établissent à 864,5 M€, dont 585,5 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 262 créations de postes, un solde des transformations de +2 et 100 redéploiements, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'est établi à +164 postes.

262 postes ont été créés à la direction des affaires scolaires dont :

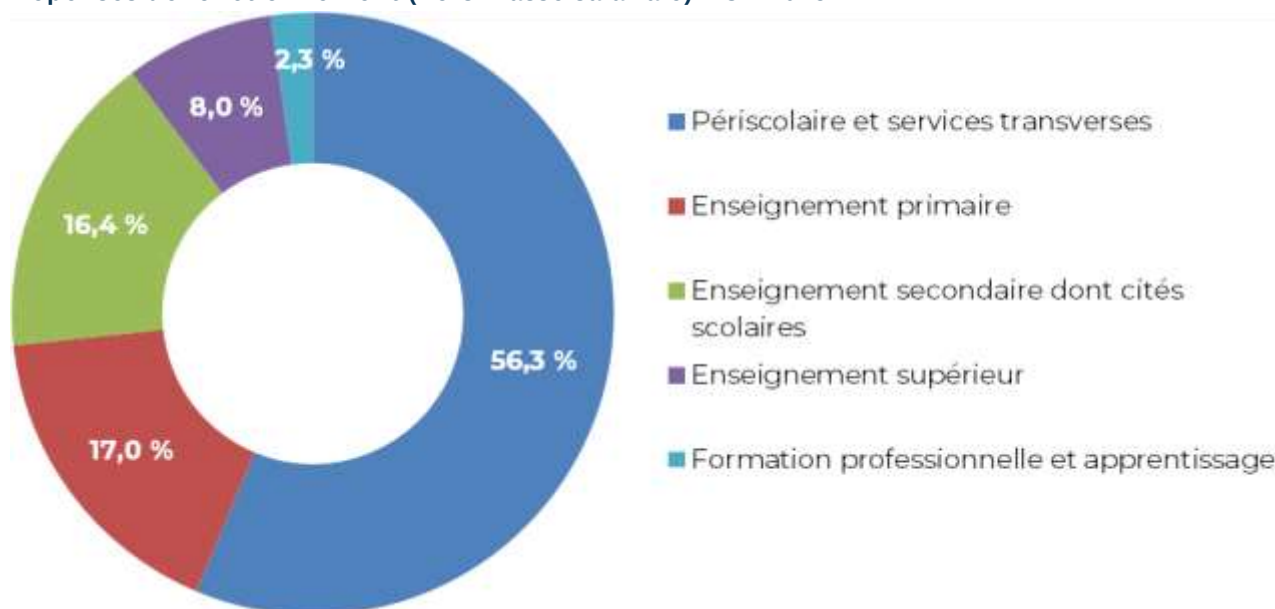
- 250 postes d'adjoint d'animation et d'action sportive au titre de la résorption de l'emploi précaire ;
- 9 postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement au titre de la résorption de l'emploi précaire ;
- 2 postes de professeur contractuel des cours municipaux d'adultes ;
- 1 poste pour le réseau évaluation, information, formation – « Français en liens » (Eif-fel) ;

Au budget supplémentaire 2025, avec un solde de transformation de -6 et un solde de transfert de +2, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'est établi à -4 postes.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'établit à +160 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage atteignent 279,0 M€ (+7,6 M€).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



Les dépenses péri-scolaires et transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 157,2 M€, en hausse de 10,1 M€ par rapport à 2024.

135,4 M€ ont été consacrés aux **caisses des écoles et à la restauration scolaire** (+9,7 M€).

Les **subventions versées aux caisses des écoles** constituent la quasi-totalité de ce montant, soit 135,0 M€ (+9,9 M€). Leur augmentation s'explique principalement par la progression des dépenses de personnel consécutive à la mise en place du Rifseep au plancher Etat, l'impact en fonctionnement de la reprise en régie de la restauration scolaire dans le 18^e arrondissement, ainsi que l'inflation sur les matières premières (énergie, denrées alimentaires). La reprise de la restauration de certains collèges par les caisses des écoles s'est poursuivie à la rentrée 2024-2025, par exemple en ce qui concerne le collège Mallarmé dans le 17^e arrondissement. Un budget de 0,4 M€ (-0,3 M€) a été alloué à la **restauration des collèges autonomes et des cités mixtes** qui continuent d'assurer eux-mêmes ce service.

Les dépenses de fonctionnement des **services annexes à l'enseignement** représentent 11,7 M€ (+0,5 M€). Le budget des **temps d'activités péri-scolaires (TAP)** constitue l'essentiel de cette enveloppe, soit 7,7 M€. Le montant consacré à l'Académie du climat est globalement stable (1,5 M€). Celui dédié aux **transports scolaires** s'établit à 1,8 M€. Le budget consacré au **soutien aux activités éducatives** enregistre une hausse (+0,3 M€) pour s'établir à 0,7 M€.

En 2025, les dépenses de fonctionnement des **classes de découverte** s'élèvent à 8,3 M€ (+0,1 M€).

Enfin, les dépenses liées aux **services communs** de la restauration scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnelle sont en baisse par rapport à 2024 (-0,2 M€) et s'établissent à 1,8 M€.

47,4 M€ ont été consacrés à l'enseignement du premier degré en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2024.

Ces dépenses incluent :

- 34,5 M€ pour le **soutien à l'enseignement privé du premier degré** ;
- **10,6 M€ pour le fonctionnement courant des écoles publiques (hors restauration scolaire et charges de personnel)**. 4,9 M€ **ont été consacrés** aux **écoles polyvalentes** regroupant classes maternelles et élémentaires, **3,6 M€ aux écoles primaires**, et 2,2 M€ aux **écoles maternelles**. La hausse de 1,2 M€ par rapport à 2024 est due notamment au report des travaux d'été dans les établissements publics parisiens en raison de l'organisation des JOP en 2024.

Le solde sur ce poste de dépenses se décompose de la manière suivante :

- 1,7 M€ pour le financement des **contrats de partenariat de performance énergétique** (-0,2 M€) ;
- 0,5 M€ pour le **soutien à la vie scolaire**. Cette enveloppe est constituée de subventions à des associations telles que l'office central de la coopération à l'école (OCCE) de Paris, le réseau « Loisirs pluriels » et le conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris.

L'enseignement secondaire a représenté 45,8 M€, en baisse de 4,0 M€ par rapport à 2024.

36,8 M€ ont été consacrés **aux collèges parisiens** :

- 20,6 M€ au titre de la **dotation de fonctionnement des collèges privés** ;
- 14,7 M€ au titre du **fonctionnement des collèges publics (hors restauration scolaire et charges de personnel)**, soit une baisse de 2,4 M€ par rapport à 2024 qui s'explique notamment par le paiement direct des fluides sur le budget général de la Ville ;
- 1,5 M€ au titre des **actions éducatives de l'enseignement secondaire, montant stable par rapport à 2024. Ces dépenses correspondent aux dotations pédagogiques versées aux collèges publics parisiens.**

Une subvention de fonctionnement de 5,2 M€ a été versée à l'**école du Breuil**, stable par rapport à 2024.

Les crédits dédiés au fonctionnement courant des **cités scolaires**, établissements regroupant collèges et lycées, s'élèvent à 3,8 M€ (-0,5 M€). Ce montant correspond au remboursement à la Région Île-de-France de la part des dépenses de fluides, de maintenance et de rémunération de la maîtrise d'ouvrage imputable aux collèges parisiens, calculée au prorata du nombre de collégiens dans chaque cité scolaire.

22,3 M€ ont bénéficié aux établissements de l'enseignement supérieur, en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2024.

20,5 M€ ont été consacrés au **fonctionnement des écoles**, dont 12,8 M€ pour l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (stable par rapport à 2024), 5,0 M€ pour l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (+0,2 M€), 2,6 M€ pour les écoles d'art (+0,2 M€) et 0,2 M€ pour l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (-0,1 M€).

1,8 M€ a été alloué aux **structures d'aide à la vie étudiante** et aux **aides en faveur des étudiants en situation de handicap**.

Le montant dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 6,3 M€ (+0,6 M€).

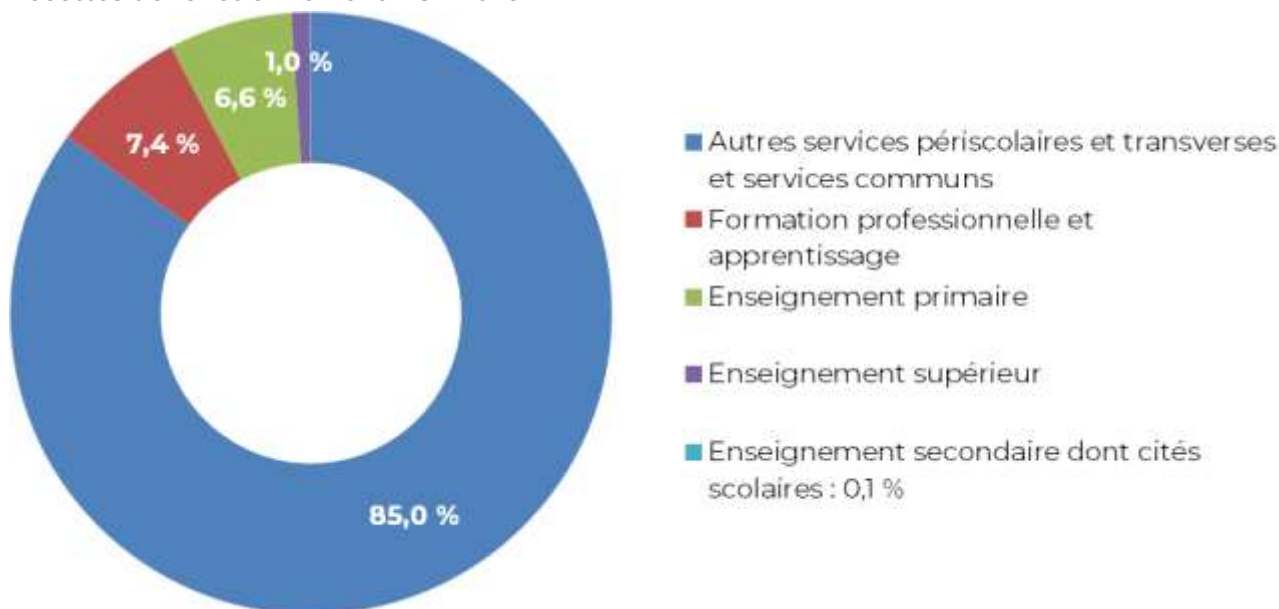
L'enveloppe consacrée à l'**apprentissage en 2025** augmente de 0,6 M€ pour s'établir à 5,7 M€.

Les dépenses de **formation professionnelle**, dispensée dans le cadre des cours municipaux pour adultes, sont stables par rapport à 2024 (0,6 M€).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 70,7 M€ au CA 2025, en baisse de 2,4 M€ par rapport au CA 2024.

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes perçues par la Ville au titre des activités périscolaires constituent l'essentiel de cette enveloppe, pour un total de 60,0 M€ (+9,2 M€ par rapport au CA 2024).

Elles comprennent notamment la **participation de la caisse d'allocations familiales (CAF) au financement des activités périscolaires pour un montant de 48,7 M€** en 2025, soit une hausse de 11,5 M€ par rapport à 2024. Cette hausse est due au passage de la bonification interclasse de 1h30 à 2h, à la revalorisation du tarif horaire de la prestation de service ordinaire, et au versement d'un bonus inclusion.

Les **participations familiales et le fonds de soutien aux activités périscolaires** ont représenté 9,6 M€ en 2024, soit 1,8 M€ de moins qu'en 2024, en raison de la fin du fonds de soutien versé par l'Etat pour les temps d'activité périscolaire.

Les recettes de **restauration scolaire dans les collèges autonomes** diminuent de 0,5 M€ et représentent 1,1 M€, en raison du transfert progressif de leur gestion aux caisses des écoles qui perçoivent désormais directement ces recettes.

Les **recettes correspondant aux classes de découverte** s'établissent à 0,5 M€ (- 0,1 M€).

Enfin, les **recettes au titre des services support de l'enseignement et l'Académie du climat** se stabilisent à 0,1 M€.

Les recettes au titre de l'enseignement du premier degré et de l'enseignement supérieur baissent de 11,9 M€ pour s'établir à 5,4 M€ en 2025.

Les recettes liées au fonctionnement des **établissements du premier degré** représentent l'essentiel de cette somme, soit 4,7 M€ en 2025, contre 16,7 M€ en 2024 (-11,9 M€). Cette baisse traduit principalement une mesure de périmètre, avec le transfert en recettes non ventilables de la

compensation versée par l'Etat pour le fonctionnement des classes maternelles privées depuis l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans (11,9 M€ chaque année). Le solde correspond aux redevances pour les logements de fonction.

Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** s'élèvent à 0,7 M€, en hausse de 0,1 M€.

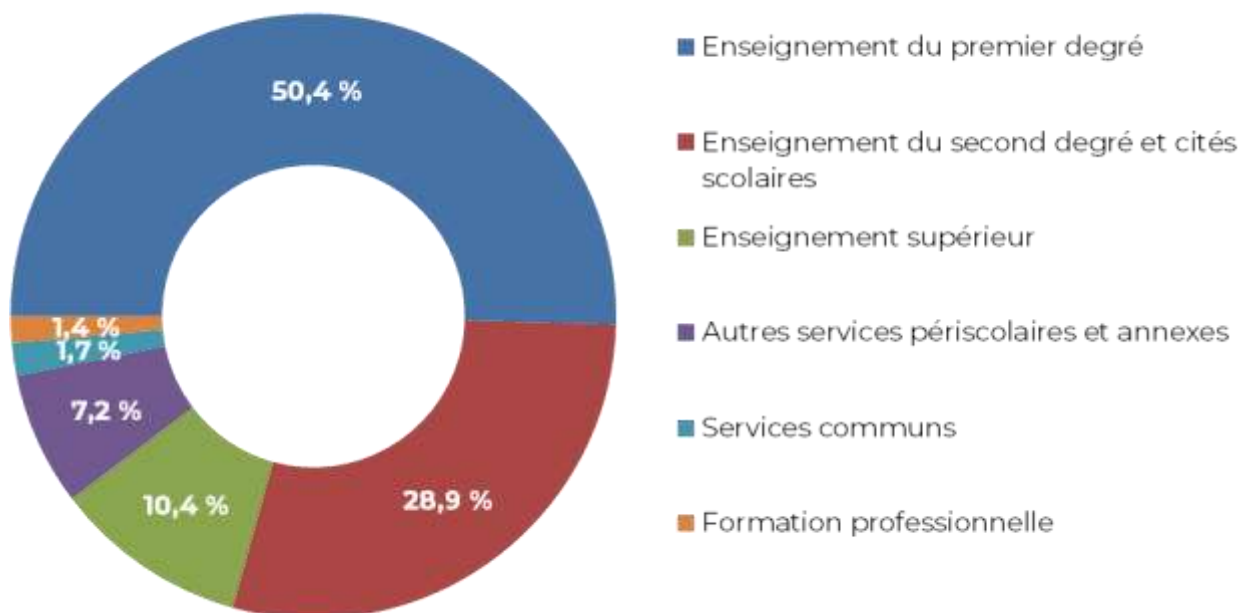
Les recettes liées à la formation professionnelle s'établissent à 5,2 M€.

Ce montant correspond notamment aux droits d'inscription pour la formation dispensée au sein des **cours d'adultes de Paris**, qui enregistrent une hausse de 0,3 M€ par rapport à 2024.

Dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage se sont élevées à 109,0 M€, contre 100,3 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses avec 53,8 M€, contre 53,2 M€ au CA 2024.

Le maintien en condition opérationnelle et l'équipement des écoles ont représenté 46,7 M€. 22,1 M€ ont ainsi été consacrés aux investissements d'intérêt local, 13,4 M€ aux travaux de sécurisation (+3,8 M€ par rapport à 2024) et 5,2 M€ au mobilier, à l'informatique et aux travaux de rentrée. 3,6 M€ ont été mobilisés pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et 2,1 M€ pour la rénovation des sanitaires dans les écoles.

Les nouvelles écoles et les opérations de rénovation représentent 4,5 M€. Ce montant inclut la restructuration du groupe scolaire Romainvilliers dans le 19^e (0,9 M€), les travaux d'amélioration de l'école Brancion dans le 15^e (0,9 M€), la restructuration du groupe scolaire Bercy dans le 12^e (0,6 M€), les travaux dans l'école primaire de la rue du Clos dans le 20^e (0,5 M€), la rénovation du groupe scolaire Gare de Lyon Daumesnil dans le 12^e (0,3 M€), l'opération de renouvellement urbain sur les établissements Eugène Reisz et Jean Perrin dans le 20^e (0,2 M€), ainsi que des travaux sur le groupe scolaire Olivier de Serres dans le 15^e (0,1 M€).

Le déploiement des **cours oasis** dans les écoles s'est poursuivi à hauteur de 2,6 M€ (hors investissements localisés) (+0,8 M€).

L'enseignement du second degré et les cités scolaires ont mobilisé 33,2 M€, après 22,6 M€ en 2024.

19,1 M€ ont été consacrés aux **collèges**, montant stable par rapport à 2024. Au sein de ce montant, 5,8 M€ ont été consacrés à des **opérations de rénovation ou d'extension**, notamment la restructuration complète de la cité mixte régionale Paul Valéry dans le 12^e arrondissement (4,7 M€) et les travaux de restructuration des collèges Elsa Triolet dans le 13^e (0,7 M€) et Georges Clémenceau dans le 18^e (0,3 M€). Les **cours oasis** dans les collèges et cités scolaires ont mobilisé 1,1 M€. Les **autres dépenses d'investissement dans les collèges** s'élèvent à 12,2 M€, dont 4,8 M€ pour des travaux de sécurité et 3,1 M€ pour le versement de subventions d'équipement et de travaux pour les collèges autonomes. 2,1 M€ ont été investis pour la rénovation des sanitaires des collèges et des logements de fonction des directeurs et gardiens de collèges, 1,6 M€ pour l'entretien des collèges autonomes, et 0,2 M€ dans le câblage, le matériel et le mobilier informatiques.

Les dépenses relatives aux **cités scolaires** ont représenté 13,5 M€ en 2025, en hausse de 10,8 M€ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par le report des appels de fonds de la Région Ile-de-France au titre de l'exercice 2024.

0,4 M€ a été consacré aux **lycées municipaux** et 0,3 M€ à l'**école du Breuil**.

L'enseignement supérieur a bénéficié de 11,1 M€ en 2025, après 13,9 M€ au CA 2024.

9,1 M€ ont été consacrés aux **écoles d'ingénieurs et aux universités**, après 11,3 M€ en 2024. Ce montant inclut 6,5 M€ pour la rénovation du campus La Chapelle de la Sorbonne (18^e). 2,0 M€ de subventions d'investissement courant ont été versées à l'ESPCI et à l'EIVP, ainsi que 0,5 M€ pour la création de l'Institut de la santé des femmes.

L'entretien et le soutien aux écoles d'art représentent 1,9 M€, dont 1,2 M€ de subventions d'équipement et 0,6 M€ de travaux d'entretien.

Les dépenses d'investissement pour les services périscolaires, la restauration scolaire et les services communs se sont élevées à 9,5 M€, contre 9,2 M€ en 2024.

7,1 M€ ont permis de financer les **misés aux normes et les travaux dans les cuisines scolaires**. Ces dépenses concernent principalement les travaux de sécurité dans les différentes cuisines scolaires (3,0 M€), la réorganisation de la restauration scolaire dans le 18^e arrondissement (2,7 M€), et la cuisine centrale de Paris Centre (0,7 M€).

0,5 M€ a été consacré à l'**accueil périscolaire** : 0,2 M€ pour l'achat de mobilier et 0,3 M€ de travaux.

Les **services communs** de l'enseignement ont mobilisé 1,9 M€ en 2025, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2024. Les travaux d'hygiène et d'amélioration des locaux sociaux ont mobilisé 1,8 M€, tandis que les actions en matière de prévention des inaptitudes au travail ont été poursuivies pour un montant de 0,1 M€.

La formation professionnelle a mobilisé 1,5 M€ au titre du Hangar Lissac (Paris Centre), de l'Académie du climat (Paris Centre) et des cours municipaux pour adultes.

Recettes d'investissement

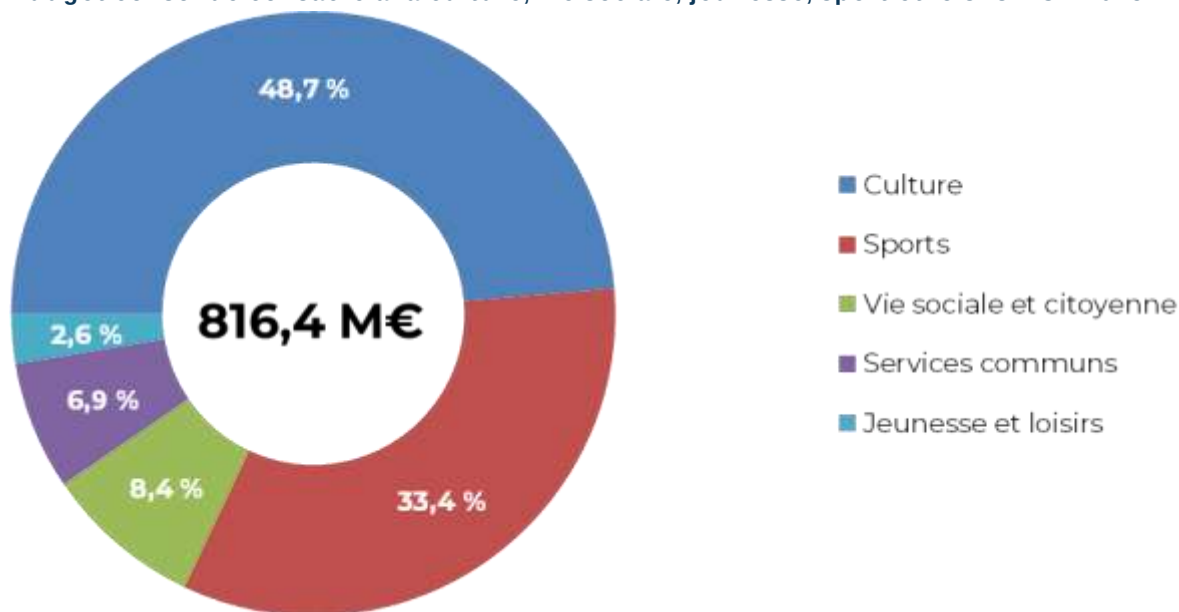
Les recettes d'investissement au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage se sont élevées à 6,0 M€ en 2025, contre 5,9 M€ en 2024.

Les recettes perçues au titre de l'**enseignement secondaire** s'élèvent à 5,9 M€ correspondant principalement à la dotation départementale d'équipement des collèges.

0,1 M€ a été perçu au titre de l'**enseignement du premier degré**.

(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Budget consolidé consacré à la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs – CA 2025



en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	689,9	633,1
<i>dont masse salariale</i>	360,9	368,9
Dépenses d'investissement	202,2	183,3
Recettes de fonctionnement	127,3	128,7
Recettes d'investissement	28,3	33,0

Dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement consacrées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élèvent à 633,1 M€, dont 368,9 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 72 créations de postes, un solde des transformations de -2 et 85 suppressions, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'est établi à -15 postes.

38 postes ont été créés à la direction des affaires culturelles :

- 8 postes, dont trois contrats de projets, pour le projet d'archéologie préventive ;
- 7 postes pour l'ouverture de nouveaux sites pour les conservatoires des 9^e, 11^e, 12^e, 15^e et 18^e arrondissements ;
- 14 postes de professeurs d'enseignement artistique et 9 postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique et au titre de la résorption de l'emploi précaire.

34 postes ont été créés à la direction de la jeunesse et des sports :

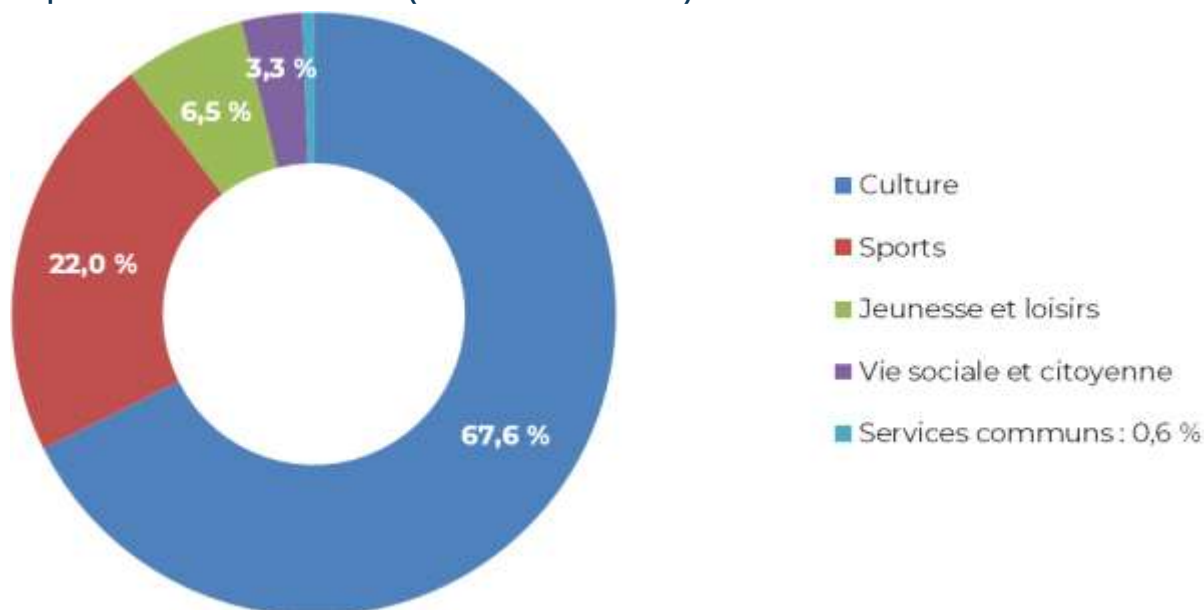
- 24 postes pour la nouvelle piscine en régie Solita Salgado (18^e) ;
- 6 postes pour le suivi et l'accompagnement des grands événements sportifs et internationaux ;
- 4 postes pour la restructuration du terrain d'éducation physique des Amandiers (20^e).

Au budget supplémentaire 2025, avec un solde des transformations de -4 postes et un solde de transfert depuis la fonction « Services généraux » de +113, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'est établi à +109 postes.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'établit à +94 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 264,2 M€ au CA 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



178,7 M€ ont été mobilisés pour les actions en matière de culture au CA 2025 (-1,7 M€ par rapport à 2024).

Les dépenses relatives aux **arts du spectacle**, essentiellement composées de subventions en faveur d'établissements culturels et de théâtres, diminuent de 0,7 M€ en 2025 pour s'établir à 88,1 M€. Elles sont réparties comme suit :

- 41,9 M€ en faveur du **spectacle vivant** (-0,3 M€) ;
- 38,8 M€ en faveur de **l'expression musicale** (-0,6 M€) ;
- 7,4 M€ en faveur de **la diversité de l'économie culturelle**, subventions dédiées à différents opérateurs culturels dans les domaines du cirque, de l'art de rue ou des musiques actuelles et à des théâtre privés (+0,1 M€).

L'enveloppe consacrée aux **musées** atteint 57,7 M€ au CA 2025, dont 55,5 M€ pour la subvention de fonctionnement de l'établissement public **Paris Musées** (-0,7 M€) et 2,2 M€, comme en 2024, pour la subvention **au musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme** (MAHJ).

Les dépenses permettant l'organisation **des activités artistiques et manifestations culturelles** s'élèvent à 20,2 M€ (-0,1 M€), répartis de la manière suivante :

- 7,6 M€ de subventions au titre de **l'enseignement artistique et des pratiques amateurs** ;
- 7,1 M€ de subventions au titre des **arts visuels** ;
- 2,3 M€ de subventions au titre de **l'action culturelle** ;
- 1,2 M€ au titre de « **Nuit blanche** » ;
- 1,0 M€ au titre des **moyens transverses de l'action culturelle** ;
- 1,0 M€ au titre des frais de fonctionnement des **conservatoires et des ateliers des Beaux-Arts**.

L'enveloppe dédiée à la **conservation du patrimoine culturel** progresse de 0,6 M€ pour atteindre un total de 4,8 M€. En effet, en raison de dépenses exceptionnelles occasionnées par le déménagement du fonds photographique Dubrunfaut, les frais **d'entretien et valorisation du patrimoine culturel** atteignent 3,6 M€ (+0,7 M€). Les frais d'entretien des **fontaines patrimoniales** et les **subventions au titre du patrimoine culturel** s'élèvent respectivement à 1,0 M€ et 0,1 M€.

Le coût de **fonctionnement des bibliothèques et médiathèques** se maintient au même niveau qu'en 2024, soit 4,3 M€, dont 2,4 M€ de frais de fonctionnement et 1,9 M€ pour l'organisation des animations.

Les budgets consacrés au soutien du secteur du **cinéma** et aux actions relatives à **l'Histoire et à la mémoire** sont stables par rapport au 2024, à 2,1 M€ et 0,8 M€ respectivement.

Enfin, les dépenses de fonctionnement des **archives** diminuent de moitié (0,6 M€). Un sinistre avait entraîné, l'année précédente, des coûts supplémentaires pour leur mise en sécurité.

Après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, le budget consacré au sport baisse de 67,0 M€ pour s'établir à 58,1 M€.

Cette diminution correspond aux dépenses exceptionnelles faites en 2024 pour l'accueil des **Jeux olympiques et paralympiques** (-70,2 M€ par rapport au CA 2024). Les mesures au titre de l'héritage des Jeux représentent néanmoins 1,2 M€ en 2025.

Les frais de fonctionnement des **piscines et des bains-douches** (28,2 M€) augmentent de 5,0 M€ en 2025 en raison de la réouverture de la piscine Georges Vallerey (20^e) en année complète, de la hausse des coûts des contrats dans le cadre de leur renouvellement et des révisions de prix. Ils sont répartis entre les piscines en gestion externalisée (24,4 M€), les piscines en régie (3,5 M€) et la location de créneaux (0,3 M€).

Les dépenses relatives **aux événements et dispositifs sportifs** s'élèvent à 15,6 M€ (-0,7 M€) répartis comme ce suit :

- 4,9 M€ de subventions en faveur des **clubs professionnels et de haut niveau** (+1,1 M€) ;
- 4,6 M€ pour l'organisation des **dispositifs sportifs** (-0,3 M€) ;
- 4,2 M€ de subventions en faveur du **sport de proximité** (-1,3 M€) ;
- 1,1 M€ pour **l'évènementiel sportif** (-0,3 M€) ;
- 0,8 M€ pour les **transports scolaires**, réparti entre les transports d'élèves entre écoles et piscines et celui pour les activités organisées dans le cadre des « mercredis du sport ».

Les frais de fonctionnement des **centres sportifs et des stades** s'élèvent à 10,5 M€ (-0,8 M€) dont 6,8 M€ pour les **équipements en régie**, 2,9 M€ pour les **équipements en gestion externalisée** et 0,8 M€ pour les **locations de créneaux**.

2,7 M€ ont été consacrés aux **parcs interdépartementaux** (-0,2 M€).

Un montant de 17,2 M€ a été mobilisé pour les actions en matière de jeunesse et de loisirs (+0,2 M€).

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- 7,6 M€ pour **les centres de loisirs**, soit une diminution de 0,6 M€ liée à leur moindre fréquentation ;
- 5,4 M€ pour **les colonies de vacances** (+0,1 M€) ;
- 2,3 M€ pour **le soutien aux associations jeunesse** (+0,3 M€) ;
- 1,9 M€ pour **l'animation des projets et dispositifs jeunesse** (+0,4 M€).

Les dépenses au titre de la vie sociale et citoyenne s'établissent à 8,6 M€ en 2025.

L'augmentation par rapport à 2024 s'explique principalement par des **changements de périmètre** :

- l'enveloppe dédiée à la **vie locale et citoyenne** s'élève à 3,1 M€ à la suite, d'une part, du transfert de la gestion du « fonds des Maires » et du théâtre de la Concorde depuis la fonction « Services généraux » et, d'autre part, de l'imputation en section de fonctionnement de dépenses relatives aux travaux d'aménagement intérieur des bâtiments des mairies d'arrondissement précédemment imputées en section d'investissement ;
- les dépenses consacrées à la **participation citoyenne**, également transférées depuis la fonction « Services généraux », s'établissent à 1,7 M€.

Les actions ont faveur de l'**égalité** ont mobilisé 3,5 M€, dont 2,0 M€ pour la **lutte contre les discriminations** et 1,5 M€ pour **l'égalité femmes-hommes**.

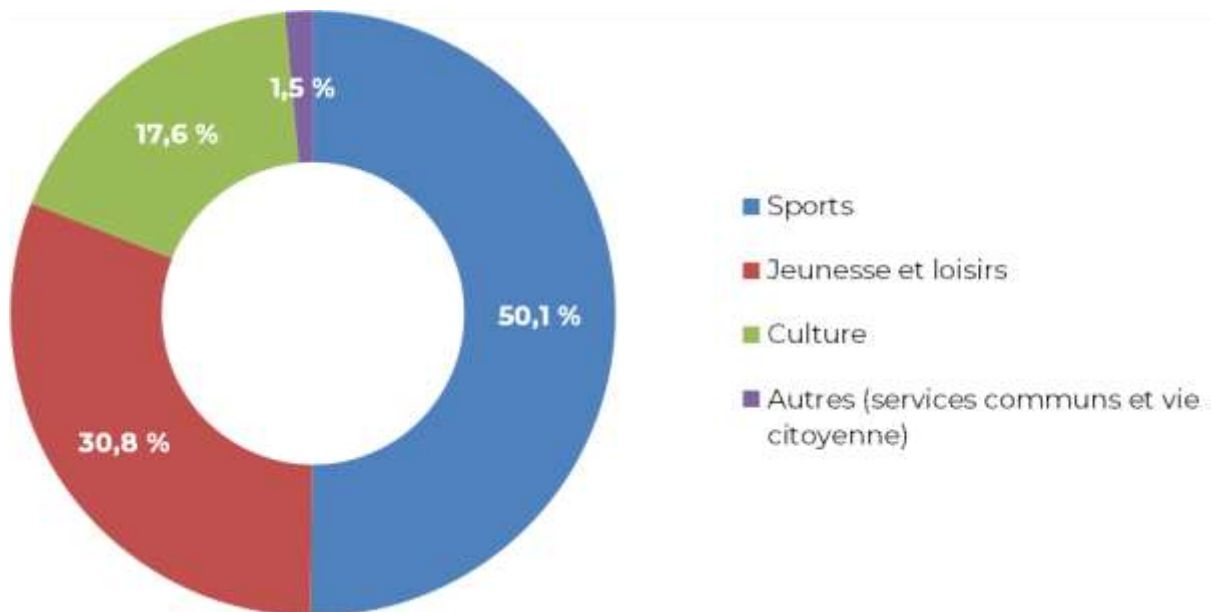
Un budget de 0,2 M€ a été consacré à la **politique de la nuit** (montant stable).

Enfin, les dépenses consacrées aux services communs ont diminué de 1,1 M€ par rapport à 2024 pour atteindre 1,6 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs atteignent 128,7 M€ en 2025 (+1,4 M€).

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes relatives au sport s'établissent à 64,5 M€ au CA 2025, soit une baisse de 9,2 M€.

Cette baisse s'explique principalement par les recettes exceptionnelles perçues en 2024 dans le cadre des **JOP** (-9,0 M€). Le montant perçu en 2025 au titre des JOP et des grands événements sportifs s'élève à 3,2 M€, correspondant à la redevance perçue au titre de l'Adidas Arena (18^e) (1,2 M€), au loyer de l'aérogare des Invalides (8^e) (0,8 M€) ainsi qu'au solde des redevances versées par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo) (0,6 M€) et le Grand Palais (8^e) (0,6 M€).

Les recettes des **stades** (49,0 M€) diminuent de 2,2 M€ correspondant à des effets de rattrapage de la redevance au titre de Roland Garros en 2024 à la suite de fortes variations du chiffre d'affaires annuel du concessionnaire après la pandémie de Covid-19.

Leur fréquentation ayant augmenté en 2025, les **piscines** permettent 1,9 M€ de recettes supplémentaires (10,6 M€ au CA 2025).

Les recettes relatives aux autres **dispositifs sportifs** de la Ville de Paris s'élèvent à 1,7 M€ (+0,1 M€).

Les recettes perçues au titre de la jeunesse et des loisirs atteignent 39,7 M€ (+4,5 M€).

L'activité des **centres de loisirs** a enregistré 29,1 M€ de recettes (-1,2 M€). Leur fréquentation ayant diminué en 2025, le montant perçu au titre de la **participation des usagers** baisse de 1,6 M pour un total de 19,4 M€. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation de 0,4 M€ de **la participation de la caisse d'allocations familiales** (9,7 M€) à la suite d'une modification de ses modalités de calcul.

Les **animations, projets et dispositifs en faveur de la jeunesse** ont donné lieu à 9,3 M€ de recettes en 2025, soit une augmentation de 5,3 M€ correspondant à la perception de recettes exceptionnelles (indus Covid-19) et aux revalorisations tarifaires pour les activités proposées dans les centres Paris Anim'.

Enfin, la Ville a perçu 1,2 M€ au titre des **colonies de vacances** (+0,3 M€).

Les recettes liées à la politique culturelle de la Ville de Paris augmentent de 4,4 M€, passant de 18,2 M€ en 2024 à 22,6 M€ à 2025.

Cette augmentation s'explique par la hausse de 4,6 M€ des recettes au titre du **patrimoine**, en raison de travaux réalisés en 2025 sur les édifices de la Ville, notamment la fontaine Saint-Michel (6^e), où l'installation de bâches publicitaires a donné lieu à des redevances. Elles s'élèvent à 7,2 M€ en 2025.

Ce montant inclut par ailleurs :

- 12,0 M€ au titre des **activités artistiques et manifestations culturelles** ;
- 1,9 M€ relatifs au **cinéma**, au titre des tournages sur le territoire parisien ;
- 1,0 M€ relatifs aux **arts du spectacle vivant** ;
- 0,7 M€ au titre des **bibliothèques** et des services des **archives**.

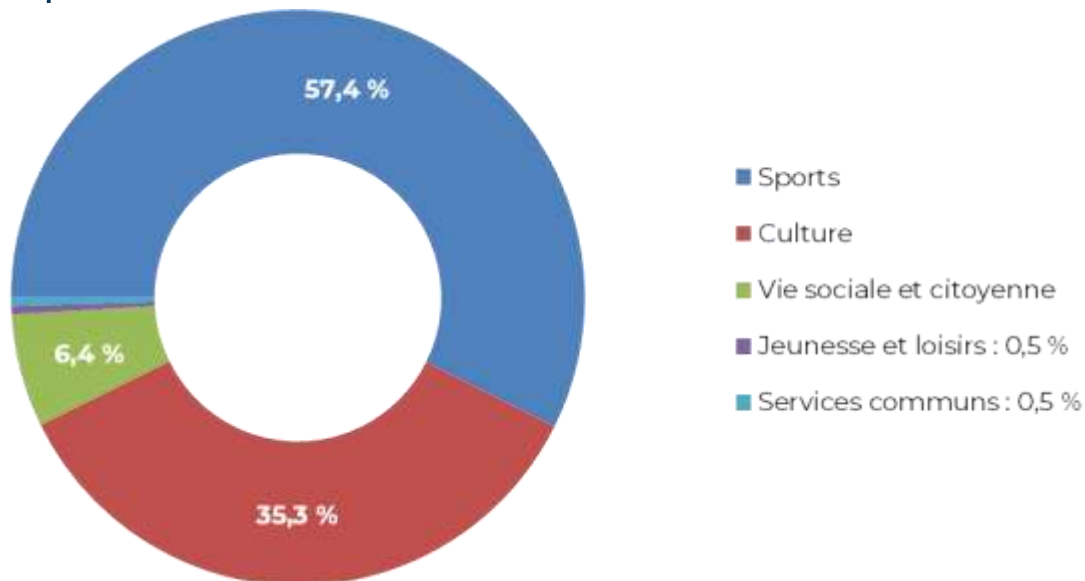
Les recettes relatives à la vie sociale et citoyenne s'établissent à 1,1 M€, soit une augmentation de 0,9 M€ correspondant principalement à un transfert depuis la fonction « Services généraux ».

Enfin, les **services communs** ont donné lieu à 0,8 M€ de recettes correspondant à une subvention versée par le fonds de dotation Paris 2024 au titre de la réalisation de projets célébrant l'anniversaire des JOP 2024.

Dépenses d'investissement

183,3 M€ ont été consacrés à la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » en 2025 contre 202,2 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



Les dépenses consacrées au sport ont représenté 105,2 M€ en 2025, contre 114,6 M€ en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Les **dépenses d'investissement au titre des piscines et des bains-douches** se sont élevées à 38,7 M€, après 26,9 M€ en 2024, en raison d'abord de la livraison de trois équipements majeurs :

- 11,4 M€ dédiés à la mise en place des **baignades** estivales et baignades en Seine, soit +10,0 M€ par rapport à 2024 ;
- 9,6 M€ pour la construction de la **piscine Solita Salgado (18^e)**, soit +3,7 M€ par rapport à 2024 ;
- 7,7 M€ pour la rénovation de la **piscine Château-Landon (10^e)**, soit +6,2 M€ par rapport à 2024.

Les **autres dépenses** sont notamment constituées de :

- 5,9 M€ pour le contrat de performance énergétique, notamment pour les piscines Rouvet (19^e), La Plaine (15^e), Drigny (9^e) et Didot (14^e) ;
- 2,5 M€ consacrés au plan d'entretien et de rénovation des piscines ;
- 0,7 M€ pour les travaux de construction de la piscine Davout (20^e) ;
- 0,7 M€ pour les travaux de rénovation des bains-douches.

32,3 M€ font suite aux **Jeux olympiques et paralympiques (JOP)** de Paris 2024, contre 60,4 M€ en 2024. Ces dépenses incluent :

- 23,5 M€ au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) ;
- 3,6 M€ pour les voies olympiques et paralympiques ;
- 2,9 M€ pour les travaux sur les sites pérennes et les sites temporaires ;
- 0,6 M€ pour la rénovation du stade Coubertin (16^e) ;
- 0,5 M€ pour les sites d'entraînement comprenant la piscine Georges Vallerey (20^e), les centres sportifs Bertrand Dauvin (18^e) et Max Rousié (17^e) ;
- 0,4 M€ pour les travaux de construction de l'Adidas Arena de la porte de la Chapelle (18^e) ;
- 0,4 M€ pour l'aménagement des abords du Grand Palais (8^e) ;
- 0,3 M€ pour la rénovation de l'Accor Arena (12^e).

29,8 M€ ont été investis dans **les salles de sport et les gymnases**, contre 19,2 M€ en 2024, incluant notamment :

- 17,6 M€ pour la construction d'un gymnase entre les portes de Vincennes (20^e) et de Montreuil (20^e) ;
- 6,5 M€ de dépenses d'entretien des gymnases, salles de sport et équipements sportifs (dépenses localisées) ;

- 2,3 M€ de dépenses de construction d'un gymnase au sein de l'Ilot Saint Germain (7^e) ;
- 1,7 M€ pour des travaux de rénovation de centres sportifs, dont 0,5 M€ pour le centre sportif Max Rousié (17^e), 0,4 M€ pour le centre sportif Poissonniers (18^e) et 0,4 M€ pour le centre sportif Suzanne Lenglen (15^e) ;
- 0,8 M€ pour la rénovation des éclairages des équipements sportifs ;
- 0,3 M€ pour la couverture et la rénovation de courts de tennis et terrains d'éducation physique ;
- 0,2 M€ pour l'aménagement de trois terrains de jeux et la réfection d'une partie du centre sportif Louis Lumière (tribunes, vestiaires) dans le 20^e arrondissement.

Les **autres équipements sportifs** ont mobilisé 2,3 M€ en 2025, dont 1,2 M€ pour le schéma directeur du bois de Vincennes (12^e), 0,8 M€ pour les espaces de sport dans la rue et 0,3 M€ pour la reconstruction du skate parc au parc de Bercy (12^e).

2,2 M€ ont été consacrés aux **stades**, dont 1,1 M€ pour les travaux du stade Jean Bouin (16^e) et 0,5 M€ pour le renouvellement des gazons synthétiques. S'y ajoutent les travaux de rénovation du parc des Princes (16^e) (0,3 M€) et du stade Charlety (13^e) (0,2 M€).

64,8 M€ ont été consacrés au domaine de la culture, après 72,5 M€ en 2024.

Les dépenses en faveur de la **sauvegarde du patrimoine, de la mémoire et des archives** ont représenté un investissement de 28,8 M€ en 2025 contre 33,9 M€ en 2024.

Ce poste concerne principalement les **édifices culturels**, qui ont mobilisé 16,0 M€ en 2025, contre 24,5 M€ en 2024. Ces dépenses ont notamment permis de financer la restauration du massif d'entrée de l'église de la Trinité (9^e) pour 2,1 M€, la restauration des façades de l'église Notre-Dame-de-Lorette (9^e) pour 2,0 M€, la consolidation de l'église Sainte-Anne-de-la-Butte-aux-Cailles (13^e) pour 1,5 M€, la rénovation de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais (Paris Centre) pour 0,7 M€, la restauration des toitures et de la façade de l'église Saint-Louis-en-l'Île (Paris Centre) pour 0,5 M€ ainsi que la restauration du péristyle de l'église Saint-Eustache (Paris Centre) pour 0,4 M€. Des dépenses transverses ont été consacrées au financement de projets soutenus par du mécénat pour 2,2 M€, à des travaux de gros entretien sur diverses églises pour 1,9 M€, à des travaux de restauration sur les peintures murales pour 1,3 M€ et des travaux de sécurisation à hauteur de 1,0 M€.

5,7 M€ ont été mobilisés pour les travaux d'amélioration de l'aménagement et de l'accueil des **abords de Notre-Dame** (Paris Centre), après 2,1 M€ en 2024.

3,8 M€ ont été consacrés à **'Histoire, la mémoire et les anciens combattants**, dont 3,4 M€ pour le Jardin mémoriel des attentats du 13 novembre 2015 (Paris Centre).

1,9 M€ a été consacré à l'entretien des **fontaines patrimoniales**.

À cela s'ajoute 1,1 M€ pour la **conservation du patrimoine** (après 2,8 M€ en 2024), dont 0,2 M€ pour l'entretien des bibliothèques patrimoniales, 0,2 M€ pour la photographie, l'iconographie et la numérisation en 3D, 0,2 M€ pour l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public, 0,2 M€ pour la fin de la restauration de la fontaine des Innocents (Paris Centre) après 1,7 M€ en 2024, et 0,2 M€ pour la numérisation des ouvrages dans les bibliothèques.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré aux **services d'archives**, dont 0,3 M€ pour l'aménagement et la sécurisation des locaux.

11,9 M€ ont été investis en faveur des **musées**, soit une hausse de 2,5 M€ par rapport à 2024. Ce montant inclut 7,3 M€ de subventions d'investissement accordées à l'établissement public Paris Musées pour financer les projets de rénovation des musées municipaux, leur mise en sécurité, mais aussi l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art ainsi que la modernisation des outils numériques.

Ce montant est en hausse de 2,0 M€ par rapport à 2024. S'y ajoutent les travaux de rénovation du Musée d'art moderne (16^e) (1,3 M€), de refonte des parcours de visite des Catacombes (14^e) (1,3 M€), de restauration et d'isolation du Petit Palais (8^e) (0,8 M€), ainsi que du musée de la Vie romantique (9^e) (0,6 M€). 0,3 M€ de travaux ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage par la Ville pour le compte de l'établissement public.

Les **bibliothèques et médiathèques** ont bénéficié de 9,8 M€ de dépenses d'investissement, après 15,1 M€ en 2024. Au sein ce montant, 3,6 M€ ont été consacrés à l'acquisition de collections nouvelles, 2,2 M€ à la fin des travaux de construction de la médiathèque James Baldwin (19^e) après 6,6 M€ en 2024, 2,1 M€ à l'entretien des bâtiments (investissements localisés ou d'intérêt local) et 1,5 M€ à la création de la médiathèque Virginia Woolf dans la ZAC Paul Bourget (13^e). S'y ajoute 0,3 M€ pour les dépenses d'achat de matériel et de mobilier.

Les dépenses en matière de **soutien au cinéma et au spectacle vivant** se sont élevées à 5,4 M€, après 4,7 M€ en 2024. 1,4 M€ a été mobilisé au titre d'une subvention à la Philharmonie (19^e). 1,3 M€ a permis de financer des travaux de rénovation du site de la Cartoucherie (12^e). 1,2 M€ a été mobilisé pour des travaux dans les autres salles de spectacle et 0,8 M€ pour les travaux de rénovation du théâtre de la Ville – Sarah Bernhardt (Paris Centre). 0,5 M€ a été versé en subventions d'équipement au titre du **cinéma**.

Les dépenses en matière **d'enseignement artistique et de pratiques amateurs** s'élèvent à 4,6 M€. 2,4 M€ ont été consacrés à l'entretien des établissements d'enseignement artistique (investissements localisés et non localisés). 0,9 M€ a été mobilisé pour financer les travaux de restructuration et d'extension du conservatoire municipal Chopin (15^e) et 0,7 M€ a permis de financer l'acquisition d'instruments, de mobilier et de matériel pour les conservatoires. S'y ajoute 0,3 M€ pour le projet des Grandes Rigoles (20^e) et 0,2 M€ pour les travaux de construction du conservatoire municipal Darius Milhaud (14^e).

4,2 M€ ont été consacrés à **l'action culturelle et à la diversité de l'économie culturelle**, après 6,9 M€ en 2024. Ce poste se compose notamment de 2,1 M€ de subventions d'équipement destinées à des structures culturelles telles que l'association pour le soutien au théâtre privé, le Centquatre (19^e), l'association Silvia Montfort-Théâtre (15^e), le Théâtre de la Ville – Sarah Bernhardt (Paris Centre), la Maison européenne de la photographie (Paris Centre), la Maison du geste et de l'image – centre de recherche et d'éducation artistique (Paris Centre) et Paris ateliers (12^e). À cela s'ajoutent notamment 0,9 M€ pour l'entretien des équipements culturels, 0,6 M€ pour les travaux de création du pôle culturel au 106 rue Brancion (15^e) accueillant désormais le théâtre Silvia Montfort, et 0,2 M€ pour le fond municipal d'art contemporain.

11,7 M€ ont été consacrés à la vie sociale et citoyenne, contre 11,1 M€ en 2024.

Ce montant inclut notamment 6,0 M€ pour **l'entretien et la modernisation des mairies d'arrondissement** (investissements localisés). Des **opérations de rénovation, de restauration ou de modernisation** ont également été menées dans les mairies du 10^e (1,7 M€), du 5^e (0,7 M€) et du 18^e arrondissements (0,5 M€). 0,4 M€ a été dédié aux travaux de réfection à la suite de l'incendie dans la mairie du 12^e et 0,2 M€ aux travaux dans les anciennes mairies d'arrondissement de Paris Centre.

1,0 M€ a été consacré à la **vie locale et citoyenne** pour les travaux du théâtre de la Concorde (8^e).

0,7 M€ a été mobilisé pour la **vie nocturne** au titre d'une subvention d'équipement au Centre national de la musique.

S'agissant des dépenses au titre de la jeunesse, 0,9 M€ a été investi en 2025.

Ce montant inclut 0,6 M€ pour l'entretien des équipements localisés, 0,1 M€ pour la rénovation et l'aménagement des autres équipements et 0,1 M€ pour Quartier Jeunes (QJ) (Paris Centre).

Enfin, 0,8 M€ a été consacré aux services communs de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie locale et citoyenne.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement au titre de la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs se sont élevées à 33,0 M€ en 2025, contre 28,3 M€ en 2024, soit +4,7 M€

Les recettes au titre des sports s'établissent à 23,9 M€ en 2025, en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2024.

Ce montant comprend principalement :

- 18,1 M€ perçus au titre de la **participation de la Solideo au financement des équipements olympiques** dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage ;
- 3,4 M€ de subvention de l'Etat au titre du Fonds vert pour **les travaux de rénovation de la piscine Château Landon** (10^e) ;
- 1,1 M€ de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour les **travaux d'amélioration de la performance énergétique des piscines** Didot (14^e) et La Plaine (15^e) ;
- 0,9 M€ de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour les **travaux de réhabilitation** de la piscine Pontoise (5^e).

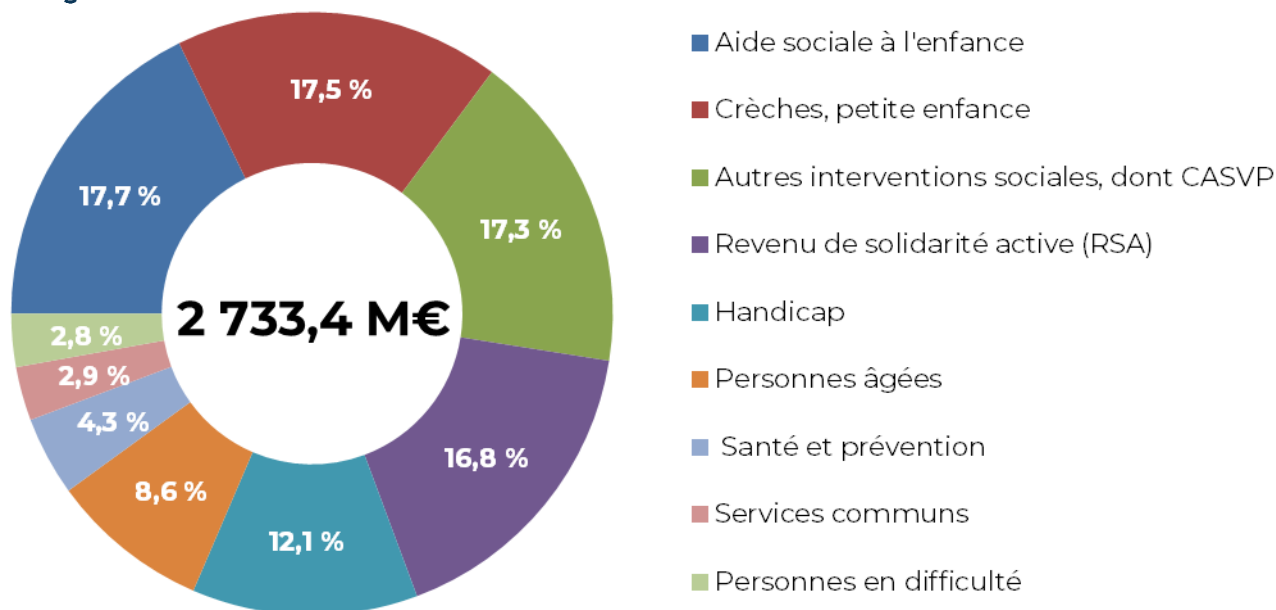
Au titre de la culture, les recettes se sont élevées à 9,1 M€ en 2025 contre 5,8 M€ en 2024.

5,6 M€ ont été perçus dans le cadre du **plan « églises »** sous forme de subventions versées par la direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Île-de-France, de mécénats et de redevances liées aux bâches publicitaires, dont 2,3 M€ pour les travaux de l'église Trinité (9^e), 0,5 M€ pour les travaux de l'église Saint-Eustache (Paris Centre) et 0,5 M€ pour les travaux de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais (Paris Centre).

2,8 M€ ont été versés par l'Etat au titre de la dotation de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour **la médiathèque James Baldwin** (19^e).

(4) Santé et action sociale

Budget consolidé consacré à la santé et à l'action sociale – CA 2025



	en M€	
	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	2 578,4	2 666,4
dont masse salariale	570,5	587,3
Dépenses d'investissement	74,0	67,0
Recettes de fonctionnement	664,0	670,2
Recettes d'investissement	6,7	10,8

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en faveur de la santé et de l'action sociale s'établissent à 2 666,4 M€, dont 587,3 M€ de masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 116 créations, un solde des changements de périmètre de -9, un solde des transformations de +0,5 et 83 redéploiements, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'est établi à +24,5 postes.

52 postes ont été créés à la direction des solidarités :

- 21 postes pour la cellule de recueillement des informations préoccupantes (CRIP 75) ;
- 21 postes pour améliorer les délais de traitement et sécuriser les évaluations ;
- 5 postes pour renforcer les équipes ;
- 4 postes en contrat de projet, dont un poste pour la mission France Travail et trois postes pour le déploiement des équipes mobiles intervenant auprès des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ;
- 1 poste pour piloter l'accompagnement au changement et à la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, avec un co-financement de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Par ailleurs, neuf postes ont été transférés au budget annexe des établissements de l'aide sociale à l'enfance.

42 postes ont été créés à la direction des familles et de la petite enfance dont :

- 30 postes pour l'ouverture d'une crèche de 99 berceaux boulevard Davout (20°) ;
- 4 postes pour renforcer les nouvelles missions du système d'information honorabilité ;
- 3 postes pour la mise en place d'une mission compétences autorités organisatrices rendue nécessaire par la loi pour le plein emploi de décembre 2023 ;
- 3 postes pour la mise en place d'un CFA « Petite enfance »
- 2 postes cofinancés par la caisse d'allocations familiales (CAF) pour renforcer la mise en place de la prestation de service unique.

22 postes ont été créés à la direction de la santé publique :

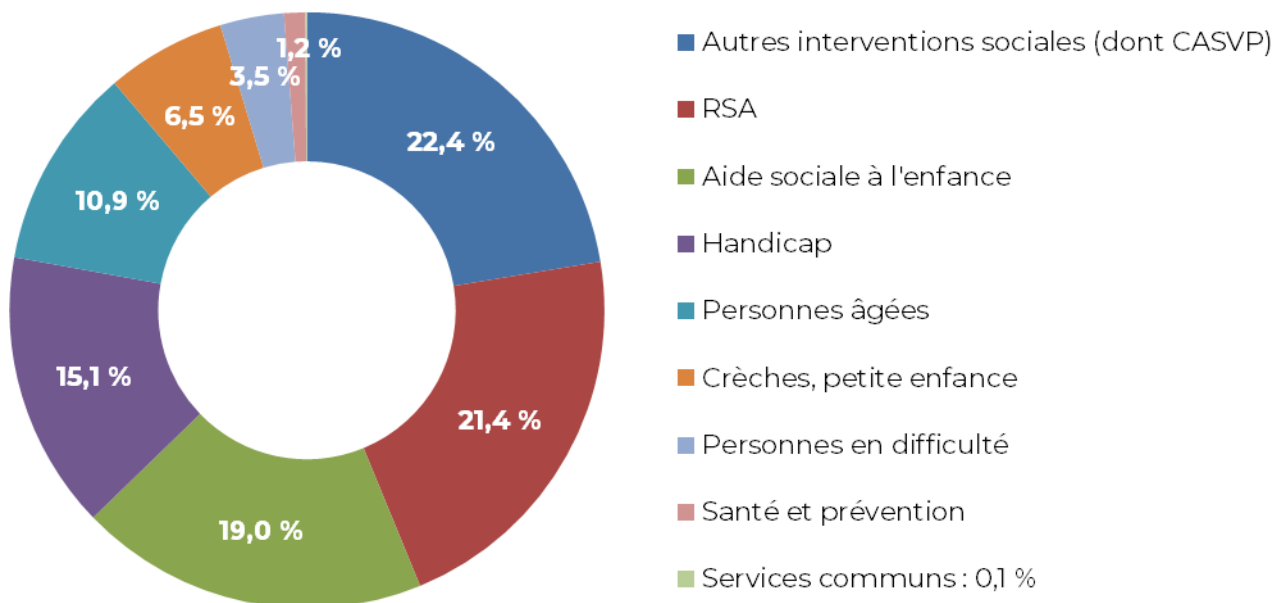
- 13 postes pour l'augmentation de l'offre de soins ;
- 4 postes pour le renforcement de l'équipe de désinfecteurs ;
- 2 postes cofinancés par l'agence régionale de santé dans le cadre des 1 000 premiers jours de l'enfance ;
- 1 poste pour le centre de santé sexuelle ;
- 1 poste pour le dispositif « mallette verte » ;
- 1 poste pour mesurer la qualité de l'air et la mise en œuvre de nouveaux équipements d'analyse.

Au budget supplémentaire 2025, avec un solde des transferts de -1 et un solde des transformations de - 28 postes, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'est établi à -29 postes.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'est établi à -4,5 postes.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale s'élèvent à 2 079,1 M€ au CA 2025, en hausse de 71,3 M€ par rapport au CA 2024.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) représentent 444,9 M€, en augmentation de 2,1 M€ par rapport à 2024.

Au sein de ces dépenses, les **allocations et remises gracieuses** s'élèvent à 417,1 M€, soit une augmentation de 11,5 M€ qui s'explique notamment par l'impact en année pleine de la revalorisation du RSA d'avril 2024 (+4,6 %) et par la revalorisation d'avril 2025 (+1,7 %).

Les dépenses consacrées aux **actions d'accompagnement au retour à l'emploi des personnes en difficulté** mises en œuvre dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE) s'établissent à 27,9 M€.

La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) atteint 429,8 M€, en hausse de 15,9 M€ par rapport à 2024.

Les moindres dépenses réalisées en 2024 résultent de mesures d'économie (reprise de provisions pour risque, négociation de la tarification du « pass Améthyste » avec Île-de-France Mobilités) qui sont ponctuelles ou d'un montant insuffisant pour compenser l'augmentation des charges du CASVP en 2025. Celle-ci résulte de la hausse des aides sociales mais aussi de la masse salariale avec la revalorisation du taux de contribution employeur à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Ce montant inclut en outre 5,7 M€ de subvention au titre du plan qualité des établissements d'hébergement pour les personnes âgées (Ehpad).

Les dépenses d'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 394,5 M€, en hausse de 27,6 M€ par rapport au CA 2024.

Les **frais d'hébergement** des jeunes admis à l'ASE progressent de 20,1 M€ pour atteindre 298,1 M€. Cette augmentation des dépenses s'explique notamment par le financement de nouveaux dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les mineurs confiés à la Ville de Paris et la hausse du prix de journée des **établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance (Epase)** consécutive à l'augmentation de leurs coûts d'exploitation. Les dépenses consacrées à la **prise en charge hôtelière** (27,9 M€) augmentent quant à elles de 4,2 M€ par rapport à 2024.

43,9 M€ (+1,0 M€) concernent les **actions éducatives**.

La hausse de 2,9 M€ des **subventions et participations au titre de l'ASE**, pour s'établir à 3,9 M€, résulte du versement de participations au titre des revalorisations salariales prévues par l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension des bénéficiaires du Ségur, le « Ségur pour tous ».

Les dépenses d'accompagnement par des **infirmiers et éducateurs intérimaires** des jeunes en situation complexe s'établissent à 2,8 M€.

Les **autres dépenses** consacrées à l'ASE s'élèvent à 18,0 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2024. Elles servent à couvrir les frais afférents à la vie quotidienne des enfants, notamment les allocations journalières, les transports, les frais scolaires, périscolaires et médicaux.

L'aide sociale aux personnes en situation de handicap atteint 313,7 M€, en hausse de 10,3 M€ par rapport au CA 2024.

Les **frais d'hébergement et le financement des structures d'accueil de jour** constituent le principal poste de dépense, pour un montant de 203,5 M€, en hausse de 5,7 M€ par rapport au CA 2024. Ce montant inclut 178,1 M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement et 25,4 M€ pour l'accueil de jour. La hausse des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des tarifs payés par la Ville au titre de l'hébergement, compte tenu des mesures du Ségur de la santé et du social.

Les **allocations** versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) augmentent de 4,9 M€ pour atteindre 102,8 M€ (soit 89,3 M€ pour la PCH et 13,4 M€ pour l'ACTP). Cette augmentation s'explique par la croissance du nombre de bénéficiaires de la PCH estimée à 6,1 % en 2025 (après +5,1 % en 2024 et +3,5 % en 2023).

6,5 M€ ont été consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes en situation de handicap dont 4,0 M€ au titre de la contribution à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), 2,2 M€ au titre de l'aide à domicile et 0,3 M€ au titre de l'habitat inclusif.

Les **subventions versées au titre des personnes en situation de handicap** diminuent de 0,1 M€ pour s'établir à 0,9 M€.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 227,6 M€, en diminution de 3,0 M€ par rapport au CA 2024.

Les dépenses au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établissent à 137,5 M€, soit une baisse de 3,4 M€ par rapport à 2024. Cette enveloppe comprend :

- 97,3 M€ au titre de l'**APA à domicile**, en hausse de 1,9 M€ ;
- 39,7 M€ au titre de l'**APA en établissement**, soit une baisse de 5,4 M€ notamment liée à l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des Ehpad ;
- 0,4 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (Cesu) versés aux bénéficiaires ainsi que de la participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Les dépenses au titre de l'**hébergement des personnes âgées** (65,5 M€) augmentent de 2,5 M€ en raison de revalorisations tarifaires.

24,6 M€ ont été consacrés aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** de la perte d'autonomie des personnes âgées, soit une baisse de 2,1 M€ par rapport à 2024 notamment due au transfert des financements du plan qualité des Ehpad vers la subvention globale de fonctionnement du CASVP. 15,7 M€ ont bénéficié à l'**accueil de jour** (-2,0 M€), correspondant principalement à la participation de la collectivité au fonctionnement des six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et à la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. 6,0 M€ ont été mobilisés dans le cadre de la **conférence des financeurs**. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Enfin, 2,1 M€ ont été consacrés à l'**aide à domicile**, 0,3 M€ à des **subventions**, 0,3 M€ aux dépenses liées à l'**habitat inclusif** et 0,2 M€ aux **actions transverses** dédiées aux personnes âgées à domicile.

Les crédits relatifs aux familles et à la petite enfance représentent 135,2 M€, en hausse de 8,8 M€ par rapport à 2024.

Les dépenses relatives **aux crèches et aux haltes garderies** s'élèvent à 129,2 M€, soit une augmentation de 8,8 M€ par rapport à 2024. Celle-ci s'explique par la hausse du coût des marchés de **gestion des crèches parisiennes** (+4,8 M€) ainsi que l'augmentation de 3,8 M€ des **subventions aux associations** qui prennent en compte notamment l'ouverture de nouveaux équipements.

Les dépenses consacrées aux **dispositifs en faveur des familles** ont atteint 6,0 M€, montant quasi-stable par rapport à 2024.

L'aide aux personnes en difficulté et l'accueil des réfugiés représentent 77,8 M€, soit une hausse de 9,0 M€ par rapport au CA 2024.

La participation de la Ville au **fonds de solidarité logement (FSL)** s'est élevée à 31,5 M€.

En 2025, la Ville de Paris a consacré 19,4 M€ à l'**hébergement d'urgence** de jeunes adultes et de familles afin de pallier la carence de l'Etat dans ce domaine. 11,5 M€ ont été consacrés au financement

de la **veille sociale**. Par ailleurs, les dépenses relatives au groupement d'intérêt public (GIP) **Samusocial de Paris** représentent 5,1 M€.

5,7 M€ de subventions ont été alloués au titre des actions en faveur de **l'accueil des réfugiés** (-0,4 M€).

1,9 M€ a été consacré à la **restauration solidaire**, 1,3 M€ à **l'insertion** par le logement et 1,0 M€ à **l'insertion des jeunes**. Les dépenses consacrées à **l'inclusion numérique** s'élèvent à 0,5 M€.

Les actions au titre de la prévention spécialisée et du lien social sont stables à 30,0 M€.

Au sein de cette enveloppe, 20,0 M€ ont été consacrés à la **prévention spécialisée** (-0,4 M€ par rapport à 2024), 6,9 M€ aux **centres sociaux** et 2,5 M€ aux subventions visant à renforcer le **lien social** (+0,3 M€). Comme en 2024, 0,7 M€ a été dédié au **fonds d'aide aux jeunes Parisiens**.

24,0 M€ ont été mobilisés au titre de la santé et de la prévention, en augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2024.

Ces dépenses incluent 11,9 M€ au titre de la **protection maternelle et infantile et de la planification familiale**, soit une augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2024.

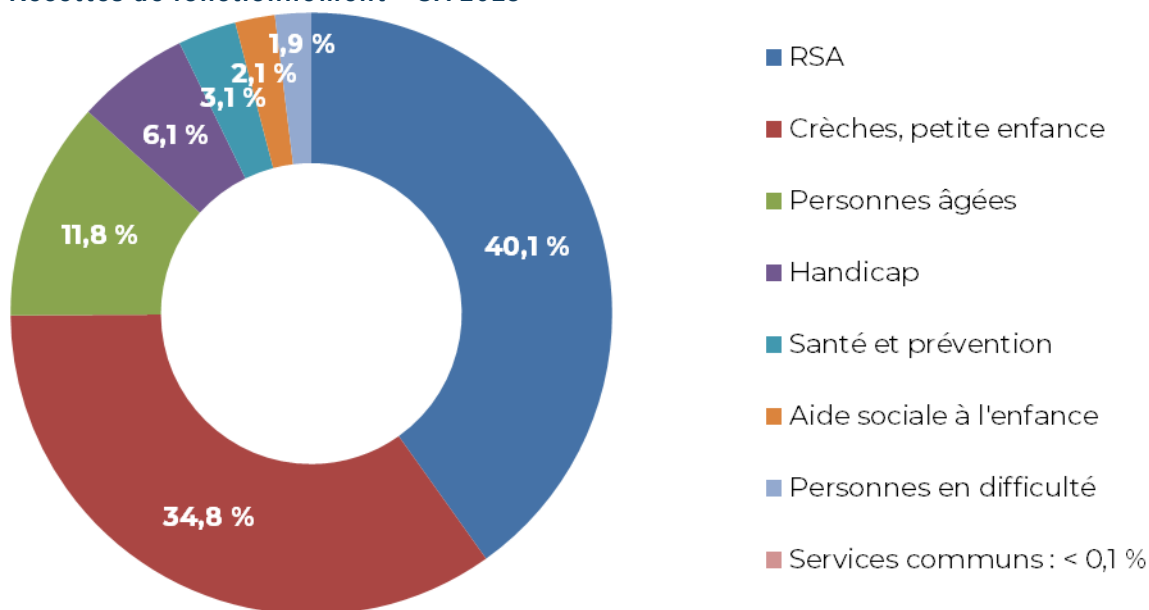
Elles recouvrent par ailleurs les crédits dédiés aux **actions de prévention, de vaccination et de prophylaxie** (5,5 M€), à la **lutte contre les toxicomanies** (3,2 M€), aux actions de **salubrité et de santé environnementale** (1,6 M€), aux **centres de santé** (1,5 M€) et à la **santé scolaire** (0,3 M€).

Les dépenses consacrées aux services support s'élèvent à 1,6 M€ (+0,3 M€).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action sociale et à la santé s'établissent à 670,2 M€ au CA 2025, en augmentation de 6,2 M€.

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes liées au revenu de solidarité active (RSA) sont en diminution de 0,2 M€ par rapport à 2024 pour s'établir à 269,0 M€ au CA 2025.

La fraction de **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** versée par l'Etat en compensation du transfert de la compétence RSA constitue la majeure partie de ces recettes. Son montant est reconduit au même niveau chaque année, soit 246,6 M€, correspondant au droit à compensation calculé sur la base des dépenses engagées par l'Etat au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) au 31 décembre 2003. Cette recette est complétée par 11,9 M€ issus du **fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2024, dont la vocation est d'aider à financer les mesures départementales d'insertion et de retour à l'emploi.

Les **indus et remboursements** s'élèvent à 10,6 M€ en 2025 (+0,4 M€).

Les **recettes liées à l'insertion professionnelle et à l'insertion par l'emploi** principalement composées de participations de l'Etat au service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) n'ont pas été reconduites en 2025 (-0,2 M€)

Les établissements d'accueil de la petite enfance ont donné lieu à 233,0 M€ de recettes en 2025, en hausse de 6,8 M€ par rapport à 2024.

La **participation de la caisse d'allocations familiales (CAF)** au fonctionnement des crèches qui s'élève à 169,9 M€ en 2025. La hausse de 13,1 M€ par rapport à 2024 s'explique par l'aboutissement des négociations avec la CAF au titre de la prestation de service unique (PSU) ainsi que des revalorisations salariales dans le cadre du « Bonus attractivité ».

Les **participations familiales** diminuent de 6,3 M€ par rapport à 2024 pour s'établir à 63,1 M€. C'est le résultat d'une baisse de fréquentation au premier semestre ainsi que la mise en œuvre de nouveaux forfaits ayant réduit la facturation moyenne aux familles de dix à neuf heures par jour.

Les recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées diminuent de 0,4 M€ pour s'établir à 79,1 M€ au CA 2025.

La **dotation versée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente 53,7 M€ en 2025, soit une augmentation de 19,1 M€ par rapport à 2024. La réforme de l'architecture des concours de la CNSA portée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 s'est traduite par la notification et le titrage exceptionnel de 14 mois de concours correspondant à l'exercice 2025 et au solde de l'exercice 2024.

Les recettes liées à l'**hébergement des personnes âgées**, constituées principalement de recouvrements sur successions, diminuent de 4,8 M€ pour s'établir à 13,0 M€ en 2025.

Les recettes perçues au titre de la **conférence des financeurs** pour les forfaits autonomie et prévention se sont élevées à 4,6 M€ (-1,7 M€).

Les **indus et remboursements liés aux Cesu non utilisés** représentent 4,2 M€ (+0,1 M€).

Les recettes perçues au titre de l'**accueil de jour** en faveur des personnes âgées reculent de 13,0 M€ pour s'établir à 3,2 M€ en 2025, dans le contexte de la nouvelle architecture des concours de la CNSA.

Les recettes perçues au titre de l'**habitat inclusif des personnes âgées** restent stables (0,2 M€).

Les **recouvrements d'indus** liés à l'APA s'établissent à 0,1 M€ en 2025.

Les recettes liées aux politiques en faveur des personnes en situation de handicap augmentent de 8,6 M€ pour s'établir à 40,8 M€ en 2025.

Ce montant comprend les **dotations versées par la CNSA au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH)** qui augmentent de 8,1 M€ pour s'établir à 29,4 M€ en 2025. Leur montant est calculé annuellement par la CNSA en fonction de l'enveloppe nationale, de l'évolution des dépenses et des acomptes déjà versés.

La Ville a perçu 7,9 M€ de recettes au titre de la récupération sur succession de l'aide sociale à l'**hébergement des personnes en situation de handicap et des Cesu non utilisés**, soit une diminution de 0,8 M€.

La **dotation de la CNSA pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** s'est élevée à 1,9 M€ en 2025, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2024.

S'y ajoutent les recettes liées à l'**accueil de jour et à l'habitat inclusif en faveur des personnes handicapées, ainsi qu'à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** d'un montant de 1,5 M€.

Les recettes perçues au titre de la prévention et de la santé représentent 21,1 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2024.

Elles se composent essentiellement des remboursements des organismes de **sécurité sociale** et des participations des **usagers** pour leur prise en charge par les différents établissements sanitaires de la Ville de Paris (centres de santé, centres de protection maternelle et infantile, etc.). L'augmentation s'explique surtout par l'amélioration du processus de titrage des recettes issues de la caisse primaire d'assurance maladie.

Les recettes liées à l'aide sociale à l'enfance (ASE) diminuent de 15,0 M€ pour s'établir à 14,3 M€.

La diminution par rapport au CA 2024 traduit principalement par le niveau exceptionnel de participation versée par l'Etat en 2024 au titre de l'évaluation et de la mise à l'abri des personnes se présentant comme mineures et non accompagnées (MNA). L'écart résulte aussi du titrage de seulement trois trimestres de participations en 2025, le dernier n'ayant pas pu être rattaché à l'exercice (-1,2 M€).

Enfin, les recettes au titre de l'aide aux personnes en difficulté s'élèvent à 13,0 M€, en hausse de 5,9 M€.

Ces recettes se composent de 6,4 M€ (+1,1 M€) de cofinancements dans le cadre du **fond de solidarité logement** (fournisseurs d'énergie, fournisseurs d'eau, bailleurs sociaux, CAF de Paris), de participations de l'Etat en faveur de l'**insertion** dans le cadre du volet social du contrat local des solidarités ainsi que du contrat départemental pour l'insertion et l'emploi pour un montant de 5,6 M€ (+3,8 M€), et des versements au titre du **plan parisien pour le logement d'abord** pour 1,0 M€.

Les montants non compensés par l'Etat au titre des aides sociales obligatoires augmentent à nouveau en 2025

Depuis 2002, l'Etat a transféré aux départements la responsabilité et les charges afférentes à la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité (AIS : APA, PCH, RSA). Concomitamment, il les a dotés de ressources destinées à financer ces dépenses nouvelles. Toutefois, l'évolution de ces compensations est moins dynamique que celle des prestations légales désormais à la charge des départements. Il en résulte un déficit croissant qui contraint les finances publiques locales et obère, par voie de conséquence, la libre administration des collectivités territoriales, dans la mesure où elles

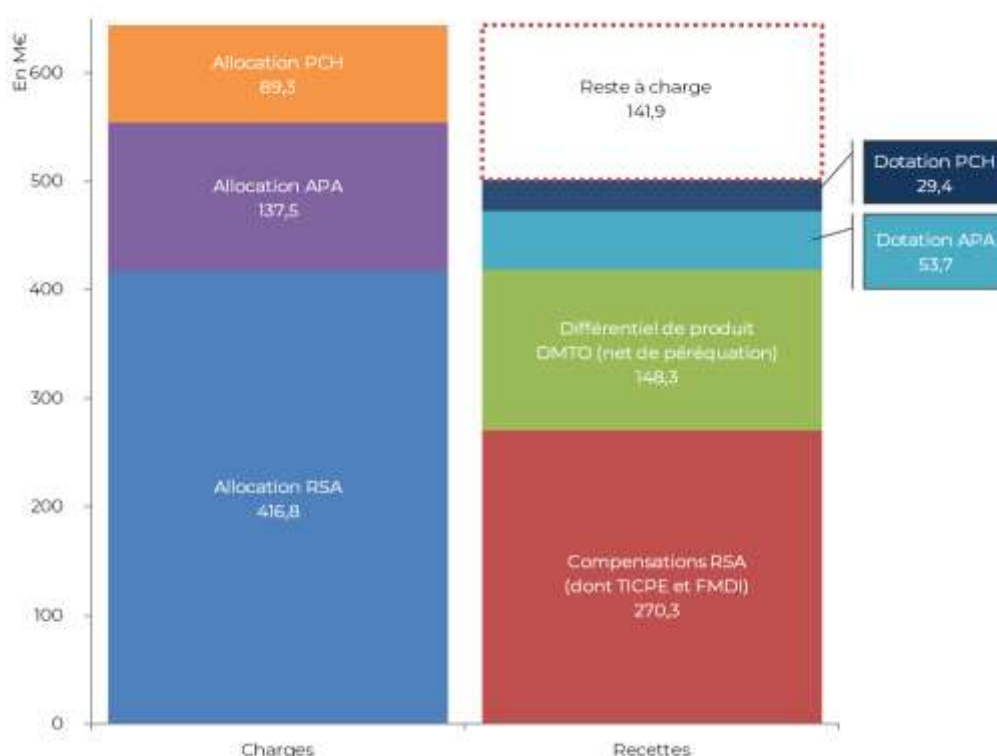
doivent affecter des crédits à ces dépenses obligatoires. Le CA 2025 illustre à nouveau cette situation de déséquilibre.

En 2025, le reste à charge pour la Ville de Paris s'élève à 141,9 M€, correspondant à la différence entre :

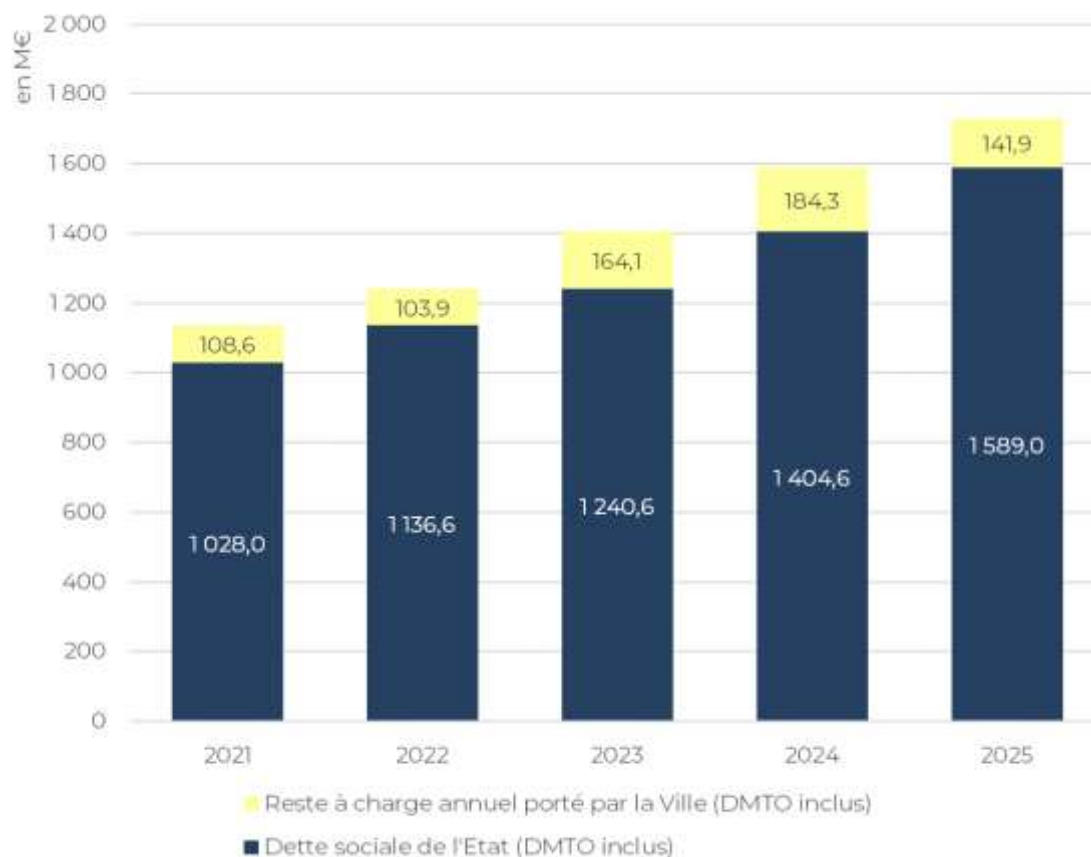
- d'une part, les recettes affectées à la collectivité au titre du financement des AIS, soit 501,7 M€. Ce montant est constitué à titre principal des fractions de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), du versement du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) ainsi que de la dotation de compensation péréquée, alloués au département de Paris au titre du RSA. Il inclut par ailleurs un produit supplémentaire de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), net des dépenses de péréquation, ainsi que les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA et de la PCH ;
- d'autre part, l'intégralité des charges au titre du RSA, de l'APA et de la PCH, à savoir 643,6 M€.

Non compensé, le reste à charge doit être financé par d'autres recettes de la Ville de Paris, et vient ainsi alimenter un stock de dépenses sociales non compensées. Cette « dette sociale » s'établit, depuis 2014, à 1 730,9 M€.

Évaluation du reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité.



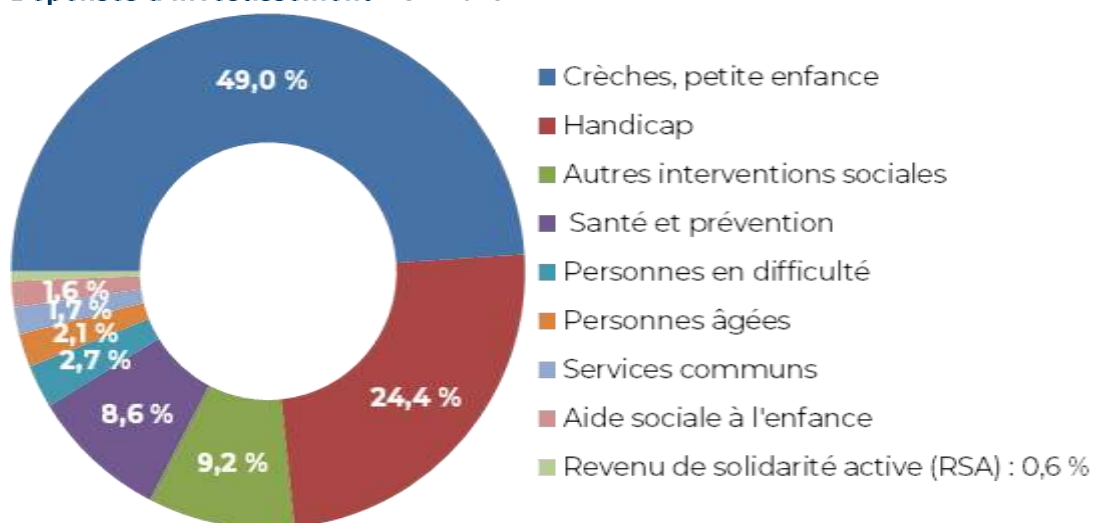
Évolution de la « dette sociale » de l'Etat (stock de dépenses non compensées)



Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en faveur de l'action sociale et de la santé s'établissent à 67,0 M€, après 74,0 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



L'action sociale regroupe 90,7 % des dépenses, soit 60,8 M€ investis en 2025, après 70,6 M€ en 2024.

La Ville a investi 32,8 M€ en faveur de la **petite enfance** (crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil), après 35,2 M€ en 2024.

Les **dépenses d'entretien et de rénovation** ainsi que d'équipement au titre notamment des investissements localisés se sont élevées à 17,8 M€.

14,0 M€ ont été consacrés aux **travaux de construction et de restructuration** des crèches. Il s'agit notamment des crèches collectives situées rue Saint-Roch dans Paris Centre (3,7 M€), rue Glacière dans le 13^e (2,3 M€), rue Préault dans le 19^e (1,5 M€), allée des Eiders dans le 19^e (1,3 M€), ilot Saint-Germain dans le 7^e (0,5 M€) ou encore rue Drouot dans le 9^e (0,5 M€). S'y ajoute 1,0 M€ pour les travaux d'aménagement intérieur de l'**école des métiers de la petite enfance**.

15,5 M€ ont été consacrés aux dépenses de **mise en accessibilité**, après 26,9 M€ en 2024. Les équipements concernés sont les suivants : les bâtiments scolaires (5,9 M€), les transports publics (3,6 M€), les espaces verts (1,8 M€), les équipements de la petite enfance (1,6 M€), les équipements culturels (1,0 M€), les équipements sportifs (0,9 M€), les mairies d'arrondissement (0,5 M€) et les bâtiments administratifs (0,2 M€).

6,8 M€ ont été consacrés aux équipements en faveur des **personnes âgées**, dont 5,4 M€ sous forme de subventions allouées au CASVP pour les travaux de restructuration des résidences autonomes. 1,3 M€ a été versé à l'AP-HP pour le financement d'un projet d'humanisation d'unités de soins de longue durée.

Les dépenses en matière de **personnes en difficulté** se sont élevées à 2,4 M€, après 1,8 M€ en 2024. 1,5 M€ a été mobilisé pour les travaux dans les lieux d'hébergement d'urgence, 0,4 M€ pour les travaux dans les espaces parisiens d'insertion (EPI). S'y ajoutent 0,3 M€ pour des subventions d'équipement pour des associations pour l'insertion et 0,2 M€ pour les centres sociaux.

1,1 M€ a été dédié à la **protection de l'enfance**, dont 0,7 M€ pour les travaux d'entretien dans les établissements de l'ASE, 0,2 M€ pour la maison d'enfants à caractère social rue Monsieur le Prince (6^e) et 0,2 M€ pour le foyer Brantôme (Paris Centre) pour les enfants victime d'inceste.

Les dépenses liées aux **services communs** de la petite enfance et de l'action sociale, c'est-à-dire les dépenses d'entretien et de travaux des bâtiments administratifs, s'élèvent à 1,1 M€.

0,8 M€ a été versé sous forme de subventions au titre des établissements accueillant des **personnes en situation de handicap**. Ces subventions ont notamment concerné la restructuration et l'équipement du foyer de vie et d'accueil Saint-Germain (15^e) pour 0,6 M€.

0,6 M€ a été dédié à **l'aide aux réfugiés**, essentiellement pour les travaux de la Maison des réfugiés dans le 19^e arrondissement.

Les dépenses de santé, dont la protection maternelle et infantile, se sont élevées à 5,8 M€ en 2025, après 3,1 M€ en 2024.

3,8 M€ ont été consacrés aux travaux de construction, d'entretien et de renouvellement de matériel **des établissements de santé et des PMI**, dont 1,3 M€ pour la création d'un centre de PMI situé boulevard Exelmans dans le 16^e, 1,3 M€ pour la réalisation de travaux d'entretien et 1,1 M€ pour l'acquisition de matériel et mobilier dans les laboratoires et les PMI.

Les subventions d'investissement aux **centres de santé** représentent un montant de 1,3 M€. 0,4 M€ a été consacré aux travaux de **mise en sécurité du centre de santé Richerand** (10^e)

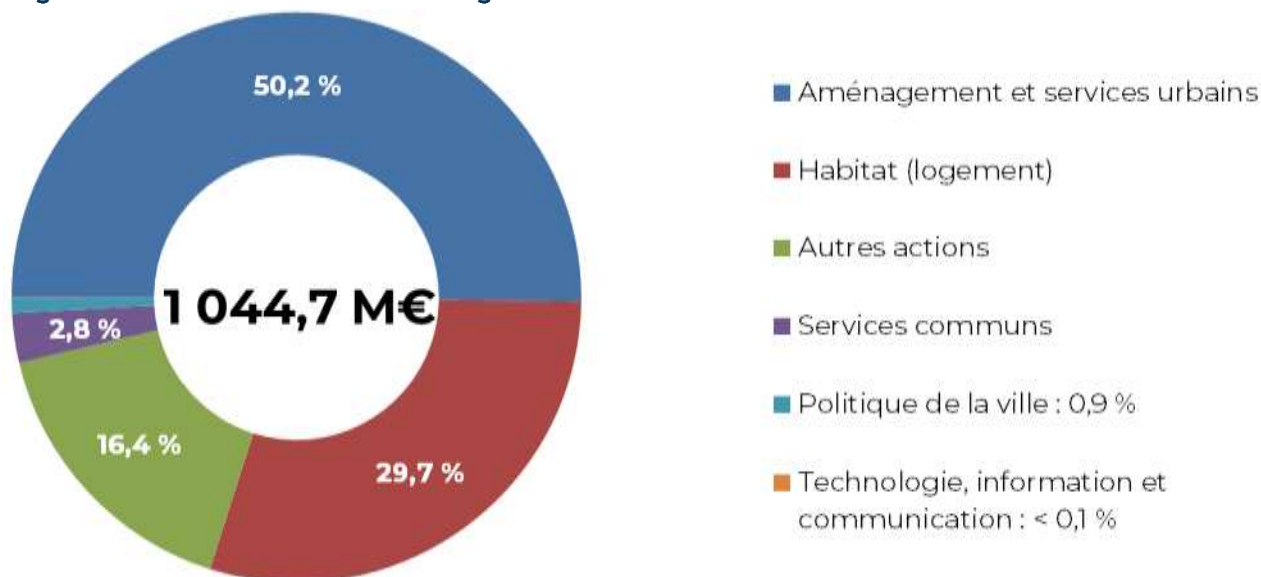
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en lien avec la santé et l'action sociale se sont élevées à 10,8 M€ en 2025, contre 6,7 M€ en 2024.

Les recettes d'investissement sont issues principalement des subventions versées par la CAF à la suite de travaux de création et de rénovation d'établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, etc.). Elles comprennent notamment 4,4 M€ au titre du **fonds de modernisation des équipements** pour le financement des travaux de rénovation et d'entretien des structures de la petite enfance (2,6 M€) et pour le déploiement de Facil Familles (1,7 M€). 1,2 M€ a également été perçu pour les travaux de construction de la crèche située boulevard Davout dans le 20^e, 1,0 M€ pour celle de l'avenue du docteur Arnold-Netter dans le 12^e et 0,8 M€ pour la restructuration de la crèche Glacière dans le 13^e.

(5) Aménagement des territoires et habitat

Budget consolidé consacré à l'aménagement des territoires et à l'habitat – CA 2025



en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	301,4	287,0
<i>dont masse salariale</i>	189,6	193,0
Dépenses d'investissement	783,9	757,7
Recettes de fonctionnement	63,8	242,6
Recettes d'investissement	74,3	144,5

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 287,0 M€ en 2025, dont 193,0 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 37 créations et un solde des transformations de -3, et cinq suppressions, le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'est établi à +29 postes.

30 postes ont été créés à la direction des espaces verts et de l'environnement pour l'extension et l'entretien des surfaces végétalisées.

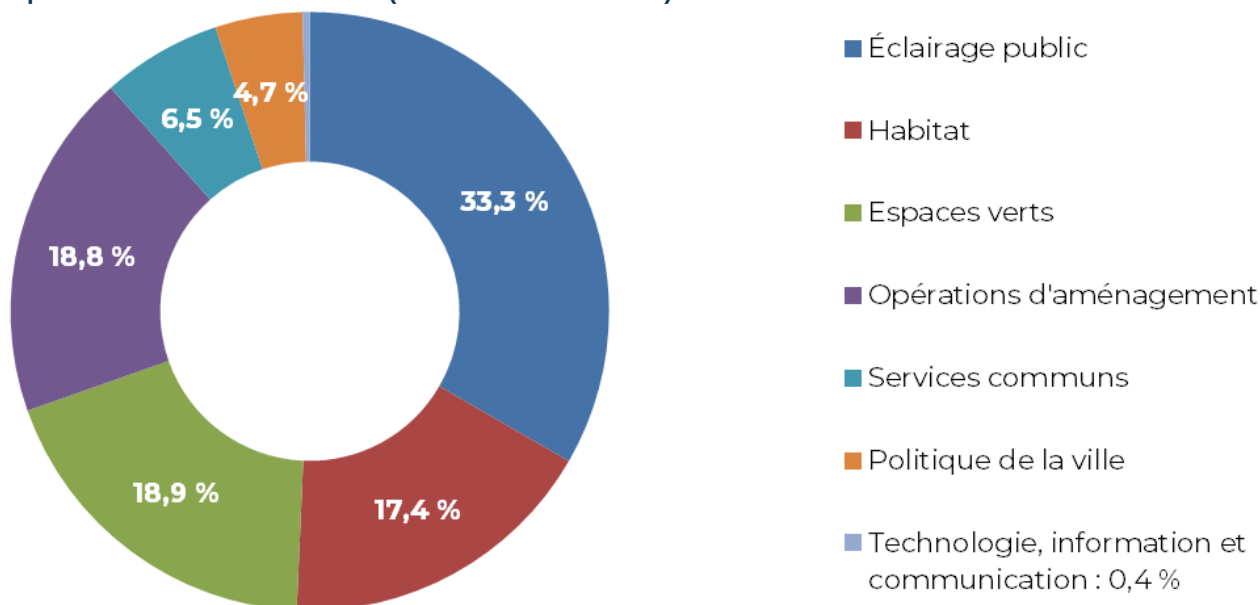
Sept postes ont été créés à la direction du logement et de l'habitat, dont deux postes pour renforcer la communication externe sur la valorisation des dispositifs mis en œuvre par la Ville, un poste pour l'encadrement des loyers, un poste de chargé de prévention, un poste de juriste pour les contentieux liés au contrôle des meublés touristiques, un poste pour le pilotage du suivi de la gestion en flux et un poste pour le suivi du Conseil de Paris.

Au budget supplémentaire 2025, le solde des transformations au sein de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'est établi à -1.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'est établi à +28 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat diminuent de 17,8 M€ en 2025. Elles s'établissent à 94,0 M€.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



70,9 M€ ont été consacrés à l'aménagement des territoires en 2025 (-4,3 M€). Cette enveloppe comprend les dépenses dédiées aux espaces verts, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

La démarche de sobriété dans laquelle la Ville de Paris est engagée a permis de réduire les frais générés par l'**éclairage public**. Ils passent de 36,6 M€ en 2024 à 31,3 M€ en 2025 (-5,3 M€).

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 17,8 M€, en hausse de 0,9 M€ à la suite de l'augmentation des surfaces d'espaces verts à entretenir.

17,3 M€ ont été consacrés aux **opérations d'aménagement urbain** (+0,7 M€) répartis comme suit :

- 8,8 M€ pour l'**entretien des équipements publics du forum des Halles** (-0,2 M€) ;
- 8,0 M€ de subventions versées **aux organismes publics d'urbanisme** (+0,7 M€) ;
- 0,3 M€ pour les **appels à projets urbains**, montant stable par rapport à 2024 ;
- 0,2 M€ de dépenses exceptionnelles en 2025, constituées de remboursement à l'Etat de trop perçus relatifs à la taxe d'aménagement.

La **politique de la ville** a bénéficié de 4,4 M€ en 2025. Cette enveloppe permet de financer des subventions à des associations de terrain dans les quartiers prioritaires.

Les politiques de l'habitat, composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif, représentent 16,3 M€ au CA 2025, en baisse de 11,5 M€ par rapport à 2024 (-41,3 %).

Cette baisse traduit principalement l'arrêt progressif des opérations de conventionnement. En effet, une enveloppe de 13,7 M€ avait été consacrée à la **résiliation de baux dans le cadre de la vague de conventionnements 2023** en 2024, contre seulement 0,6 M€ en 2025 (-13,1 M€).

Parallèlement, les dépenses d'**aide au secteur locatif** progressent de 2,7 M€ pour atteindre 8,7 M€ en 2025. Elles incluent :

- 3,7 M€ pour le dispositif « **Eco-rénovons Paris** » (ERP+), soit une augmentation de 0,7 M€ traduisant la montée en charge du dispositif qui vise à multiplier par deux et demi le nombre de logements privés engageant des travaux d'éco-rénovation ;
- 2,3 M€ de subventions aux **associations d'accompagnement des propriétaires et des locataires**, montant stable par rapport à l'année précédente ;
- 1,8 M€ pour le versement d'une nouvelle subvention en faveur de **l'Agence parisienne du climat** (APC) en tant que guichet unique pour entrer dans le dispositif ERP+. Ce montant est compensé par une recette équivalente, quoique échelonnée sur deux exercices, versée par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) au titre de la mise en œuvre du service public de la rénovation et de l'habitat (SPRH) ;
- 0,9 M€ pour les **opérations d'amélioration de l'habitat** visant à accompagner les copropriétés fragiles dans la lutte contre l'habitat dégradé (+0,2 M€).

Les frais générés par la **gestion du parc privé** de la collectivité (impôts et taxes, fluides, entretien, etc.) s'élèvent à 6,1 M€ en 2025. La baisse par rapport à 2024 (-0,9 M€) s'explique par la centralisation des frais de gardiennage en fonction « Sécurité » ainsi que par la baisse du volume de travaux.

0,5 M€ a été consacré aux **aires d'accueil des gens du voyage** afin de financer des prestations de service pour la gestion et l'entretien des aires situées dans le bois de Vincennes (12^e) et dans le bois de Boulogne (16^e), ainsi qu'un accompagnement social.

Comme en 2024, les **aides à l'accession à la propriété** représentent 0,3 M€.

L'enveloppe consacrée au **logement social** en section de fonctionnement reste stable (0,1 M€). Elle correspond à des frais liés à la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (Mous) pour l'accompagnement des foyers de travailleurs migrants.

Les services communs de l'aménagement des territoires et de l'habitat représentent 6,1 M€, en baisse de 1,9 M€ par rapport à 2024.

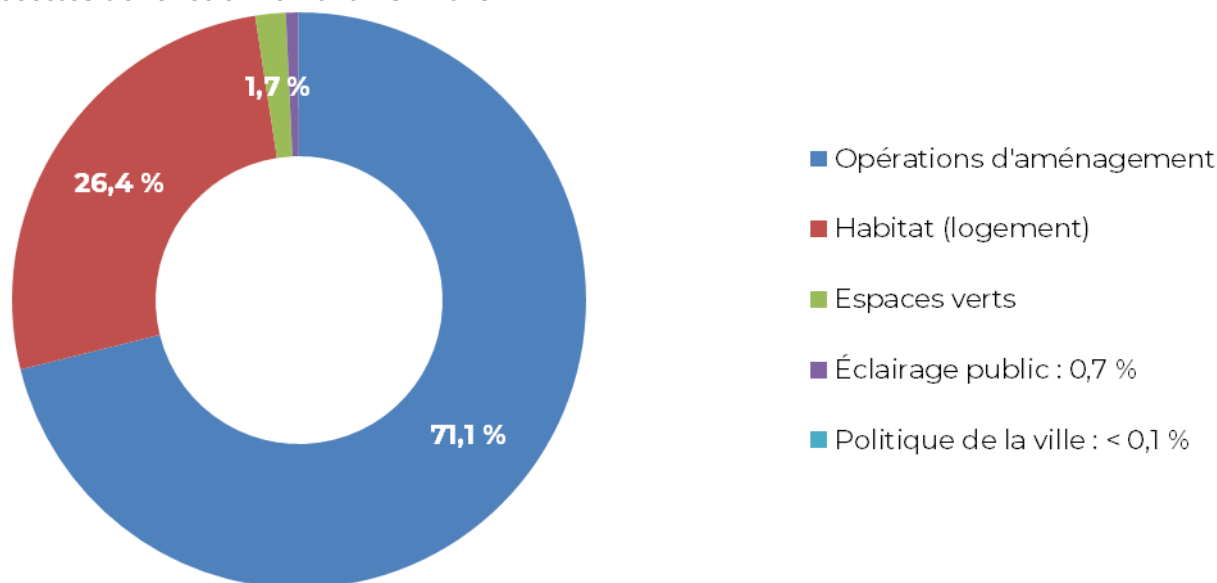
Le budget dédié aux équipements de voie publique, qui permet les locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI), atteint 0,4 M€ (+0,1 M€).

Les dépenses d'honoraires liées au compte foncier diminuent de moitié et s'établissent à 0,3 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » atteignent 242,6 M€ en 2025 contre 63,8 M€ en 2024, portées notamment par 154,1 M€ d'excédents issus de zones d'aménagement concerté (ZAC).

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes relatives aux politiques d'aménagement des territoires atteignent 178,5 M€, soit une augmentation de 168,3 M€ par rapport à 2024.

Le produit relatif **aux opérations d'urbanisme** progresse de 152,1 M€, atteignant 155,2 M€, dont 154,1 M€ d'excédents de ZAC. Ce montant inclut 131,4 M€ au titre de la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) et 14,0 M€ au titre de la ZAC Paul Bourget (13^e) perçus de manière anticipée. S'y ajoute 0,9 M€ de part affectée de taxe d'aménagement et 0,2 M€ provenant des autres opérations d'aménagement.

Les recettes afférentes au **compte foncier** s'élèvent à 16,4 M€, en hausse de 15,4 M€ grâce à la perception d'une indemnité compensatrice au titre du renoncement par la Ville à son droit de retour sur l'ensemble immobilier « les Fusains » (Aubervilliers) au bénéfice de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Les revenus générés par les **espaces verts urbains** s'élèvent à 4,2 M€ en 2025 (+0,1 M€). Ils sont composés des produits du domaine (2,8 M€), des recettes du jardin botanique (0,9 M€) et des remboursements des travaux pour comptes de tiers (0,4 M€).

Les recettes perçues au titre de **l'éclairage public** progressent de 1,5 M€ en 2025 pour atteindre 1,7 M€. Cette augmentation s'explique par le remboursement par l'Etat du coût des prestations d'éclairage effectuées par la Ville pour le compte de la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) sur la période courant de 2011 à 2024.

Les **revenus relatifs au site des Halles**, constitués de remboursements de frais de fonctionnement par la société civile du forum des Halles de Paris, restent stables (1,0 M€ au CA 2025).

Les recettes au titre du logement et de l'habitat progressent de 10,5 M€ par rapport à 2024, atteignant 64,1 M€ en 2025.

La Ville de Paris a perçu 55,2 M€ de **recettes de loyer** en 2025 (+2,5 M€). Cette somme comprend :

- 53,5 M€ de **loyers des immeubles et locaux gérés par la Ville de Paris**, la prise à bail de nouveaux immeubles ayant permis de générer 3,7 M€ de recettes supplémentaires en 2025 ;
- 1,7 M€ au titre de la part annuelle des **loyers capitalisés** perçus dans le cadre des préemptions et conventionnements réalisés avec les bailleurs sociaux. La baisse des préemptions par rapport à 2024 se traduit par une moindre recette en 2025 (-1,2 M€).

Les recettes relatives au **logement social**, constituées de recouvrements par la Ville de Paris de trop perçus au près des bailleurs sociaux, atteignent 5,2 M€ en 2025.

De même, la Ville a perçu 1,9 M€ de revenus supplémentaires issus des cessions de commercialité, portant les recettes issues de la **gestion du domaine intercalaire** à 2,2 M€ en 2025. Ces recettes dépendent du volume de transformation de commerces ou de bureaux en habitation, qui varie en fonction des potentialités du marché.

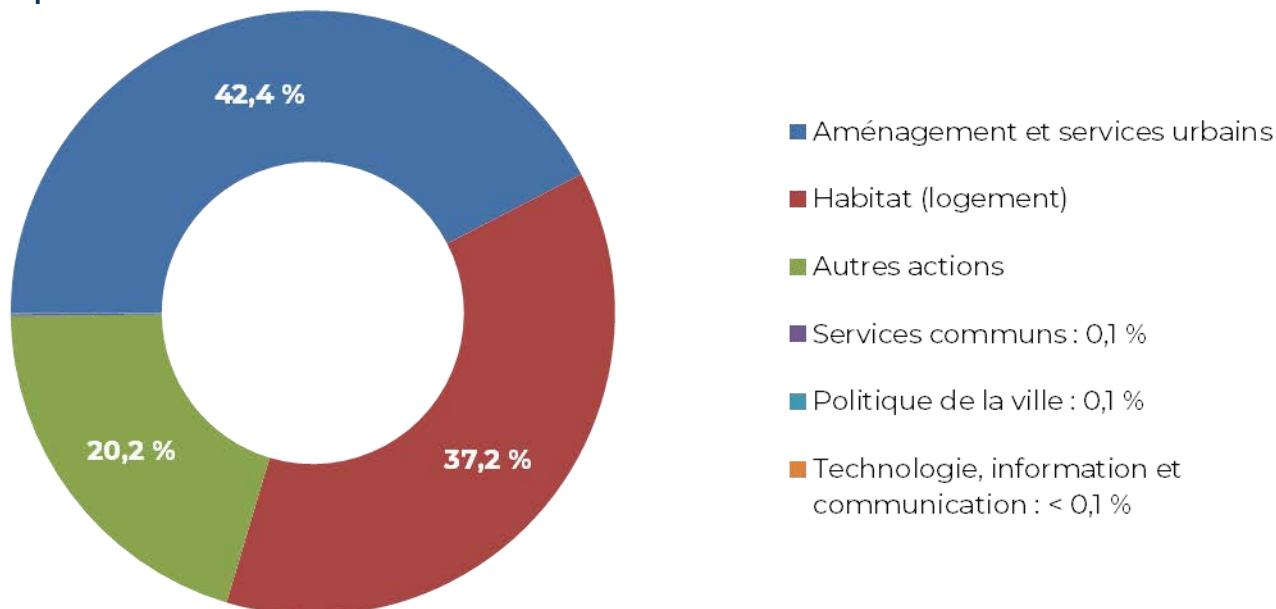
Les **opérations d'amélioration de l'habitat** génèrent 0,9 M€ de recettes supplémentaires, pour un total de 1,2 M€, à la suite du premier versement au titre de la mise en œuvre du SPRH.

Enfin, les recettes liées aux **aires d'accueil pour les gens du voyage** restent stables (0,1 M€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » se sont élevées à 757,7 M€ en 2025, après 783,9 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



L'aménagement et les services urbains ont mobilisé 321,4 M€, contre 273,3 M€ en 2024.

Les **opérations d'aménagement de la voirie** ont représenté 143,7 M€, contre 130,0 M€ en 2024.

Les opérations de transformation et d'apaisement des quartiers sont en nette progression. Ainsi, 40,0 M€ ont été consacrés aux opérations « **Embellir votre quartier** », contre 26,9 M€ en 2024, et 14,1 M€ à la création de nouvelles **rues aux écoles**. 6,6 M€ ont été consacrés à la création de **forêts urbaines**, notamment place de Catalogne (14^e), sur le parvis de l'Hôtel de Ville (Paris Centre) et place du Colonel Fabien (10^e et 19^e). S'y ajoutent 2,0 M€ au titre des **investissements localisés**.

42,7 M€ ont été consacrés aux **participations au bilan de voirie de ZAC**, dont 23,7 M€ au titre de la ZAC Paris rive gauche (13^e) et 6,0 M€ dans le secteur de la Gare des Mines-Fillettes (18^e).

Enfin, les **opérations d'aménagement de la voirie conduites en maîtrise d'ouvrage directe par la Ville** ont notamment concerné la porte de la Chapelle (18^e) (6,3 M€), les abords de la tour Montparnasse

(15^e) (4,5 M€), la place Felix Eboué (12^e) (4,2 M€), la porte Maillot (16^e et 17^e) (3,8 M€) ainsi que la place Denfert-Rochereau (14^e) (3,2 M€). Le projet de transformation des Invalides (7^e) dans le cadre de l'opération « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » a mobilisé 2,8 M€.

La collectivité a investi 70,3 M€ en matière d'**espaces verts, parcs et jardins**, contre 63,0 M€ en 2024 :

- L'entretien et le développement des **espaces verts** ont mobilisé 35,9 M€. Ce montant recouvre 21,3 M€ de dépenses de végétalisation dans les quartiers, dont 2,6 M€ dans le cadre des opérations « Embellir votre quartier ». Les travaux d'entretien localisés représentent 6,2 M€, tandis que ceux portant sur l'entretien des ouvrages d'art, de l'éclairage, des installations et des équipements mécaniques dans les espaces verts atteignent 5,1 M€. 1,3 M€ a été consacré à la végétalisation des bâtiments. Enfin, les travaux de transformation des espaces verts sur la petite ceinture et sur les Champs-Élysées (8^e) s'élèvent à 1,2 M€.
- Les opérations de rénovation, d'extension et de création de **parcs et jardins** ont mobilisé 25,5 M€, après 13,9 M€ en 2024. 7,3 M€ ont permis la rénovation du jardin du Val de Grâce (5^e). 4,5 M€ ont été investis pour la réfection des espaces verts à la suite des Jeux olympiques et paralympiques. 2,5 M€ ont été consacrés au jardin de l'Illet Riquet (19^e), 2,1 M€ à la création du futur parc de la ZAC Python-Duvernois (20^e) et 2,7 M€ à l'objectif d'ouvrir 30 hectares d'espaces verts supplémentaires sur la mandature.
- Les opérations menées pour l'entretien et le développement **des arbres et des bois** ont représenté 8,9 M€, dont 2,9 M€ pour le remplacement et la plantation d'arbres et 2,9 M€ dans le cadre du plan visant à livrer 30 hectares d'espaces verts supplémentaires. 1,7 M€ a été consacré au plan « 170 000 arbres ».

Les dépenses effectuées dans le cadre des **opérations d'urbanisme** se sont élevées à 64,3 M€, contre 41,5 M€ en 2024. Ces dépenses correspondent principalement à l'acquisition d'emprises foncières dans des périmètres de ZAC (60,8 M€). S'y ajoute 1,6 M€ pour la réalisation d'études au titre du plan « Quartiers populaires ».

40,1 M€ ont été consacrés à **l'éclairage public**, après 34,6 M€ en 2024, dans le cadre du marché global de performance énergétique.

Enfin, les **services communs** des espaces verts ont mobilisé 3,1 M€ notamment consacrés à la rénovation énergétique des locaux professionnels.

Les actions en faveur de l'habitat et du logement se sont élevées à 281,8 M€, après 247,2 M€ en 2023.

257,7 M€ ont été consacrés au **logement social** (contre 222,0 M€ en 2024). Dans le détail, l'effort en faveur du logement social s'est réparti entre 186,6 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux (soit +51,6 M€ par rapport à 2024), 61,4 M€ d'aides à la pierre et 9,7 M€ de rachats d'actifs dans le cadre du conventionnement de logements.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient d'additionner à ces dépenses les **acquisitions foncières dédiées à la création de nouveaux logements sociaux** (voir ci-dessous). Ainsi les dépenses totales consacrées au logement social s'établissent ainsi à 393,2 M€.

8,6 M€ ont été consacrés à **l'amélioration de l'habitat privé**, après 12,5 M€ en 2024. Ces dépenses couvrent à la fois les participations à l'éradication de l'habitat insalubre versées à la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa) dans le cadre des opérations d'aménagement qui lui sont confiées par le Conseil de Paris (8,0 M€), et les participations spécifiques versées à cette même société pour la mise en œuvre du plan de transformation de « 1 000 chambres de bonnes » (0,1 M€). Les aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé dégradé dont la gestion est déléguée à l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) s'élèvent à 0,5 M€, après 2,4 M€ en 2024,

conformément aux échéanciers prévisionnels des cinquième et sixième générations des opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD).

10,0 M€ ont été consacrés à la **rénovation énergétique de l'habitat privé**, notamment par l'intermédiaire du dispositif « Eco-rénovons Paris ».

Enfin, les dépenses d'**entretien du parc privé de la collectivité** ont représenté 5,6 M€ (après 3,4 M€ en 2024). Ces travaux ont notamment concerné les immeubles communaux (2,6 M€). L'entretien des presbytères a mobilisé 1,4 M€.

Les « autres dépenses » d'aménagement s'établissent à 153,2 M€. Elles sont principalement constituées des acquisitions foncières (151,0 M€).

Les **acquisitions foncières dédiées à la création de nouveaux logements sociaux** atteignent 135,6 M€ en 2025 après 248,9 M€ en 2024. Elles ont notamment permis l'acquisition des immeubles du 178 rue du faubourg Saint-Martin (10^e) pour 40,6 M€, du 155 boulevard Saint-Germain (6^e) pour 17,7 M€, du 4 square Georges Lesage (12^e) pour 10,1 M€, ou encore des 1 et 5 rue Paul Crampel (12^e) pour 10,0 M€.

13,2 M€ ont été consacrés **au compte foncier équipements**.

S'y ajoutent 2,0 M€ de **dépenses opérationnelles** pour les comptes fonciers.

Enfin, les travaux dans les **espaces publics des Halles (Paris Centre)** ont représenté 2,2 M€.

Les services communs ont bénéficié de 0,8 M€, après 1,9 M€ en 2024.

Enfin, **0,4 M€ a été consacré à la politique de la ville, pour le subventionnement de projets solidaires et culturels ainsi que la gestion urbaine de proximité.**

Recettes d'investissement

Hors cessions foncières, les **recettes d'investissement liées à la politique d'aménagement des territoires et à l'habitat se sont élevées à 66,6 M€**. En tenant compte des cessions foncières, soit **77,9 M€ (dont 38,5 M€ imputés en opérations non ventilables)**, le montant des recettes d'investissement s'établit à **144,5 M€, en augmentation de 70,2 M€ par rapport à 2024.**

Le produit des cessions foncières a représenté 77,9 M€, en augmentation de 42,3 M€ par rapport à 2024.

Il est constitué du produit des ventes au comptant (39,5 M€), ainsi que du produit de ventes avec échéanciers (38,5 M€) imputé en opérations non ventilables. Les principales opérations ont concerné la fraction annuelle des cessions avec échéancier du projet « Réinventer Paris 1 - porte de Saint-Ouen » (17^e) pour 36,5 M€ ainsi que l'immeuble situé au 70 boulevard Barbès – MML (18^e) pour 12,0 M€.

La Ville de Paris a perçu 36,6 M€ de recettes au titre de l'habitat, du logement social et de la gestion de son parc immobilier, en augmentation de 11,4 M€ par rapport à 2024.

30,2 M€ ont été perçus au titre du logement social, dont la totalité correspondent aux **crédits délégués par l'Etat pour la gestion des aides à la pierre**.

Les **crédits délégués par l'Anah pour soutenir la rénovation énergétique de l'habitat privé** s'élèvent à 5,1 M€.

30,0 M€ ont été perçus, principalement sous forme de subventions, au titre des aménagements et services urbains, en augmentation de 17,8 M€ par rapport à 2024.

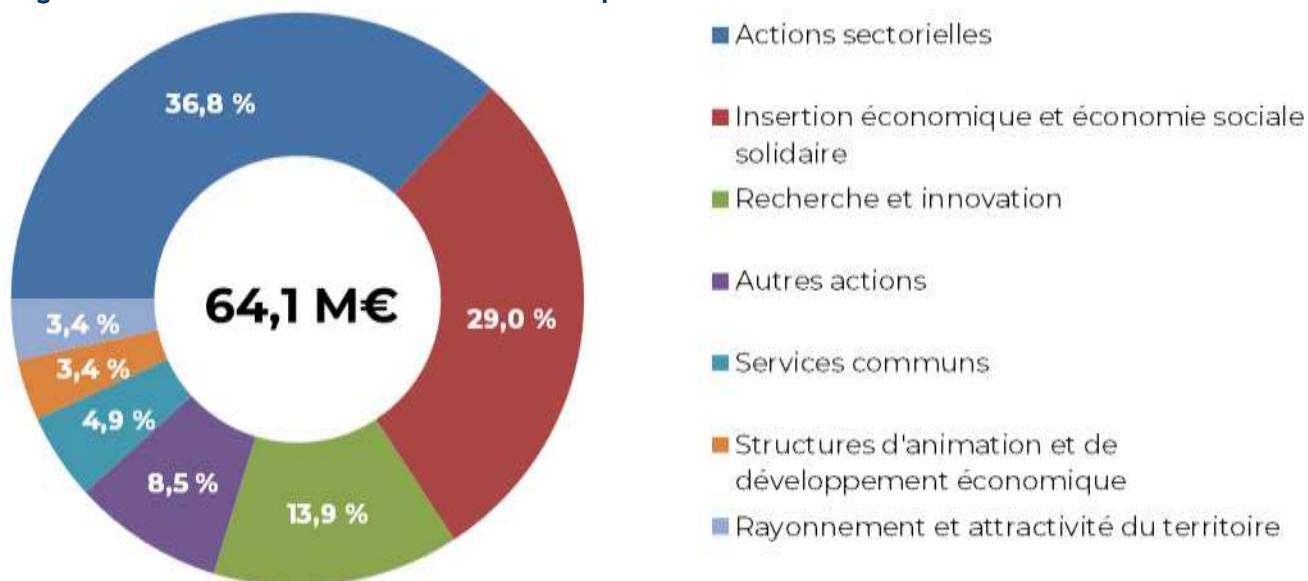
Les recettes liées aux opérations d'urbanisme s'élèvent à 24,1 M€. Elles concernent principalement la ZAC Clichy Batignolles (17^e).

4,8 M€ correspondent à des subventions versées au titre des travaux de voirie, dont 4,6 M€ pour le secteur de la porte de la Chapelle (18^e).

0,6 M€ a été perçu au titre des réseaux d'éclairage publics dans les opérations d'urbanisme, 0,4 M€ pour les travaux dans les espaces verts, les parcs et jardins, et 0,2 M€ au titre de travaux dans le secteur des Halles.

(6) Action économique

Budget consolidé consacré à l'action économique – CA 2025



	en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement		52,1	52,2
dont masse salariale		12,3	12,5
Dépenses d'investissement		16,0	11,9
Recettes de fonctionnement		193,2	243,3
Recettes d'investissement		0,1	0,4

Dépenses de fonctionnement

En 2025, le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 52,2 M€, dont 12,5 M€ au titre de la masse salariale.

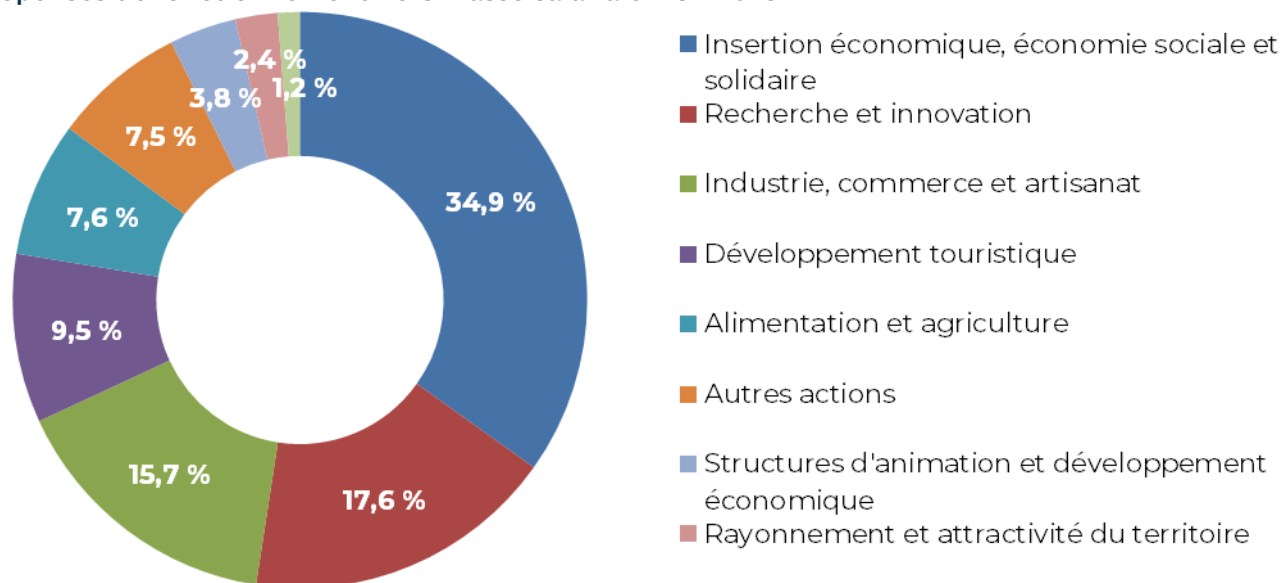
Au budget primitif 2025, avec deux créations de poste et un transfert depuis la fonction « Services généraux », le solde de la fonction « Action économique » s'est établi à +3 postes.

Deux postes ont été créés à la direction de l'attractivité et de l'emploi en contrat de projet, dont un poste de chef de projets « Intelligence artificielle et e-sport » et un poste pour l'économie sociale et circulaire.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Action économique » s'établit à +3 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique s'élèvent à 39,8 M€.

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – CA 2025



L'**insertion économique** et l'**économie sociale et solidaire** représentent le premier poste de dépenses avec 13,9 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2024.

Les dépenses en faveur de l'**emploi** s'élèvent à 11,2 M€, en hausse de 0,5 M€. Elles comprennent 5,1 M€ de subvention à la mission locale de Paris (+1,5 M€), 4,1 M€ de subventions d'accès à l'emploi et 2,1 M€ de crédits dédiés à la formation.

Les dépenses consacrées au soutien à l'**économie sociale et solidaire** représentent 2,5 M€. Il s'agit notamment de subventions pour le dispositif « Jeunes pousses 2024-2026 » et pour Paris Initiative Entreprendre.

Enfin, 0,1 M€ a été consacré à la **formation aux métiers de l'agriculture** à travers la mise en place d'un appel à projets.

Les **actions sectorielles en faveur de l'agriculture, de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique** sont le deuxième poste de dépenses avec 13,0 M€ de crédits consommés en 2025, en hausse de 0,2 M€.

6,2 M€ ont été dédiés **à l'industrie, au commerce et à l'artisanat**, en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2024. Ainsi, le soutien aux commerçants s'établit à 2,7 M€ en 2025. L'aide aux kiosquiers a représenté 1,9 M€. Les illuminations de Noël ont mobilisé 1,0 M€. Les dépenses relatives au soutien aux métiers d'art s'établissent à 0,6 M€.

Les dépenses liées au **développement touristique** s'élèvent à 3,8 M€ en 2025, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2024. Elles sont constituées de la subvention à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) pour un montant de 3,6 M€ et de subventions aux structures du tourisme pour 0,2 M€.

Enfin, la Ville de Paris a consacré 3,0 M€ au **développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire et écologique**, montant stable par rapport à l'année dernière. Ces crédits ont couvert notamment les dépenses relatives à la ferme de Paris, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux formations en agriculture durable délivrées par l'école du Breuil, ainsi que des subventions et des actions de mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable.

Les **dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation** atteignent 7,0 M€ et sont stables par rapport à 2024.

Les dépenses relatives aux **autres actions**, composées des subventions versées aux unions départementales syndicales, s'élèvent à 3,0 M€.

Les dépenses en faveur des **structures d'animation et de développement économiques** totalisent 1,5 M€ au CA 2025.

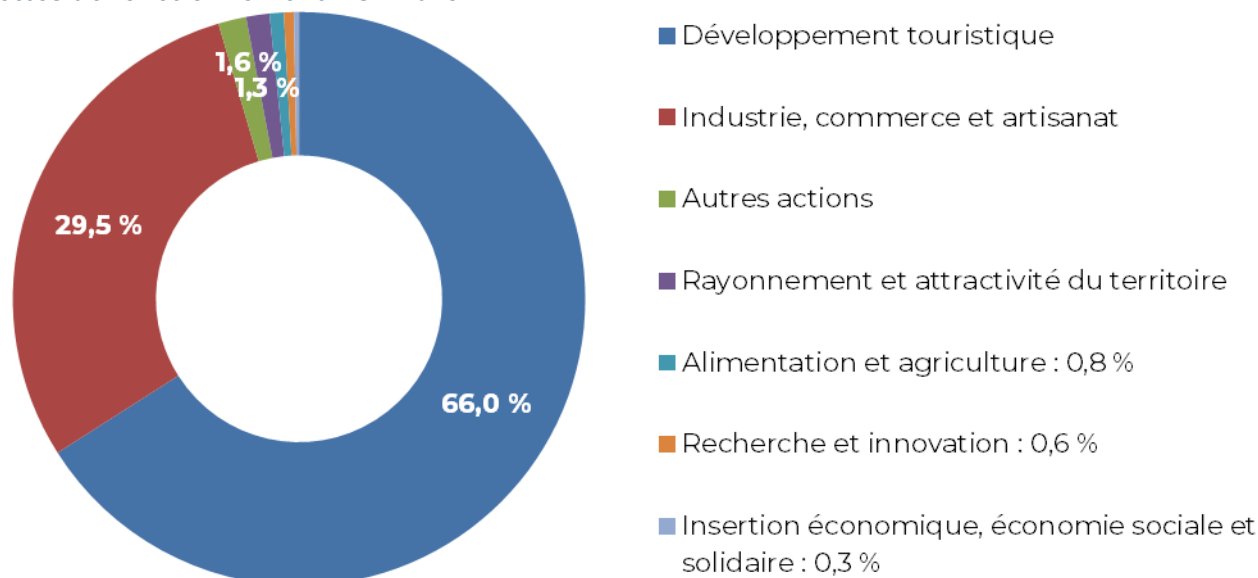
1,0 M€ a été consacré au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**, correspondant notamment à l'organisation des fêtes foraines (foire du Trône et Fête à Neu-Neu).

Les dépenses consacrées aux **services communs** se sont établies à 0,5 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2024.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 243,3 M€ au CA 2025, en hausse de 50,1 M€ par rapport au CA 2024.

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes en lien avec **l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tourisme** s'élèvent à 234,0 M€ (+47,2 M€).

En leur sein, les recettes de **taxe de séjour** s'élèvent à 139,2 M€, en hausse de 20,4 M€ par rapport au CA 2024. S'y ajoutent 21,2 M€ au titre de régularisations comptables sur exercices antérieurs.

Les recettes de **droits de voirie** s'établissent à 46,1 M€, contre 47,5 M€ au CA 2024.

Les recettes perçues dans le cadre des **autres actions sectorielles** s'établissent à 22,7 M€, en augmentation de 5,4 M€ par rapport à l'an passé. Ces recettes sont principalement tirées de la redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires versée par le prestataire Médiakiosk, de diverses redevances de concessions, du produit des ventes des vide-greniers, ainsi que des recettes issues d'événements.

Les recettes au titre des **métiers d'art** s'élèvent à 5,0 M€, en hausse de 1,5 M€.

Les **revenus des immeubles d'activité économique** s'élèvent à 3,8 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2024, compte tenu de l'actualisation des assiettes servant de base à certains loyers.

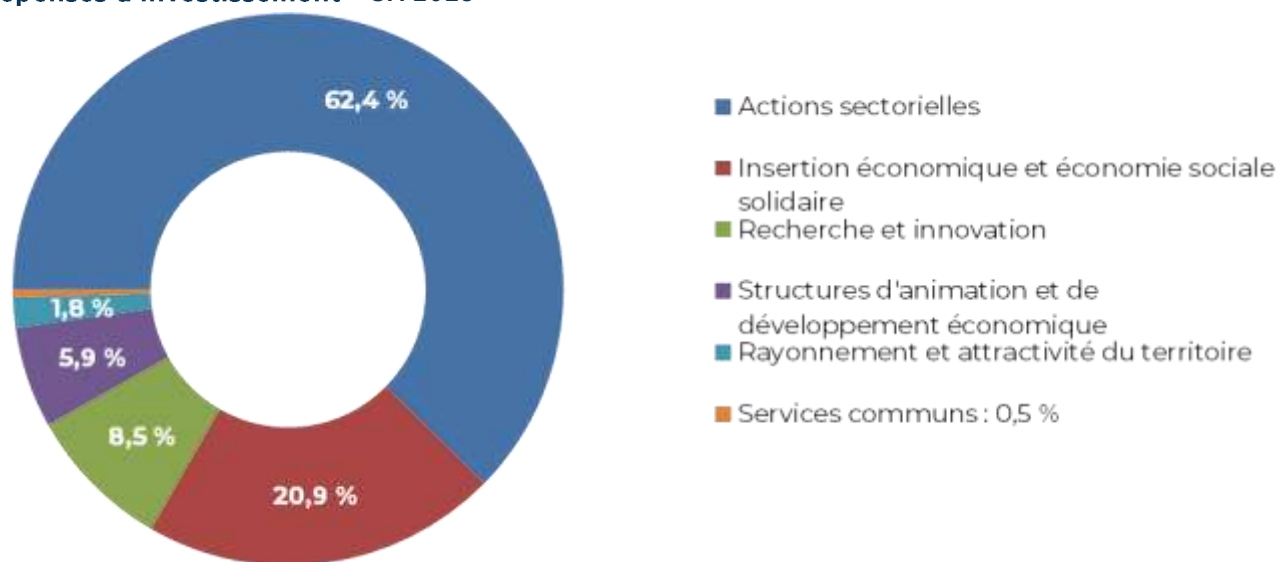
Les recettes liées aux **grands évènements et aux foires** sont en hausse de 1,7 M€ pour s'établir à 3,2 M€ en raison de l'allongement de la durée de la foire du Trône et de l'augmentation consécutive des dépenses refacturées aux forains.

Les recettes perçues au titre de **la recherche et l'innovation** augmentent de 0,5 M€ pour se fixer à 1,4 M€.

Dépenses d'investissement

Les investissements en faveur de l'action économique se sont élevés à 11,9 M€, après 16,0 M€ au CA 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



7,4 M€ ont été consacrés aux actions sectorielles en faveur de l'agriculture et l'alimentation durable, de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique, après 9,4 M€ en 2024.

Le **compte foncier commerce** a mobilisé 2,4 M€ pour la préemption de locaux commerciaux dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale de la Ville, contre 1,6 M€ en 2024.

2,4 M€ ont été consacrés aux projets d'**agriculture urbaine et durable**, après 2,7 M€ en 2024. 0,9 M€ a été mobilisé pour l'adaptation de sites pour l'agriculture urbaine dans le cadre d'appels à projets (+0,1 M€). 0,6 M€ a été consacré aux actions en faveur de la sortie du plastique (-0,6 M€). Il s'agit notamment de subventions d'investissement versées aux caisses des écoles et de l'acquisition par la Ville de matériels réutilisables pour la restauration collective. 0,2 M€ a été consacré au renouveau de la ferme de Paris.

Les dépenses en faveur de l'**alimentation durable** ont représenté 1,9 M€. 1,0 M€ a été mobilisé pour soutenir les investissements dans des restaurants et épiceries durables, 0,5 M€ pour améliorer les lieux de transformation alimentaire et 0,4 M€ pour le développement de la logistique des circuits courts.

Les **dépenses de modernisation et de développement des commerces et marchés parisiens** ont mobilisé 0,7 M€, après 1,7 M€ en 2024. Cette diminution reflète principalement le rythme des

versements prévus dans le cadre du marché passé avec Mediakiosk pour la fourniture et la pose de kiosques dans l'espace public (0,1 M€ en 2025 contre 0,6 M€ en 2024). Ces dépenses sont compensées par un complément de prix à la redevance d'occupation du domaine public versé par le concessionnaire et comptabilisé en section de fonctionnement. 0,4 M€ a été consacré à la restructuration, la rénovation et l'entretien des marchés parisiens, après 0,6 M€ en 2024.

Les dépenses relatives à l'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire se sont élevées à 2,5 M€, après 3,9 M€ en 2024.

1,9 M€ a été consacré aux investissements dans l'**économie sociale et solidaire**. 1,0 M€ a été versé en soutien aux recycleries et autres lieux promouvant le réemploi et la réparation d'objets, 0,4 M€ pour une subvention aux tiers-lieux de l'ESS, 0,3 M€ pour des projets de modernisation et de transition écologique et 0,1 M€ pour l'accompagnement des filières consigne et réemploi.

Les actions en faveur de l'**insertion économique** ont représenté 0,4 M€ pour la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi parisiens sur des métiers en tension ou émergents.

La Ville a consacré 1,0 M€ au soutien à la recherche et à l'innovation, après 1,9 M€ en 2024.

Les dépenses relatives à la **recherche** ont représenté 0,6 M€ au titre du dispositif « Émergences » qui soutient les projets de recherche innovants.

Les dépenses relatives à l'**innovation** se sont élevées à 0,4 M€ de subvention au Forum des images pour l'école de création numérique (Tumo) et pour son extension au sein de l'Académie du climat.

Les subventions et participations versées aux structures d'animation et de développement économiques se sont élevées à 0,7 M€, après 0,5 M€ en 2024. Elles correspondent à des subventions versées dans le cadre d'appels à projets innovants.

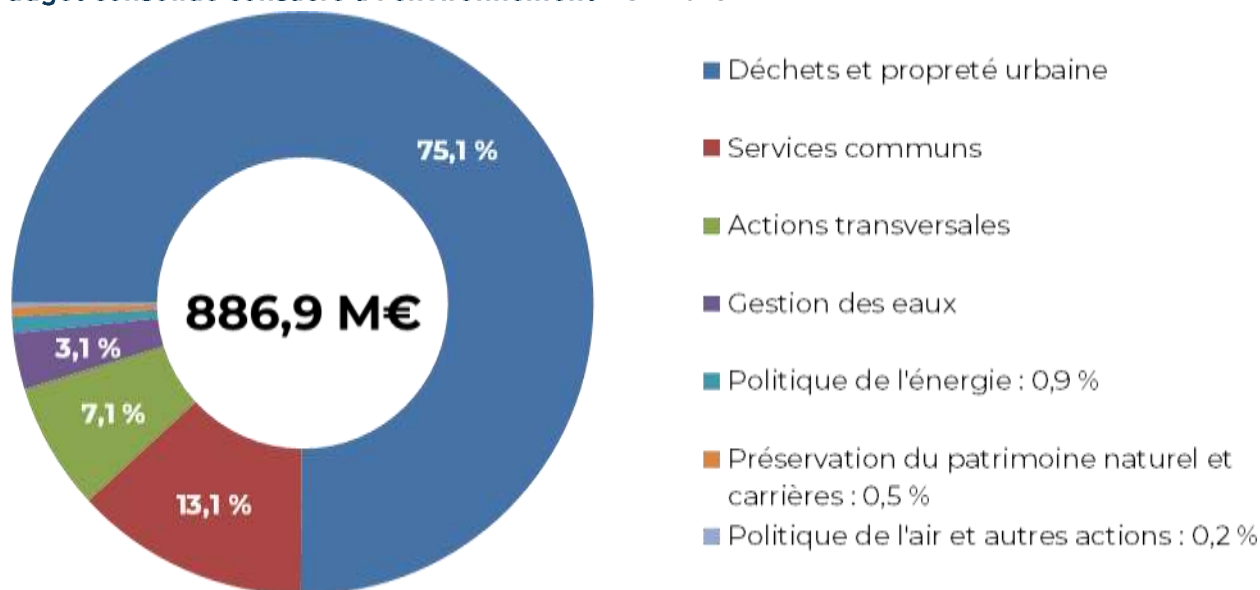
Enfin, 0,2 M€ a été consacré aux grands événements et aux foires, notamment au titre des illuminations des Champs-Élysées.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement perçues par la Ville au titre de l'action économique se sont élevées à 0,4 M€ en 2025.

(7) Environnement

Budget consolidé consacré à l'environnement – CA 2025



	en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement		803,5	790,2
dont masse salariale		375,1	380,7
Dépenses d'investissement		112,6	96,7
Recettes de fonctionnement		828,7	825,4
Recettes d'investissement		8,7	3,0

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la fonction « Environnement » se sont élevées à 790,2 M€ en 2025, dont 380,7 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 38 créations et 284 redéploiements, un transfert entrant, un solde des transformations de +6, le solde de la fonction « Environnement » s'est établi à -239 postes.

Trois postes ont été créés à la direction de la construction publique et de l'architecture pour la rénovation énergétique des écoles et locaux sociaux de la direction des affaires scolaires.

33 postes ont été créés à la direction de la propreté et de l'eau :

- 30 pour les équipes de propreté de l'après-midi ;
- 2 postes pour les ateliers de maintenance ;
- 1 poste de chef de projet prévention des déchets et financements externes.

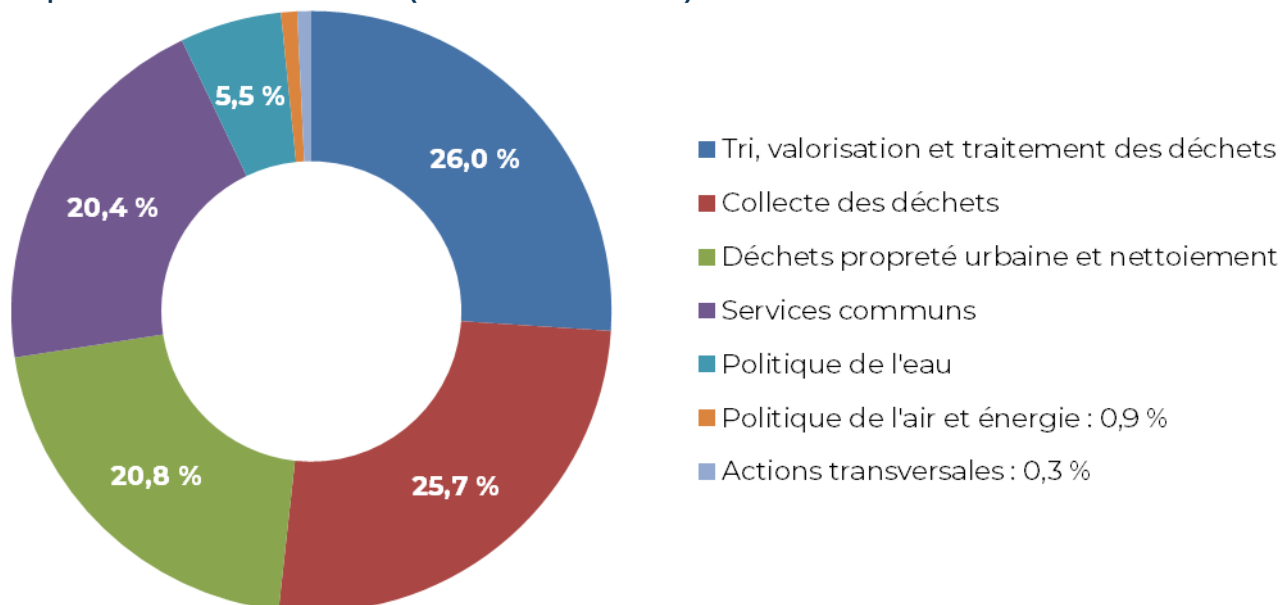
Deux postes ont été créés à la direction de la transition énergétique et du climat en contrat de projet cofinancés avec l'Union européenne, dont un poste pour le projet « Horizon-Europe P2Green », et un poste pour le projet « Near ».

Au budget supplémentaire 2025, avec un solde de transformation de -2, le solde de la fonction « Environnement » s'est établi à -2 postes.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Environnement » s'est établi à -241 postes.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'est établi à 409,5 M€ au CA 2025, en diminution de 18,9 M€ sur un an.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



Le premier poste de dépenses concerne les actions en matière de déchets et de propreté urbaine, qui ont bénéficié de 297,1 M€ en 2025.

La contribution versée au **Syctom** (syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) atteint 106,6 M€, en diminution de 3,1 M€ en raison de trois facteurs :

- les tonnages de déchets collectés dans le territoire parisien diminuent chaque année dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris ;
- le Syctom a de manière inédite réévalué les tonnages des collectivités membres en cours d'exercice ;
- les tarifs n'ont pas augmenté en dehors des objets encombrants.

Les dépenses consacrées aux marchés de **collecte des déchets** ont représenté 105,3 M€. Le budget consacré à la **collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux** a augmenté de 2,0 M€ par rapport à 2024 (71,7 M€). Les dépenses consacrées à la **collecte du verre** (11,5 M€) sont en diminution de 0,6 M€ compte tenu d'un moindre recours à certaines prestations qui avaient augmenté lors des Jeux olympiques et paralympiques. Les charges de fonctionnement liées à la collecte et à la maintenance des **stations Trilib'** atteignent 9,4 M€ (+2,1 M€). Cette hausse s'explique par l'augmentation des tonnages collectés, le déploiement de nouvelles bornes Trilib' ainsi que la progression des dépenses de maintenance et de nettoyage de ces bornes. Les dépenses liées au fonctionnement des espaces de tri s'établissent à 5,8 M€, en diminution de 1,2 M€ grâce à la fin de l'accueil dans les déchèteries parisiennes des déchets de chantiers, désormais collectés par les éco-organismes. 4,7 M€ (-1,2 M€) ont été consacrés à la maintenance et au renouvellement des **bacs de collecte**. 2,2 M€ (+0,1 M€) ont été consacrés à la **collecte des biodéchets** des restaurants administratifs et des points d'apport volontaire. 0,1 M€ a été consacré aux **actions de sensibilisation** en matière de collecte.

Les dépenses relatives aux **prestations de propreté** se sont élevées à 62,2 M€. Le budget consacré à la mise à disposition et à l'entretien de **sanitaires publics** s'élève à 10,5 M€, en diminution de 10,0 M€ par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par l'évolution du mode de gestion des sanisettes, la Ville en étant désormais propriétaire et ne supportant plus le coût de la location. 14,1 M€ ont été consacrés

au **nettoiemment mécanique des chaussées** et des trottoirs, 11,3 M€ aux **prestations de propreté urbaine et de nettoiemment** et 7,4 M€ à **l'enlèvement des graffitis et à la remise en peinture du mobilier urbain**. Les prestations de propreté urbaine et de nettoiemment regroupent plusieurs marchés complémentaires aux actions réalisées en régie par les agents de la Ville. Elles concernent notamment le nettoiemment des espaces dégradés par la présence de dépôts sauvages ou de ventes à la sauvette ; celui des lieux libérés par des personnes à la rue ou des campements installés dans l'espace public ; celui des Champs-Élysées et du souterrain Charles-de-Gaulle-Etoile ; celui des abords du marché aux puces de Saint-Ouen ; ainsi que la mise à disposition et l'entretien de sanitaires mobiles. Enfin, 2,1 M€ ont été consacrés au **nettoiemment des berges de la Seine**, 1,3 M€ à la **valorisation de l'eau non potable pour nettoyer les voiries** et 1,1 M€ aux **régies de quartier**.

Dans le cadre de la **territorialisation** de la politique de propreté, des moyens supplémentaires ont continué d'être mis à la disposition des mairies d'arrondissement en 2025 pour qu'elles puissent directement programmer des prestations de propreté et de nettoiemment.

21,5 M€ ont été consacrés aux **dépenses support aux activités de collecte et de nettoiemment** (-5,9 M€ par rapport à 2024). La diminution s'explique principalement par la régularisation, en 2024, de factures sur exercices antérieurs au titre de **l'entretien et de la maintenance des véhicules** (13,8 M€ soit -5,0 M€ par rapport à 2024). Le budget consacré à l'**outillage** et aux équipements des agents (5,7 M€ soit -0,5 M€) et celui consacré aux **locaux et terrains** (2,0 M€ soit -0,5 M€) sont également en diminution.

Enfin, le financement de la sensibilisation aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets ainsi qu'à la propreté urbaine au travers du **plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) a atteint 1,4 M€.

Le deuxième poste de dépenses correspond aux services communs et aux consommations énergétiques, pour 83,4 M€, en baisse de 5,0 M€ par rapport à 2024.

Les dépenses de **fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville s'élèvent à 82,4 M€, en baisse de 5,1 M€ par rapport à 2024 (soit +2,1 M€ pour le gaz, -3,2 M€ pour le chauffage urbain et -4,0 M€ pour l'électricité).

Les dépenses consacrées aux **fonctions supports** se sont élevées à 0,7 M€, en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2024.

0,3 M€ a été consacré à la mise en œuvre de la **stratégie de résilience** de la Ville.

Les actions en matière de gestion des eaux ont représenté 22,4 M€ (-0,3 M€ par rapport à 2024).

La contribution du budget général au budget annexe de l'assainissement au titre de la **gestion des eaux pluviales** est restée stable à 18,2 M€. S'y ajoute la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs pour 2,0 M€ au titre du **soutien d'étiage**. Une contribution de 2,3 M€ au titre de la **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)** est par ailleurs versée à la métropole du Grand Paris qui exerce, depuis 2021, cette compétence.

3,1 M€ ont été consacrés aux actions dites « transverses ».

2,4 M€ (+0,3 M€) ont été dédiés à des mesures transverses entrant dans le cadre du **plan climat air énergie territorial** (PCAET). 0,4 M€ a été consacré aux actions de **lutte contre le plastique à usage unique** et de préservation de la Seine. Les mesures consacrées au **soutien à la biodiversité et à la condition animale** ont atteint 0,2 M€.

Les concessions ont mobilisé 3,5 M€ (+3,3 M€ par rapport à 2024), principalement au titre des réseaux de chaud et de froid.

L'augmentation est liée aux dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la concession du réseau de chaleur urbain.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au CA 2025 au titre de la fonction « Environnement » s'établissent à 825,4 M€, en diminution de 3,3 M€ par rapport à 2024.

Recettes de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 720,3 M€, en hausse de 11,8 M€ par rapport à 2024.

Les recettes liées à la **collecte des déchets** représentent 591,1 M€, dont 569,5 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, en hausse de 11,2 M€ par rapport au CA 2024 sous l'effet de la revalorisation automatique des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM)** est de 21,5 M€, en augmentation de 2,1 M€ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du nombre de contrats entre la Ville et les professionnels pour la collecte de leurs déchets. S'y ajoutent les recettes relatives aux **prestations de collecte réalisées à la demande de tiers** pour 0,2 M€.

La **propreté urbaine et le nettoyage** représentent 104,6 M€, dont 104,4 M€ au titre de la **taxe de balayage**. Les recettes liées aux autres prestations de propreté urbaine (facturation des **frais de remise en Etat de l'espace public** dans le cadre de la lutte contre l'affichage sauvage) s'établissent à 0,2 M€, en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2024.

La **politique de valorisation des déchets** a généré 24,3 M€ de recettes en 2025, en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2024. Ces recettes sont composées par des versements du Syctom, des éco-organismes qui participent au financement de la collecte et du tri de déchets spécifiques, ainsi que par les recettes issues des déchèteries parisiennes pour la collecte des déchets des territoires voisins.

Enfin, les revenus liés aux **terrains mis à disposition**, notamment de la régie municipale Eau de Paris, représentent une recette de 0,3 M€.

La politique de l'énergie a représenté 49,9 M€ de recettes, en hausse de 0,5 M€ par rapport au CA 2024.

Les **redevances et remboursements de frais versés par les concessionnaires** de gaz et d'électricité s'élèvent à 37,1 M€ (+0,9 M€). Les concessionnaires des réseaux de chaleur et de froid ont versé 12,9 M€ de redevances à la Ville (-0,4 M€).

Les recettes des services communs se sont élevées à 36,2 M€, principalement au titre du remboursement par les Etats spéciaux d'arrondissement des fluides des bâtiments centralisés sur le budget général, qui atteint 35,7 M€.

Les recettes perçues au titre des actions en matière de gestion des eaux ont représenté 17,1 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au CA 2024.

Le **remboursement des frais de structure** par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement reste stable à 7,7 M€. Le montant des **redevances versées par Eau de Paris** au titre des biens et terrains mis à disposition est en augmentation de 0,1 M€ (6,6 M€). Les recettes perçues au titre du remboursement des **personnels mis à disposition** du SIAAP sont en diminution de 0,9 M€ (2,7 M€).

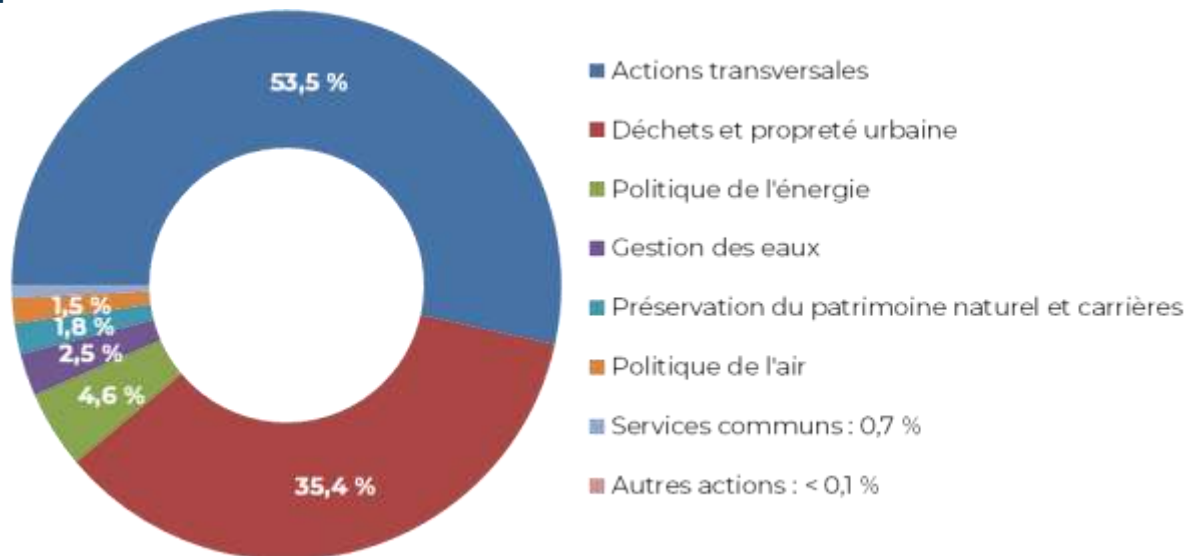
Les carrières ont généré 1,7 M€ de recettes correspondant principalement aux participations des départements et des communes limitrophes aux charges de fonctionnement, ainsi qu'à la facturation de cartes et renseignements.

Enfin, les cofinancements reçus pour la conduite d'études et d'actions dans le cadre du plan climat air énergie territorial atteignent 0,8 M€.

Dépenses d'investissement

Au titre de la fonction « Environnement », 96,7 M€ ont été investis en 2025, après 112,6 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



51,7 M€ ont été consacrés aux actions transverses dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) après 58,0 M€ en 2024.

Les dépenses visant à l'amélioration des performances énergétiques des **bâtiments publics** (48,5 M€) se sont réparties ainsi :

- 14,6 M€ pour la modernisation des **centres thermiques** des équipements publics (après 22,5 M€ en 2024) ;
- 11,6 M€ pour la poursuite de la modernisation des installations de **ventilation** des équipements publics (contre 10,3 M€ en 2024) ;
- 9,6 M€ au titre des **contrats de performance énergétique** dans les établissements scolaires (écoles et collèges), après 10,1 M€ en 2024, année de lancement des chantiers ;
- 5,0 M€ pour le programme d'installation de **menuiseries extérieures** performantes sur les bâtiments publics (après 6,3 M€ en 2024) ;
- 4,3 M€ pour la **réalisation d'études et de travaux de performance énergétique** sur les bâtiments publics (contre 4,0 M€ en 2024) ;
- 2,3 M€ de travaux dans les **bâtiments administratifs** (après 2,9 M€ en 2024).

Les actions engagées dans le cadre du **programme « Paris Frais »** ont plus que doublé par rapport à 2024 pour accélérer l'adaptation de la Ville au changement climatique (2,5 M€, contre 0,9 M€ en 2024). Les dépenses du **plan « volets »** s'élèvent à 0,2 M€.

0,3 M€ a été investi dans le **parcours de la Bièvre**. L'achat du bateau pour le **projet « Fluctuat »** représente 0,2 M€.

Les dépenses en faveur de la politique de gestion des déchets et de propreté urbaine atteignent 34,3 M€, après 42,3 M€ en 2024

17,0 M€ ont été consacrés aux **services communs de la collecte et de la propreté**, dont 14,2 M€ pour l'achat de véhicules, d'équipements de sécurité routière (dispositifs anti-angles morts) et de pièces détachées. 1,0 M€ a été investi dans la rénovation des locaux, la sécurité bâtementaire et la création de nouveaux ateliers de propreté. Les dépenses pour l'installation de bornes de recharge dans les ateliers et garages destinés à la flotte de véhicules électriques s'élèvent à 0,5 M€. Les investissements pour les garages ont représenté 1,2 M€.

14,6 M€ ont financé **l'acquisition de nouvelles sanisettes** implantées dans l'espace public (contre 20,9 M€ en 2024).

Les **investissements consacrés au tri, à la valorisation et au traitement des déchets** ont représenté 2,4 M€, après 7,2 M€ en 2024. Les dépenses d'acquisition de stations Trilib' se sont élevées à 0,9 M€ tandis que celles liées à l'achat et la pose de bornes d'apport volontaire des déchets alimentaires aux abords des marchés ont été de 0,2 M€. La poursuite du projet d'Aérog'art, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets urbains innovant « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » et incluant la création d'une déchetterie, a mobilisé 0,9 M€, après 2,9 M€ en 2024. Les dépenses consacrées aux déchèteries, centres d'apport des encombrants et recycleries représentent 0,2 M€.

Enfin, 0,2 M€ a été consacré à l'installation et au renouvellement de **corbeilles de rue** dans l'espace public.

La politique de l'énergie a mobilisé 4,4 M€, contre 3,5 M€ en 2024.

Le programme « Energies renouvelables 2030 » a mobilisé 2,7 M€ en 2025 comme en 2024, tandis que le programme « Energiculteurs » continue de prendre de l'ampleur avec 1,7 M€ en 2025 contre 0,9 M€ en 2024.

2,2 M€ ont été consacrés à la politique de gestion des eaux.

Cette dépense recouvre à titre principal la subvention d'investissement annuelle de 2,0 M€ versée jusqu'en 2027 à la régie Eau de Paris pour la rénovation du réseau d'eau non potable (ENP).

1,7 M€ a été consacré à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques (après 2,5 M€ en 2024).

Cette dépense recouvre principalement des opérations de consolidation des sols et des carrières souterraines. Le montant varie selon les besoins de réparation et de consolidation des carrières ainsi que des études associées.

1,4 M€ a été consacré au soutien à l'acquisition de véhicules propres, après 3,4 M€ en 2024.

Ces dépenses recouvrent des subventions et des aides financières versées sous conditions de ressources pour l'acquisition de véhicules propres.

Les dépenses relatives aux services communs ont représenté 0,7 M€ en 2025.

Recettes d'investissement

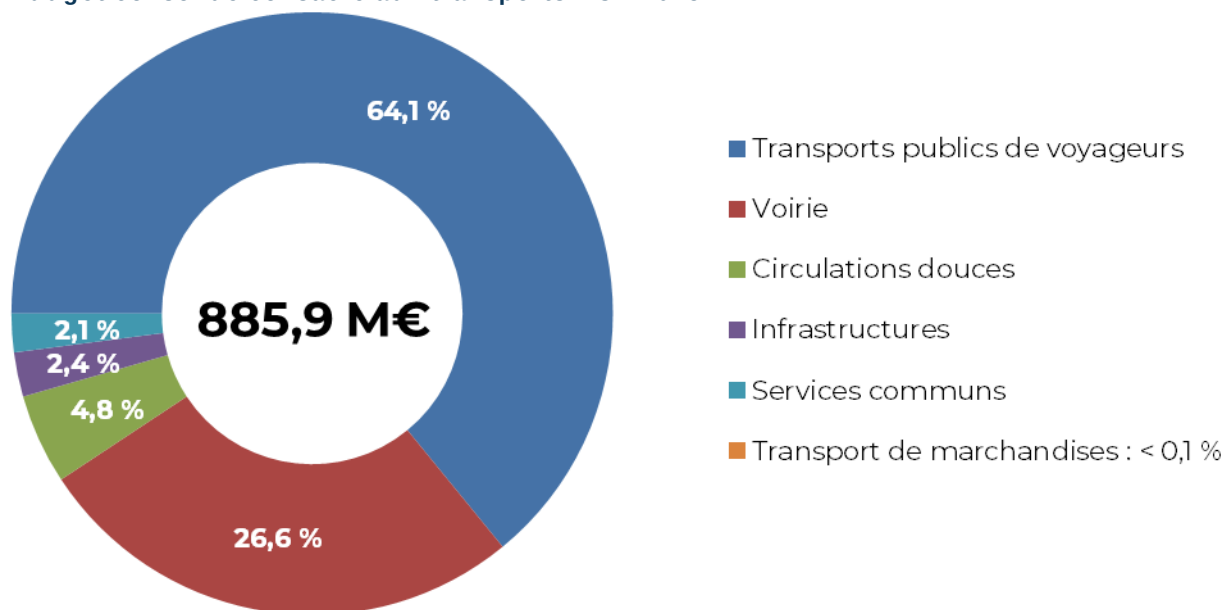
Les recettes d'investissement perçues au titre de la fonction « Environnement » s'élèvent à 3,0 M€, contre 8,7 M€ en 2024.

La Ville a perçu 2,8 M€ de subventions du Fonds vert pour mener des travaux de performance énergétique.

2,5 M€ ont été perçus pour la production d'énergie renouvelable et 0,3 M€ pour des études.

(8) Transports

Budget consolidé consacré aux transports – CA 2025



	en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement		726,8	735,8
dont masse salariale		78,6	79,4
Dépenses d'investissement		235,1	150,1
Recettes de fonctionnement		463,1	478,8
Recettes d'investissement		52,8	23,2

Dépenses de fonctionnement

Au CA 2025, le budget de fonctionnement consacré aux transports s'est élevé à 735,8 M€, dont 79,4 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 12 créations, sept suppressions et un solde de transformation de +4, le solde de la fonction « Transports » s'est établi à +9 postes.

12 postes ont été créés à la direction de la voirie et des déplacements dont :

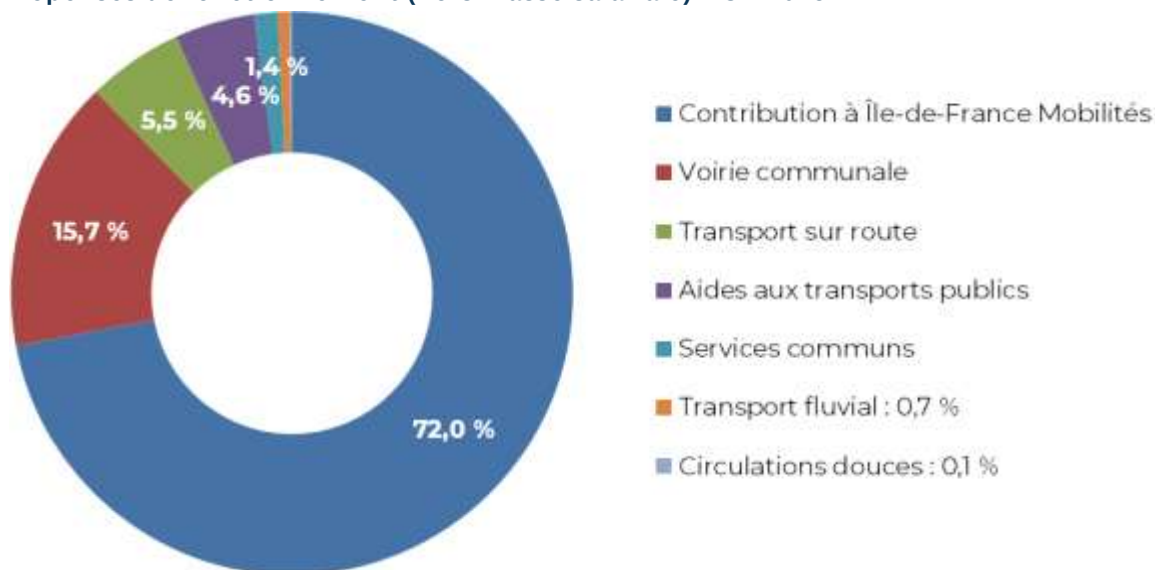
- 6 postes de chargés de secteur dans les sections territoriales de voirie ;
- 6 postes de releveurs d'incidents sur la voirie.

Au budget supplémentaire 2025, avec un solde de transformation de -4, le solde de la fonction « Transports » s'est établi à -4 postes.

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Transports » s'établit à +5 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 656,4 M€ au CA 2025, en hausse de 1,3 % sur un an (+8,2 M€).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



La contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec un montant de 472,6 M€ (+17,3 M€ par rapport au CA 2024, soit +3,8 %).

Cette participation correspond à 30,38 % des contributions publiques aux charges d'exploitation des services de transports franciliens.

Les dépenses consacrées à la voirie communale et aux équipements de voirie s'élèvent à 103,1 M€ au CA 2025, en baisse de 9,6 M€.

Au sein de ce montant, les dépenses relatives au **stationnement de surface** s'élèvent à 56,0 M€, en baisse de 3,4 M€. Les dépenses liées aux **marchés de contrôle du stationnement** diminuent de 2,8 M€ pour s'établir à 22,7 M€. Celles relatives au **traitement des forfaits post-stationnement** (FPS) par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) baissent de 0,5 M€, à 14,5 M€, dans un contexte de diminution du volume de FPS traités. Les dépenses consacrées aux **moyens de paiement** (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) diminuent de 0,5 M€ pour s'établir à 6,5 M€. Les dépenses de **mise en fourrière pour stationnement gênant** sont en baisse de 0,2 M€, à 6,2 M€. Enfin, les dépenses consacrées au **stationnement des autocars** dans les parcs dédiés augmentent de 0,6 M€ pour atteindre 6,0 M€ à la suite de la passation d'un nouveau marché de maintenance.

Les dépenses de **travaux et d'entretien sur la voirie communale** représentent 23,9 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2024. Les dépenses consacrées à l'**entretien de la voirie** s'établissent à 14,5 M€ (-2,4 M€) : 6,3 M€ pour les chaussées et trottoirs (-2,3 M€), 4,9 M€ pour les réfections à la suite de dégradations causées par des tiers non-identifiés (-0,2 M€) et 3,3 M€ pour la signalisation (+0,1 M€). 3,9 M€ ont été consacrés à la **maintenance des tunnels** et à l'**exploitation du boulevard périphérique** (+0,6 M€). Les crédits relatifs à l'**entretien de voirie délégué** à des tiers se maintiennent à 1,5 M€. Les **autres dépenses** (équipements sur voie publique, fournitures, fonctionnement des laboratoires et du centre de maintenance et d'approvisionnement) atteignent 4,0 M€.

Les dépenses liées au **stationnement concédé** atteignent 14,8 M€, en baisse de 3,6 M€ après la régularisation en 2024 des taxes foncières des concessionnaires.

Les **équipements de voirie** représentent 8,3 M€ (-1,1 M€). Les dépenses consacrées à l'entretien de la **signalisation lumineuse tricolore** dans le cadre du marché global de performance énergétique s'élèvent à 7,7 M€, en baisse de 1,1 M€. Les dépenses d'entretien du **mobilier urbain** atteignent 0,6 M€, stables par rapport à 2024.

Enfin, les dépenses de fournitures liées à la **viabilité hivernale** restent stables à 0,2 M€.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 36,3 M€, en hausse de 2,0 M€ par rapport à 2024.

La contribution au **syndicat Autolib' Vélib' Métropole** (SAVM) s'élève à 25,8 M€. La part de cette contribution versée au titre du **budget Vélib'** atteint 20,7 M€, soit une baisse de 2,2 M€ tenant compte de la révision tarifaire et de la hausse du nombre d'utilisateurs du service en 2025. La part versée au titre du **budget Autolib'** représente 5,1 M€ (+4,5 M€) correspondant à la quote-part de la Ville dans le cadre du contentieux entre la SAS Autolib' et le syndicat.

Les dépenses liées au fonctionnement des cinq lignes de **traverses** (dessertes locales de quartier) représentent 6,5 M€ (-0,6 M€).

Les dépenses dédiées aux **transports pour les personnes à mobilité réduite** (PAM) s'établissent à 4,0 M€, en hausse de 0,2 M€.

Les mesures mises en œuvre pour favoriser la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens représentent 30,2 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2024.

Le budget consacré au remboursement des **forfaits Imagin'R des collégiens et des lycéens** (28,6 M€) diminue de 1,4 M€, en raison principalement du rythme de dépôt et de traitement des dossiers en fin d'année. Les remboursements au titre des **forfaits Imagin'R junior** à destination des écoliers de 4 à 11 ans, des **étudiants boursiers**, des **forfaits Navigo pour les adultes de moins de 20 ans en situation de handicap** et des **abonnements Vélib' mécanique pour les jeunes de 14 à 18 ans** restent quasiment stables, à 1,5 M€.

Les dépenses des services communs s'élèvent à 8,9 M€, en hausse de 0,9 M€.

Le budget consacré aux **indemnisations amiables** de tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris atteint 2,6 M€, en hausse de 1,0 M€. S'y ajoutent les prestations assurées par les **transports automobiles municipaux** et les dépenses de **carburant** (2,4 M€ soit -0,2 M€). Les **autres dépenses** (informatique, information des usagers, charges immobilières, études, subventions) représentent 3,8 M€.

Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 4,5 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport à 2024.

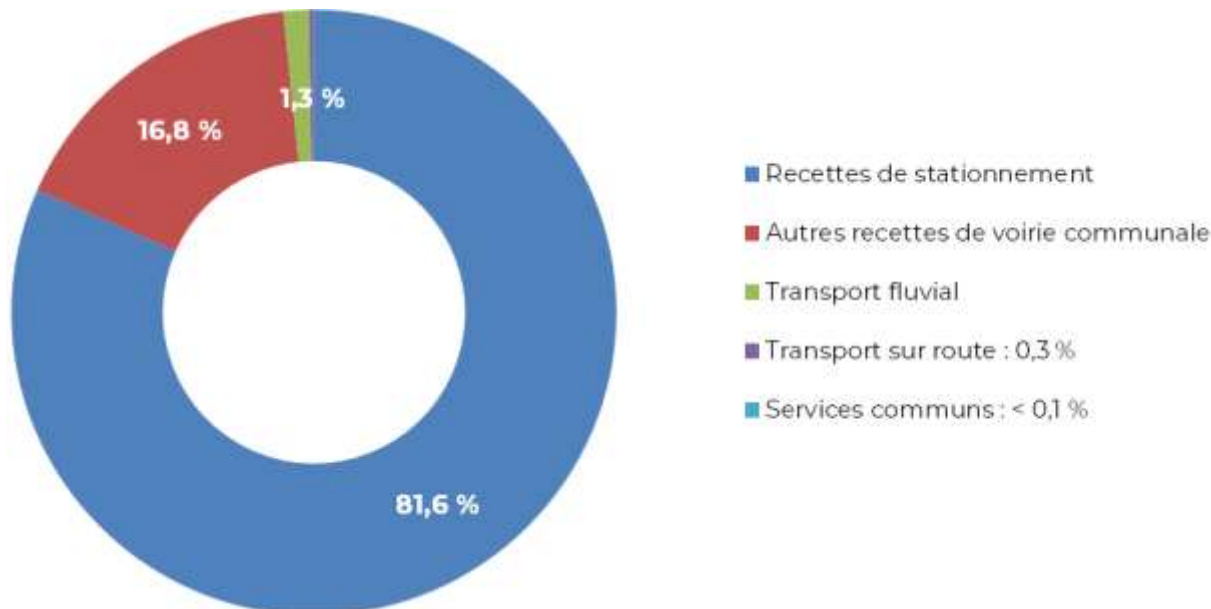
2,1 M€ ont été mobilisés pour **l'entretien et l'exploitation des canaux**, soit une baisse de 1,3 M€ après des dépenses non reproductibles qui ont permis de répondre à un besoin renforcé d'entretien en 2024, 2,0 M€ pour le paiement des **taxes et contributions** (+0,1 M€) et 0,4 M€ pour les **services communs** (+0,1 M€).

Les circulations douces ont bénéficié de 0,8 M€ en 2025, dont 0,5 M€ consacrés aux opérations « Paris Respire » (montants stables par rapport à 2024).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 478,8 M€, en hausse de 15,7 M€ par rapport au CA 2024 (+3,4 %).

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Les recettes de voirie communale s'élèvent à 471,1 M€, en hausse de 14,3 M€ sur un an.

Les recettes perçues au titre du **stationnement de surface** s'établissent à 390,8 M€, en hausse de 13,2 M€. Ce montant comprend 364,9 M€ de recettes liées au **stationnement payant** (+14,6 M€). Les recettes de **fourrières** perçues par la Ville atteignent 18,0 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2024. Les recettes issues du stationnement des **autocars** s'établissent à 7,8 M€ (-1,0 M€).

Les **redevances de stationnement concédé** atteignent 53,8 M€, en hausse de 3,0 M€ compte tenu de la reprise de la fréquentation des parcs après les Jeux olympiques et paralympiques.

Les recettes liées au **patrimoine de voirie** s'élèvent à 26,5 M€, en baisse de 1,9 M€. Les **droits d'occupation du domaine public** (14,8 M€) diminuent de 2,0 M€. Les redevances sur les **stations-service** représentent 6,0 M€ (-0,3 M€). Les recettes perçues au titre des **prestations du laboratoire de l'espace public** s'établissent à 4,6 M€ (-0,1 M€). Les **autres recettes** atteignent 1,1 M€, dont 0,3 M€ au titre de l'indemnisation de dommages causés par des tiers non identifiés aux biens du domaine public routier.

Le transport fluvial représente 6,5 M€ de recettes (+0,7 M€ par rapport à 2024).

Ce montant correspond à 4,2 M€ de **fourniture d'eau non potable à Eau de Paris** (+0,6 M€) et 2,2 M€ de **droits de navigation** et de **redevances d'occupation du domaine public fluvial** (+0,1 M€).

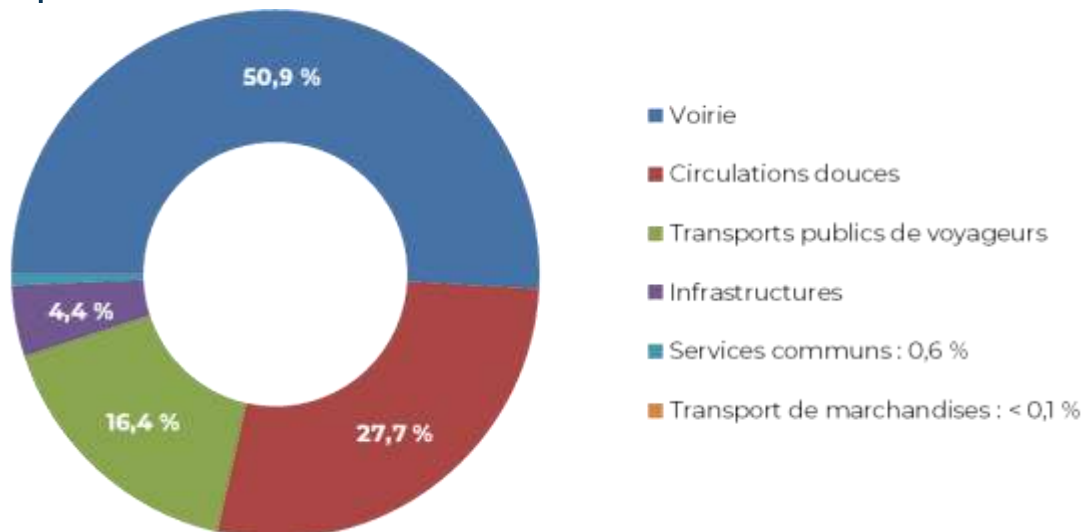
Les recettes relatives aux transports sur route s'établissent à 1,2 M€ (+0,7 M€).

Elles correspondent aux subventions versées par IDFM pour l'exploitation des traverses.

Dépenses d'investissement

150,1 M€ de crédits d'investissement ont été dédiés aux transports, après 235,1 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



Les dépenses de voirie ont mobilisé 76,4 M€ en 2025.

Les dépenses relatives au **patrimoine de voirie** s'élèvent à 66,4 M€, après 68,6 M€ en 2024. Les dépenses d'**entretien des chaussées, trottoirs et tapis** s'établissent à 31,0 M€. L'entretien et l'exploitation du **boulevard périphérique** ont mobilisé 16,0 M€. 5,4 M€ ont été consacrés à **la mise en conformité des tunnels routiers** et 4,7 M€ à **l'entretien des ponts et des ouvrages d'arts**. Le coût des **travaux pour comptes de tiers** réalisés sur la voirie s'établit à 4,1 M€. La rénovation des **pieds d'arbre** a mobilisé 2,8 M€. Les réparations du **pont de Sully** représentent une dépense de 1,4 M€. Enfin, 0,9 M€ a été consacré à la réalisation de relevés topographiques et la constitution de **plans de voirie**.

Les dépenses relatives au **stationnement de surface** représentent 10,0 M€, après 9,1 M€ en 2024. Elles concernent principalement **l'appel à projets urbains innovants de la porte de Saint-Ouen** (9,0 M€). Les dépenses relatives à la **transformation des places de stationnement** s'établissent à 0,4 M€ et celles relatives au **stationnement payant de surface** à 0,2 M€. La Ville a également consacré 0,2 M€ à la modernisation des horodateurs, 0,1 M€ aux fourrières et 0,1 M€ au stationnement des deux-roues motorisés.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces s'élèvent à 41,5 M€, après 56,9 M€ en 2024.

Les dépenses concernant les **pistes cyclables** s'établissent à 38,2 M€, après 55,4 M€ en 2024, conformément au plan vélo 2021-2026.

La **piétonnisation** a bénéficié de 1,8 M€, dont 1,6 M€ pour les travaux d'aménagement des ponts Louis-Philippe (Paris Centre) et du Carrousel (Paris Centre et 7^e), ainsi que des places Saint-Michel (5^e et 6^e), de l'Opéra (Paris Centre et 9^e), de la Concorde (8^e) et du Châtelet (Paris Centre), et 0,2 M€ pour l'achat de matériels de voirie, des frais d'études, la pose ou la dépose de signalisation, ou des achats horticoles (végétalisation).

0,8 M€ a été consacré aux projets de **modération de la vitesse de circulation**, avec notamment la mise en place de nouvelles signalisations.

Enfin, l'amélioration du **cheminement des piétons** et des personnes à mobilité réduite a mobilisé 0,6 M€ et l'installation de **mobilier urbain pour le stationnement des vélos** a été financée à hauteur de 0,1 M€.

Les dépenses d'investissement consacrées à l'extension du réseau des transports publics de voyageurs et à l'amélioration des équipements existants (gares, bus, métro) se sont élevées à 24,6 M€ au CA 2025 après 94,0 M€ en 2024.

13,4 M€ ont été dédiés aux **tramways** en 2025, après 42,6 M€ en 2024. Le rythme de liquidation traduit principalement la finalisation des travaux de prolongement de la ligne T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine (12,4 M€ après 40,6 M€ en 2024).

Les dépenses liées aux lignes de **métro** ont représenté 4,5 M€ en 2025, en particulier pour le financement du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la gare de Rosny-Bois Perrier (4,5 M€), l'adaptation de la ligne 14 et de ses stations sur le territoire parisien en raison de la future mise en service de nouvelles rames de cinq voitures (contre quatre actuellement), et la création de nouveaux accès dans les stations existantes.

Le **projet urbain participatif pour la modernisation et l'extension de la gare du Nord** (10^e) a été financé à hauteur de 2,9 M€ pour les travaux et études associés au projet et de 0,5 M€ pour la fourniture de matériels de voirie et d'achats horticoles (végétalisation), soit 3,4 M€ au total.

2,7 M€ ont été versés à la SNCF afin de participer au financement des travaux d'extension du RER E à l'Ouest dans le cadre du **projet Éole**, après 40,6 M€ en 2024. Cette somme correspond à un appel de fonds dans le cadre de l'échéancier de paiement renégocié.

Enfin, 0,6 M€ a été consacré aux **bus**.

Les gares et les canaux se sont vu consacrer 6,6 M€ d'investissements, contre 4,5 M€ en 2024.

L'**entretien et la sécurité des canaux** a mobilisé 4,0 M€ en 2025 et 1,2 M€ a été consacré à la **mise aux normes et des bâtiments afférents**. 1,0 M€ a bénéficié aux projets d'**aménagement de la gare routière Pershing** (17^e) et d'amélioration des **liaisons entre la gare du Nord et la gare de l'Est** avec la requalification de la rue d'Alsace (10^e). Par ailleurs, 0,3 M€ a permis la **modernisation des installations électriques et de commande à distance des ouvrages** du canal Saint-Martin. 0,1 M€ a été dédié à l'**entretien des digues**.

Les dépenses pour les services communs représentent 1,0 M€.

Recettes d'investissement

23,2 M€ ont été perçus en 2025, contre 52,8 M€ en 2024.

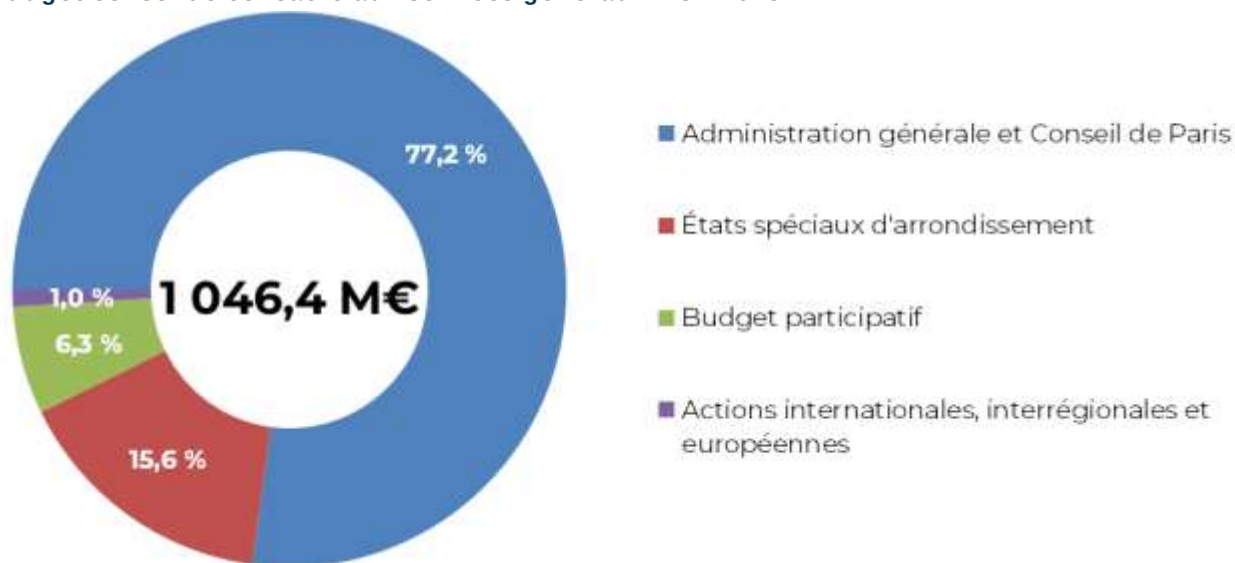
Les recettes liées aux **transports publics de voyageurs** s'élèvent à 10,2 M€ et correspondent à des subventions dans le cadre du prolongement des lignes de tramway T3 et T8, après 39,8 M€ en 2024.

Les recettes relatives aux **circulations douces** s'établissent à 9,0 M€ et correspondent à des subventions pour l'aménagement des pistes cyclables, dont 6,3 M€ versés par la Région Île-de-France, 1,7 M€ par la Métropole du Grand Paris et 1,0 M€ par l'Etat.

Enfin, les recettes perçues au titre de la **voirie** représentent 3,9 M€ et proviennent essentiellement de remboursements pour les opérations de voirie réalisées pour le compte de tiers dont les trois principaux sont Enedis, la RATP et le ministère des armées (pour près de 0,5 M€).

(9) Services généraux

Budget consolidé consacré aux services généraux – CA 2025



Les crédits de la fonction « Services généraux », ventilables par politique publique, sont destinés notamment à l'administration générale, à l'assemblée délibérante, aux États spéciaux d'arrondissement, à l'action internationale et à la gestion des fonds européens. Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie 3 du présent rapport.

en M€	CA 2024	CA 2025
Dépenses de fonctionnement	896,9	885,5
<i>dont masse salariale</i>	452,4	452,0
Dépenses d'investissement	176,6	160,9
Recettes de fonctionnement	241,8	252,6
Recettes d'investissement	10,4	1,2

Dépenses de fonctionnement

Au CA 2025, les dépenses de fonctionnement consacrées aux services généraux représentent 885,5 M€, dont 452,0 M€ de masse salariale.

Au budget primitif 2025, avec 26 créations de postes, un solde des transferts de -2, un solde des transformations de postes de +4 et 45 redéploiements, le solde de la fonction « Services généraux » s'est établi à -17 postes.

Neuf postes ont été créés à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, dont quatre postes pour la création d'un volant de remplacement pour l'accueil dans les maisons de la vie associative et citoyenne, trois postes pour la territorialisation de l'urgence sociale et un poste pour l'accompagnement des mairies d'arrondissement dans la qualité de la relation usager.

Quatre postes ont été créés à la direction constructions publiques et architecture, dont trois postes pour la performance énergétique cofinancés par Enedis au titre du contrat de concession sur les réseaux d'électricité et un poste pour accélérer les travaux dans les locaux de travail.

Quatre postes ont été créés à la direction des ressources humaines pour le service accompagnement et médiation, pour la mission égalité professionnelle et pour le développement des systèmes d'information des ressources humaines.

Quatre postes ont été créés à la direction des systèmes d'information et du numérique, dont trois postes pour renforcer le pôle assistance à maîtrise d'ouvrage et un poste pour l'équipe de cybersécurité.

Trois postes ont été créés à la direction des finances et des achats, dont deux postes pour la mise en œuvre de la réforme de la taxe de séjour et un poste en contrat de projet pour le plan de transformation numérique.

Un poste a été créé à la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports pour le pilotage de la performance.

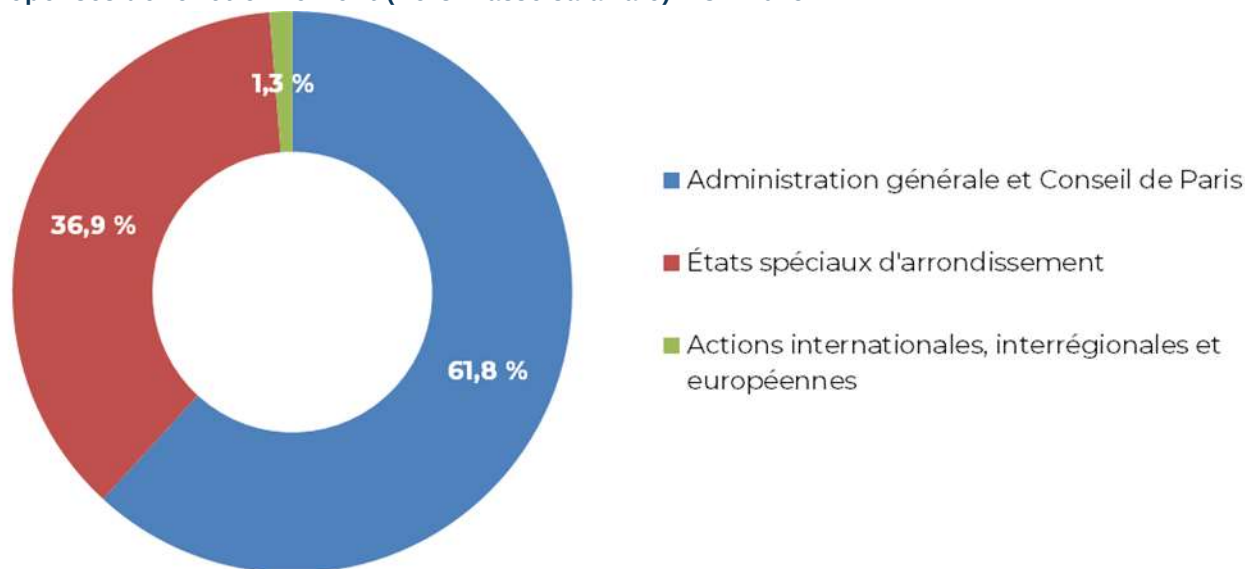
Un poste de juriste a été créé à la direction des affaires juridiques.

Au budget supplémentaire 2025, le solde sur la fonction « Services généraux » s'est établi à -118 (solde de -6 transformations et -112 transferts).

Au total sur l'année 2025, le solde de la fonction « Services généraux » s'établit à -135.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement dédiées aux services généraux atteignent 433,5 M€ au CA 2025, en diminution de 11,0 M€ par rapport au CA 2024 : 268,0 M€ pour les dépenses générales de l'administration et le Conseil de Paris, 159,8 M€ pour les Etats spéciaux d'arrondissement, et 5,7 M€ pour l'action internationale et interrégionale de la collectivité parisienne.

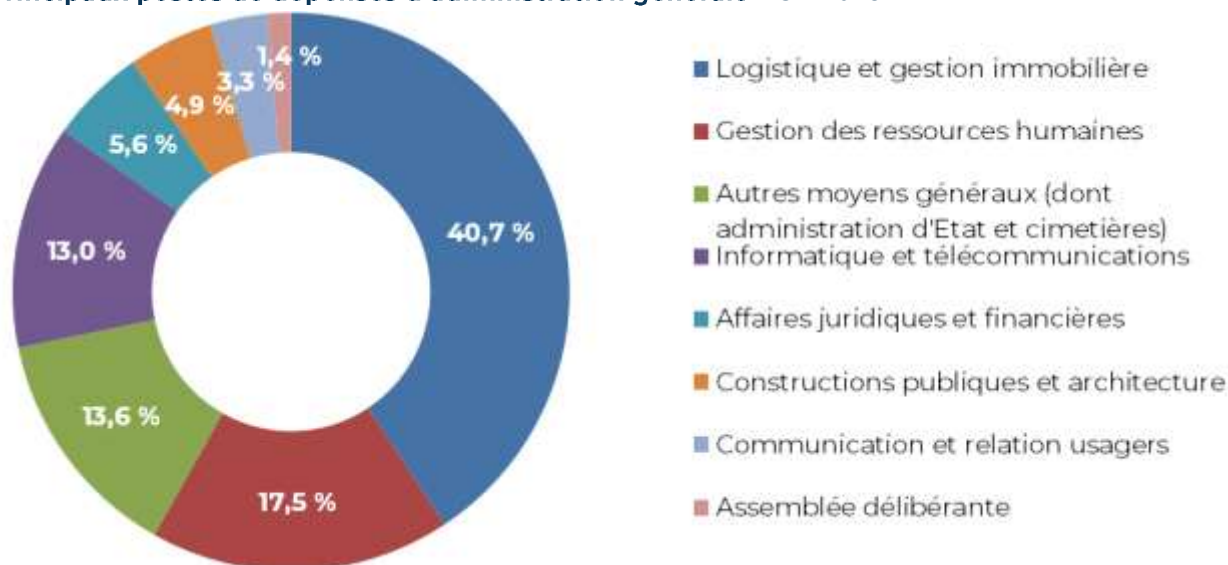
Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2025



Dépenses générales de l'administration et du Conseil de Paris

Le budget de fonctionnement consacré aux dépenses générales de l'administration et du Conseil de Paris s'élève à 268,0 M€, en baisse de 4,3 M€ par rapport au CA 2024.

Principaux postes de dépenses d'administration générale – CA 2025



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 109,1 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport au CA 2024.

Les **loyers, charges et impôts au titre des bâtiments administratifs** atteignent 76,4 M€, en hausse de 0,2 M€ notamment en raison de l'augmentation des loyers du port de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne) et de l'implantation du 121 avenue de France (13^e) ainsi que de nouvelles prises à bail, en particulier les maisons des assistantes maternelles du 12^e et du 20^e.

Les dépenses de **nettoyage des locaux administratifs** atteignent 12,2 M€, en augmentation de 0,6 M€ compte tenu notamment du dynamisme des indices de révision des prix de ces marchés. Elles incluent les prestations externalisées (récurrentes et ponctuelles) mais aussi l'achat de produits et de matériel d'entretien, ainsi que la location d'appareils notamment sanitaires (essuie-mains, tapis, etc.).

Les **dépenses d'habillement et d'équipements de protection individuelle** sont en baisse de 1,3 M€ pour s'établir à 8,5 M€ grâce à une optimisation des commandes.

Les dépenses de **travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments municipaux** sont en baisse de 0,2 M€ pour s'établir à 3,5 M€.

Les dépenses d'**affranchissement** (2,5 M€) diminuent de 0,1 M€ par rapport à 2024.

Les **autres dépenses de logistique** diminuent de 0,3 M€ et s'établissent à 6,0 M€. Elles concernent notamment le recours aux services de transports automobiles municipaux (TAM) pour 4,7 M€ (auto-partage, navettes courrier), les prestations relevant de la reprographie et des élections (1,0 M€), et les dépenses d'aménagement des locaux (0,1 M€).

Les dépenses de développement des ressources humaines atteignent 46,8 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2024.

Les dépenses consacrées aux **œuvres sociales à destination des agents** s'élèvent à 21,0 M€, en baisse de 0,7 M€. Elles comprennent 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) et 7,0 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap). 1,6 M€ est consacré aux autres prestations sociales à destination des agents et notamment aux chèques emploi-service universel (Cesu).

Les dépenses de **formation** (11,0 M€) diminuent de 0,7 M€ en raison d'un nouveau phasage du lancement de plusieurs dispositifs : déploiement de nouveaux parcours de formation initiale (dont architectes-voyers), renforcement des formations obligatoires (en lien notamment avec l'école des métiers de la petite enfance), et accroissement du recours à des intervenants et vacataires (IEVP/EVP) sur les formations initiales des filières techniques.

Les dépenses dédiées au financement des **congés bonifiés** (4,1 M€) augmentent de 2,0 M€ après une année 2024 particulièrement basse en raison des Jeux olympiques et paralympiques.

Les dépenses relatives à la **politique interne d'inclusion**, à 3,9 M€, sont en progression de 0,7 M€. Elles consistent en des dépenses d'accompagnement et de formation, des frais de transports (taxis) et des contrats de prestations de service (interprétariat en langue des signes). Depuis 2024, ces dépenses incluent également toutes les actions liées à la mise en œuvre du plan parisien égalité femmes-hommes ainsi qu'à la lutte contre les discriminations et à la compensation du handicap, dont la certification Afnor.

Les versements au titre des **pensions et rentes** (2,6 M€) sont en baisse de 0,5 M€.

Les dépenses de **prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles** s'établissent à 2,6 M€ (+0,4 M€).

Enfin, 1,7 M€ est consacré aux **services support**, à l'organisation de **concours et recrutements**, à la **communication interne** et aux frais de gestion de la **convention passée avec France Travail** au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne.

Les dépenses relatives à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 34,9 M€, en hausse de 1,6 M€.

Les dépenses consacrées aux **infrastructures informatiques** (entretien et maintenance des réseaux et matériels) atteignent 19,5 M€ et les dépenses nécessaires à la **maintenance applicative** 8,5 M€.

Les dépenses de **télécommunications** diminuent de 0,8 M€ pour se fixer à 6,0 M€ en lien avec la baisse de la consommation de téléphonie mobile.

Les dépenses d'**assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de modernisation des systèmes d'information** de la Ville restent stables à 0,8 M€.

Enfin, les dépenses consacrées aux **services supports** s'établissent à 0,1 M€.

Les dépenses afférentes aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représentent 15,0 M€, en diminution de 3,2 M€ par rapport à 2024

Les dépenses d'**activités juridiques** (6,3 M€) sont en baisse de 3,1 M€, 2024 ayant donné lieu au règlement d'un contentieux très important.

Les dépenses dédiées à la **gestion des finances de la collectivité** (honoraires, marché de certification des comptes, primes d'assurances) sont en hausse de 0,3 M€ pour s'établir à 3,7 M€.

Les dépenses consacrées au **service public de l'accès au droit** sont stables et s'établissent à 2,4 M€.

Les dépenses liées à la **passation des marchés publics et à la gestion des concessions** (2,3 M€) connaissent une hausse de 0,2 M€.

Les **autres dépenses** (documentation, impressions) s'élèvent à 0,3 M€.

Les dépenses allouées à l'entretien et à la maintenance des constructions publiques s'élèvent à 13,2 M€, en baisse de 1,5 M€.

Ces dépenses recouvrent principalement les maintenances préventive et curative des centres thermiques et des installations techniques (ascenseurs, systèmes de sécurité incendie) de l'ensemble des équipements recevant du public ainsi que des locaux de travail, les fournitures des ateliers et les moyens de déplacement des équipes techniques.

Les dépenses de communication s'établissent à 7,8 M€, en diminution de 1,1 M€.

Les dépenses consacrées à l'**organisation d'événements** (3,8 M€) tels que Paris Plages, le feu d'artifice du 14 Juillet, les commémorations du 25 août, ou encore les animations de Noël, augmentent de 0,2 M€.

Les opérations destinées à **faire connaître l'action municipale** (2,1 M€) et les **activités protocolaires** (0,9 M€) sont respectivement en baisse de 0,7 M€ et 0,2 M€.

Les **autres dépenses de communication** (expositions à l'Hôtel de Ville, boutique Paris Rendez-vous, services support) s'établissent à 0,9 M€.

Les dépenses relatives à la gestion des cimetières atteignent 6,4 M€ au CA 2025, en augmentation de 0,6 M€.

Les dépenses dédiées à **la gestion et à l'entretien des cimetières** diminuent de 0,4 M€ pour s'établir à 3,2 M€.

Les **autres dépenses courantes** (convois sociaux pour les personnes à faibles ressources, interventions en cas de sinistre) s'établissent à 3,2 M€ en hausse de 1,0 M€ à la suite de la réévaluation de la grille tarifaire.

Les dépenses relatives aux groupes d'élus et au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 3,7 M€ en 2025 comme en 2024.

Elles comprennent notamment la **subvention versée à la caisse de retraite des élus** (2,7 M€), les **frais de déplacements des élus** (0,5 M€), les **frais de fonctionnement du Conseil de Paris** (0,2 M€) et les dépenses de **formation** (0,2 M€).

Les dépenses relatives aux relations avec les usagers et les associations s'élèvent à 0,7 M€, en baisse de 3,6 M€ à la suite du transfert de la gestion du « fonds des Maires », du théâtre de la Concorde et des subventions pour la participation citoyenne vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ».

Ce montant comprend les dépenses relatives au Médiateur de Paris et à l'accueil des usagers (0,4 M€) ainsi qu'à l'événementiel citoyen (0,2 M€) et à la mise en œuvre de la « ville du quart d'heure » (0,1 M€).

Les autres moyens généraux représentent 30,4 M€ au CA 2025.

Cette rubrique comprend notamment 25,2 M€ de crédits nécessaires aux **opérations comptables de régularisation en recettes** (créances admises en non-valeur, annulations de titres sur exercices antérieurs, apurement de la comptabilité des régies, etc.).

Les dépenses consacrées aux **fonctions d'administration générale pour le compte de l'Etat** (Etat civil et élections) s'établissent à 2,1 M€, en augmentation de 0,3 M€.

Les **frais financiers** (1,7 M€) diminuent de 0,5 M€ et retrouvent le niveau du CA 2023.

La **contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** au titre de la retraite des personnels transférés à l'Etat par la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne s'établit à 0,6 M€.

Les **autres dépenses** s'élèvent à 0,8 M€ et concernent notamment les frais de fonctionnement de l'Inspection générale, du secrétariat général et du cabinet de la maire.

Dotations aux Etats spéciaux d'arrondissement (ESA)

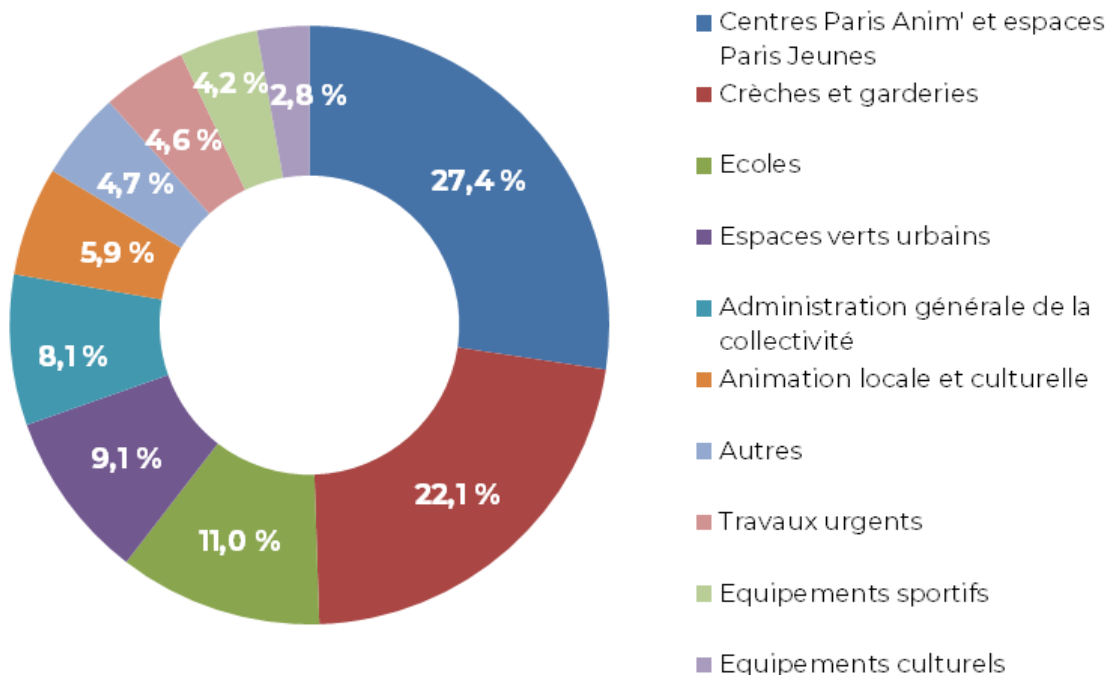
Les dotations de fonctionnement versées par le budget général aux Etats spéciaux d'arrondissement (ESA) s'élèvent à 159,8 M€, soit 145,8 M€ au titre de la dotation de gestion locale et 14,1 M€ au titre de la dotation d'animation locale.

Du point de vue des Etats spéciaux d'arrondissement, les montants exécutés par les mairies d'arrondissement s'élèvent à 163,5 M€. Hors fluides, les dépenses des Etats spéciaux progressent de 1,1 %.

Les dépenses exécutées au titre de la **dotation de gestion locale** des ESA atteignent 113,7 M€, contre 111,2 M€ en 2024 (hors fluides). Cette évolution correspond principalement à l'entretien des nouvelles surfaces végétalisées (+2,1 M€).

Les dépenses au titre de la **dotation d'animation locale** sont de 13,8 M€.

Répartition des dépenses de fonctionnement des ESA (hors fluides) – CA 2025



Actions internationales, interrégionales et européennes

Les dépenses allouées aux relations internationales s'élèvent à 4,9 M€, stables par rapport au CA 2024.

Le montant des **subventions internationales** s'élève à 1,9 M€, dont 0,6 M€ pour l'association internationale des maires francophones.

Les dépenses dédiées à l'**évènementiel** (journée des droits de l'Homme, journée de l'Europe, illuminations de la Tour Eiffel, etc.) et au fonctionnement de la délégation générale aux relations internationales représentent 1,4 M€.

L'**aide publique au développement**, essentiellement dans le domaine de la santé et de la lutte contre le Sida, s'est élevée à 1,6 M€.

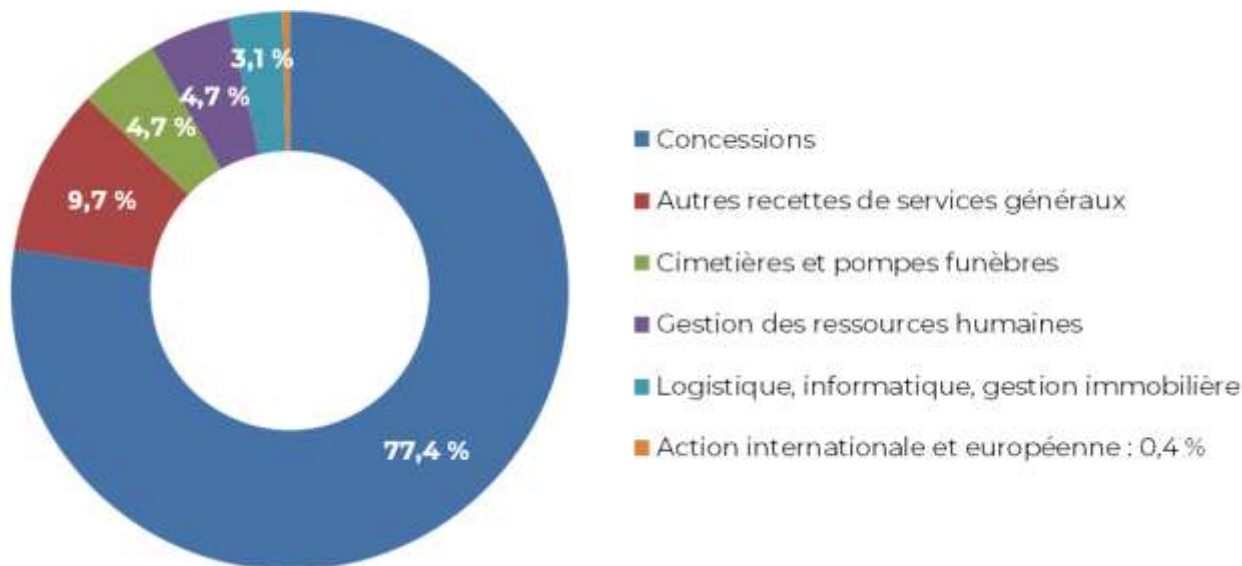
Les dépenses consacrées à l'action métropolitaine en lien avec le Grand Paris s'établissent à 0,4 M€, dont 0,3 M€ de cotisations à des associations d'élus.

Les crédits consacrés aux actions interrégionales avec les villes d'outre-mer (subventions aux associations, commémorations de l'abolition de l'esclavage) atteignent 0,4 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux augmentent de 10,8 M€ au CA 2025 pour atteindre 252,6 M€, soit 251,6 M€ de recettes d'administration générale et 1,0 M€ de subvention globale du fonds social européen (FSE).

Recettes de fonctionnement – CA 2025



Administration générale de la collectivité

Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité s'élèvent à 251,6 M€, en progression de 17,9 M€ par rapport au CA 2024.

Les recettes issues des **concessions** (établissements concédés, affichage public et réseaux de télécommunications) s'établissent à 195,5 M€. La hausse de 17,2 M€ par rapport à 2024 s'explique

principalement par la révision annuelle tarifaire et une hausse de la redevance de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Les recettes issues d'**opérations de régularisation comptable** (annulations de mandats sur exercice antérieur, apurement des encaissements non titrés, récupération de TVA) représentent 14,9 M€ en 2025 comme en 2024.

Les recettes liées aux **ressources humaines** représentent 11,9 M€, en baisse de 0,7 M€. Les remboursements de charges de personnel mis à disposition augmentent de 0,2 M€ pour s'établir à 7,0 M€. Les remboursements de charges engagées par la collectivité (recette issue notamment du fonds national de compensation du supplément familial de traitement) s'élèvent à 2,1 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2024. Les recettes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) atteignent 1,6 M€ (-0,6 M€).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** s'élèvent à 11,9 M€, en hausse de 0,8 M€ sur un an. Les recettes issues de la gestion des cimetières atteignent 9,7 M€, en hausse de 0,7 M€. Celles issues des concessions de pompes funèbres et chambres funéraires s'élèvent à 2,2 M€, en hausse de 0,1 M€.

Les recettes relatives **aux activités informatiques et à la téléphonie** atteignent 7,3 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2024. Elles correspondent à des remboursements de prestations dans le cadre de conventions de services passées avec des partenaires de la Ville.

Les recettes relatives aux **activités juridiques et financières** s'élèvent à 5,5 M€, en hausse de 1,2 M€. Le produit issu des décisions de justice favorables à la Ville reste stable à 2,2 M€. Les droits de stationnement des taxis parisiens perçus au titre de l'exercice précédent s'établissent à 1,6 M€. Enfin, la vente de certificats d'énergie a rapporté 1,2 M€ en 2025.

Les **autres recettes d'administration générale** représentent 4,6 M€ (-1,5 M€ par rapport à 2024), dont 1,8 M€ lié à la communication et au protocole (location des salons de l'Hôtel de Ville, partenariats, gestion des marques), 1,2 M€ au titre du remboursement par l'Etat des actions d'administration effectuées pour son compte (recensement et élections), 0,7 M€ lié à l'immobilier et la logistique, et 0,3 M€ d'indemnités contentieuses relatives à l'exécution de marchés de travaux.

Fonds européens

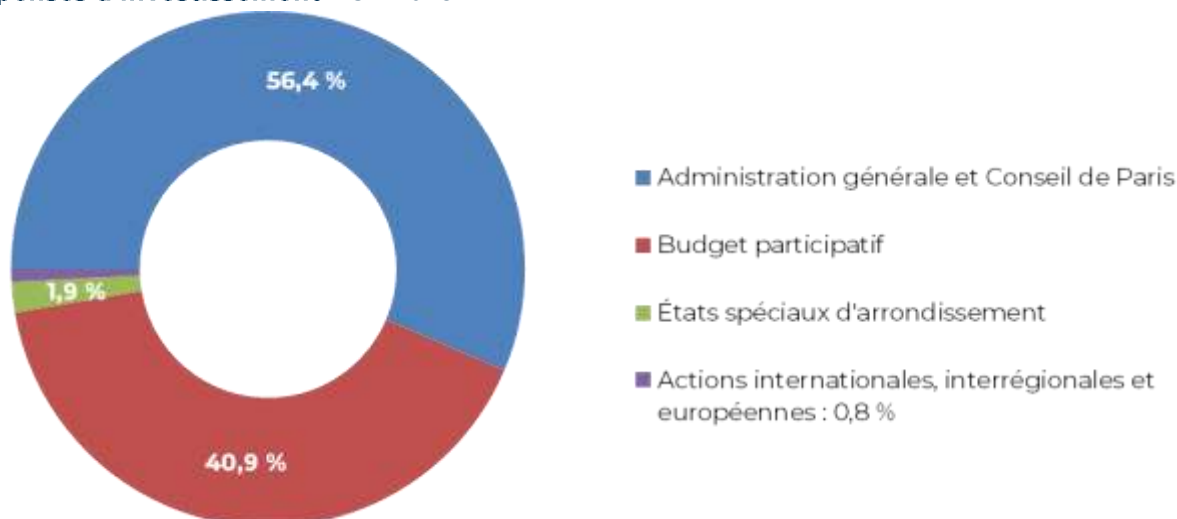
Les produits tirés de la participation du fonds social européen aux actions de solidarité pilotées par la collectivité parisienne s'élèvent à 1,0 M€, en baisse de 7,0 M€ par rapport à 2024.

Cette diminution est due au versement en 2024 du solde du programme 2014-2021, 2025 marquant le début d'un nouveau programme de cofinancement.

Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées au titre de la fonction « Services généraux » s'élèvent à 160,9 M€, après 176,6 M€ en 2024.

Dépenses d'investissement – CA 2025



90,8 M€ ont été consacrés à l'administration générale et au Conseil de Paris, après 109,7 M€ en 2024.

Les dépenses ont concerné l'informatique et les télécommunications à hauteur de 54,8 M€, après 58,6 M€ en 2024.

20,5 M€ ont été consacrés au lancement et à la poursuite de **projets informatiques**, dont 4,8 M€ pour les projets liés à la gestion des ressources humaines (HR4You notamment), 2,9 M€ pour les projets liés à l'espace public (police municipale, travaux dans l'espace public), 2,8 M€ pour les projets tournés vers le service des usagers, 2,6 M€ pour le système d'information bâtementaire, 1,6 M€ pour le système d'information géographique, 0,9 M€ pour les projets liés à la gestion financière, 0,4 M€ pour la cybersécurité et 0,3 M€ en faveur des services numériques liés au logement.

12,1 M€ ont été consacrés à la **tierce maintenance applicative**.

8,1 M€ ont été dédiés à l'**équipement informatique et de téléphonie** des services de la Ville et 0,7 M€ a été consacré à la **maintenance évolutive des outils collaboratifs**.

4,4 M€ ont été dépensés pour les **réseaux**, en particulier 0,7 M€ pour la fibre développée en propre par la Ville et 0,5 M€ pour y raccorder de nouveaux locaux.

Les dépenses liées au **stockage des données** ont représenté 3,9 M€.

Enfin, les **prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la modernisation et des systèmes d'information de la collectivité se sont vu consacrer 2,8 M€ et le maintien en condition opérationnelle des **infrastructures** 2,3 M€.

26,6 M€ ont été alloués à l'entretien, à la modernisation des installations techniques et aux aménagements des bâtiments administratifs (après 28,1 M€ en 2024).

11,5 M€ ont été dédiés à la **modernisation des installations techniques dans les bâtiments administratifs**, après 10,0 M€ en 2024. 3,7 M€ ont notamment été consacrés à la supervision et la mise aux normes des ascenseurs, 3,3 M€ à la modernisation des installations électriques et techniques, 3,6 M€ à la modernisation de la sécurité incendie, et 1,0 M€ pour équiper les sites municipaux de bornes de recharge pour véhicules électriques.

8,2 M€ ont été mobilisés pour **les aménagements et travaux dans les bâtiments administratifs**, dont 1,5 M€ pour le nouveau centre administratif Boucry (18e) accueillant la direction de la santé publique.

3,3 M€ ont été consacrés aux **études**, à l'achat de **mobilier**, de **matériel** et d'**outillage**, ainsi que **de fournitures pour les interventions en régie**.

Enfin, 2,2 M€ ont été consacrés aux **ravalements** des façades et 1,1 M€ à la rénovation des **toitures**.

1,7 M€ a été consacré aux acomptes versés à la société publique locale (SPL) PariSeine pour le **projet de réaménagement et de modernisation des abords du site de la Tour Eiffel**, après 14,4 M€ en 2024.

Les **autres dépenses** ont concerné notamment :

- les **cimetières et pompes funèbres** pour 4,5 M€ ;
- les **ressources humaines** pour 1,7 M€, notamment pour les centres de restauration et le matériel des agents en situation de handicap ;
- la **ville du quart d'heure** pour 0,5 M€.

65,7 M€ ont été consacrés aux projets du budget participatif, contre 60,1 M€ M€ en 2024.

Le budget participatif d'arrondissement a mobilisé 49,0 M€, contre 44,7 M€ en 2024.

13,8 M€ ont porté sur des **projets liés aux affaires scolaires**, 6,6 M€ sur **des projets culturels**, 6,4 M€ sur des **projets liés à la jeunesse et au sport**, 4,1 M€ sur des **projets liés aux travaux de voirie** et 3,4 M€ sur des **projets liés à la démocratie et la citoyenneté**.

Le budget participatif de Paris a mobilisé 13,8 M€, après 13,3 M€ en 2024.

Ces dépenses reflètent la poursuite de projets en cours, dont 2,0 M€ afin de promouvoir **le sport pour toutes et tous dans les quartiers**, 1,6 M€ pour la **diminution des déchets**, 1,5 M€ en faveur de **l'autonomie des personnes handicapées**, 1,3 M€ pour les projets de **végétalisation** de l'espace public, et 0,5 M€ pour la mise en place d'**abris pour les personnes sans domicile**.

Le budget participatif des écoles a mobilisé 3,0 M€ en 2025.

3,1 M€ ont été alloués aux Etats spéciaux d'arrondissement (ESA) au titre de la dotation d'investissement après 5,4 M€ en 2024.

Enfin, 1,3 M€ a été consacré à la coopération décentralisée et aux actions interrégionales, européennes et internationales.

Ce poste de dépenses est principalement constitué d'une subvention de 0,9 M€ à l'association internationale des maires francophones.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement au titre des services généraux se sont élevées à 1,2 M€ après une année 2024 (10,4 M€) marquée par une subvention exceptionnelle du fonds vert (7,8 M€) au titre des travaux d'ouverture au public de la petite ceinture.

1,0 M€ a été perçu dans le cadre de projets du ***budget participatif***, constitué essentiellement de subventions attribuées en faveur d'équipements sportifs dans le 16^e arrondissement (0,5 M€) ainsi que pour financer des travaux visant à lutter contre les effets du réchauffement climatique (0,3 M€).

0,2 M€ de recettes a été perçu principalement au titre des travaux et aménagements réalisés dans les cimetières parisiens.



INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

Détail des opérations équilibrées

Les parties 2, 3 et 4 du présent rapport présentent le budget réel de la Ville de Paris, net des opérations équilibrées en dépenses et en recettes, afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2025.

Section de fonctionnement

En fonctionnement, les opérations équilibrées correspondent aux opérations inscrites en dépenses et en recettes sur le budget de la collectivité, telles que la perception et le reversement à la Société du Grand Paris (SGP) de la part régionale de la taxe de séjour (24,8 M€ en 2025), ainsi que les charges et produits exceptionnels exécutés en lien avec l'opération de gestion du parc des expositions de la porte de Versailles (15^e) (11,7 M€ en 2025).

Il est à noter également que, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, le compte administratif comptabilise 199,9 M€ au titre du produit des cessions (sur le compte 775) et 1,0 M€ au titre de compléments de prix (sur le compte 75888), montants constatés en fonctionnement mais immédiatement réintégrés à la section d'investissement par mouvement d'ordre : ces montants sont donc présentés au sein des recettes d'investissement. En effet, lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Les comptes 775 et 75888 de la section de fonctionnement font office de comptes-pivots pour percevoir les montants de recette bruts (sans cette décomposition). La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre.

Le montant total des opérations pour ordre s'établit à 736,8 M€ en dépenses et 78,9 M€ en recettes, correspondant à des transferts entre sections équilibrés par des recettes et dépenses d'ordre de montants équivalents en investissement. Elles sont détaillées dans le paragraphe relatif aux opérations pour ordre.

Dépenses de fonctionnement – CA 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	483,6
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	864,5
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	633,1
Santé et action sociale	2 666,4
Aménagement des territoires et habitat	287,0
Action économique	52,2
Environnement	790,2
Transports	735,8
Services généraux	885,5
Opérations non ventilées	1 874,7
Total dépenses réelles de fonctionnement (a)	9 273,1

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (b)	773,3
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	736,8
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	24,8
Charges constatées d'avance bail emphytéotique parc des expositions	11,7
Total budgétaire (a) + (b)	10 046,4

Recettes de fonctionnement – CA 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	2,8
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	70,7
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	128,7
Santé et action sociale	670,2
Aménagement des territoires et habitat	242,6
Action économique	243,3
Environnement	825,4
Transports	478,8
Services généraux	252,6
Opérations non ventilées	7 158,1
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	10 073,1

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (b)	316,4
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	78,9
Compléments de prix à réintégrer en section d'investissement (compte 75888)	1,0
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	24,8
Produits constatés d'avance bail emphytéotique parc des expositions	11,7
Produits de cessions à réintégrer en section d'investissement (compte 775)	199,9
Total budgétaire (a) + (b)	10 389,5

Section d'investissement

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 631,2 M€ hors remboursements d'emprunt) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 308,1 M€ d'amortissement de la dette (annuité / remboursement du capital) ;
- 163,7 M€ correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes relatives notamment à la Foncière du logement abordable et aux opérations d'aménagement ;
- 118,5 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, correspondant aux opérations patrimoniales sur le chapitre fonctionnel 925 et décrites ci-après ;
- 78,9 M€ d'opérations d'ordre entre sections, décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement (538,3 M€ hors emprunt) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 999,7 M€ de nouveaux emprunts ;

- -1,1 M€ correspondant au solde des primes d'émission versées et reçues ;
- 163,7 M€ correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées relatives notamment à la Foncière du logement abordable et aux opérations d'aménagement ;
- 736,8 M€ d'opérations d'ordre entre sections, décrites ci-après ;
- 118,5 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, correspondant aux opérations patrimoniales sur le chapitre 925, et décrites ci-après ;
- -199,9 M€ de produits de cession et -1,0 M€ de compléments de prix exécutés en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement – CA 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	18,5
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	109,0
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	183,3
Santé et action sociale	67,0
Aménagement des territoires et habitat	757,7
Action économique	11,9
Environnement	96,7
Transports	150,1
Services généraux	160,9
Opérations non ventilées	76,0
Total dépenses réelles d'investissement (a)	1 631,2

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (b)	669,3
Remboursements d'emprunt	308,1
Opérations équilibrées neutralisées	163,7
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926 hors	78,9
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	118,5
Total budgétaire (a) + (b)	2 300,4

Recettes d'investissement – CA 2025

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	0,1
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	6,0
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	33,0
Santé et action sociale	10,8
Aménagement des territoires et habitat	144,5
Action économique	0,4
Environnement	3,0
Transports	23,2
Services généraux	1,2
Opérations non ventilées	316,2
Total dépenses réelles d'investissement (a)	538,3

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (b)	1 816,7
Nouveaux emprunts (comptes 16311 et 1641)	999,7
Solde des primes d'émissions versées/reçues (compte 169)	-1,1
Opérations équilibrées neutralisées	163,7
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926)	736,8
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	118,5
Produits de cessions exécutés en section de fonctionnement (compte 775)	-199,9
Produits de compléments de prix exécutés en section de fonctionnement (compte 75888)	-1,0
Total budgétaire (a) + (b)	2 355,1

Les opérations liées à la dette

En 2025, la Ville de Paris a continué de privilégier les emprunts obligataires comme modalité de financement de ses investissements non couverts par l'autofinancement. Deux opérations au format obligataire sous le programme EMTN (« *Euro Medium Term Notes* ») de la Ville ont été contractées. Une obligation publique d'un montant de 350,0 M€ dite « *sustainable* », fléchée vers des projets d'investissement qui contribuent au développement durable, a été émise en début d'année. Elle a été suivie, en mai, par une seconde émission publique non labellisée d'un montant identique. Sept placements privés pour un montant total de 150,9 M€, deux emprunts au format schuldschein (55 M€) et trois emprunts souscrits au près de la Caisse des dépôts et consignations (93,8 M€) ont contribué au financement du programme d'investissement de la Ville. Le montant total de ces opérations s'élève à 999,7 M€.

Le tableau suivant présente le détail des opérations d'emprunts souscrites en 2025 :

Date	Format	Montant (en M€)	Durée (années)	Taux (%)	Spread / OAT (en BP = 0,01 %)	Prêteur / Arrangeur
29/01/2025	Obligataire publique « sustainable »	350,0	11,0	3,528	16	Nomura/DB/Natixis
20/05/2025	Obligataire publique	350,0	15,0	3,752	13	Natwest/SG/ING
30/09/2025	Schuldschein	30,0	10,0	3,668	14	DZBank
06/10/2025	Placement privé	20,0	5,0	2,95	18	Natixis
10/10/2025	Placement privé	10,0	4,0	2,694	17	TPICAP
17/10/2025	Placement privé	20,0	10,0	3,497	15	Natixis
29/10/2025	Placement privé	10,0	4,0	2,658	18	Jefferies
05/11/2025	Placement privé	25,0	13,0	3,837	15	Octo
26/11/2025	Schuldschein	25,0	13,0	3,83	15	SG-FFT
01/12/2025	Placement privé	25,0	13,0	3,894	15	SG
10/12/2025	Placement privé	40,9	13,0	4,007	16	BOA
09/12/2025	CDC	48,7	25,0	Livret A + 0,5 pbs		CDC
09/12/2025	CDC	36,3	25,0	Livret A + 0,5 pbs		CDC
09/12/2025	CDC	8,9	20,0	Livret A + 0,5 pbs		CDC
Total 2025		999,7	13,6	3,636	14,8	

La durée de vie moyenne de l'encours est stable à 13,9 ans. Le taux moyen jusqu'à extinction a quant à lui augmenté pour atteindre 2,25 % compte tenu de l'impact de la hausse des taux des emprunts d'Etat français, qui servent de référence aux emprunts de la Ville.

Les opérations d'ordre budgétaires

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures sans flux financiers réels. Elles doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à constituer de l'autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont au contraire pour effet de réduire le niveau de l'épargne réglementaire.

Il existe trois types d'opérations d'ordre budgétaires qui sont regroupées dans des chapitres globalisés spécifiques :

- les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 926 et 946) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dites « patrimoniales » (chapitre 925) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 951) à la section d'investissement (chapitre 953), qui ne donne pas lieu à réalisation.

Les montants des opérations d'ordre budgétaires intervenues en 2025 sont les suivants :

en M€		Investissement		Fonctionnement			
Chapitre		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Chapitre	
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78,9	736,8	736,8	78,9	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946
925	Opérations patrimoniales	118,5	118,5				

Mouvements d'ordre budgétaires entre sections (chapitres 926 et 946)

en M€		Investissement		Fonctionnement			
Chapitre		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Chapitre	
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78,9	736,8	736,8	78,9	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946

Les opérations de transfert entre sections comptabilisent des opérations de transfert en section d'investissement, des opérations de cession qui retracent les différences sur réalisations et enfin des opérations de transfert en section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement et leurs reprises : transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement et reprises

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les comptes 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2025, il a été procédé à l'**amortissement des biens acquis depuis 2005 et des subventions d'équipement versées depuis 2010** pour un montant total de 462,4 M€. Les **reprises d'amortissements** liées à des remboursements de trop-perçus sur subventions versées se sont élevées à 0,1 M€ (dépense d'investissement aux comptes 28 et recette de fonctionnement aux comptes 78).

Par ailleurs, l'**amortissement des primes d'émission des obligations** imputé sur les comptes 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement correspond à la part annuelle, sur la

durée de vie des émissions obligataires émises au-dessous du pair, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement. Depuis 2020, l'amortissement est fait *pro rata temporis* à partir de la date d'émission.

Quarante-cinq émissions obligataires lancées depuis 2007 justifient une dépense de 3,1 M€ en 2025.

En sens inverse, cinq émissions obligataires émises au-dessus du pair justifient une reprise de 0,4 M€ en 2025 (dépense d'investissement aux comptes 16 et recette de fonctionnement aux comptes 78).

Les provisions pour risques et charges et les dépréciations sont comptabilisées sur les comptes 68 en dépenses de fonctionnement et sur les comptes 49, 15 et 29 en recettes d'investissement afin de couvrir des risques identifiés et de constater des pertes de valeur.

Les provisions et les dépréciations ont ainsi été portées de 215,3 M€ à 240,4 M€, soit une augmentation de 25,1 M€ :

- les **provisions pour risques et charges** ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 52,3 M€ et d'une reprise de 14,9 M€. Les provisions constituées sont ainsi portées de 50,9 M€ à 88,3 M€ ;
- les **dépréciations des comptes de redevables** ont fait l'objet d'une reprise de provision de 14,3 M€. Ce mouvement permet d'ajuster les provisions en lien avec le suivi effectué par la direction régionale des finances publiques (DRFiP). Les provisions constituées sont ainsi ramenées de 136,4 M€ à 122,1 M€ ;
- les **dépréciations des titres de participation et autres formes de participation** ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 0,1 M€ et d'une reprise de 0,1 M€. Les provisions constituées sont ainsi maintenues à 19,6 M€ ;
- les **dépréciations des autres immobilisations financières** ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 2,0 M€. Les provisions constituées sont ainsi portées de 8,4 M€ à 10,4 M€ ;

Les transferts entre sections retraçant les différences sur réalisations constatées lors de cessions d'immobilisations

Les cessions d'immobilisations sont inscrites au budget uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 954). Elles font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. La sortie des biens du patrimoine et les différences sur réalisation sont constatées par des écritures d'ordre.

Les **produits de cession et d'échange d'actifs** se sont élevés à 199,9 M€.

Ont été enregistrées :

- en dépenses de fonctionnement et, symétriquement, en recettes d'investissement, 134,7 M€ de valeur nette comptable d'immobilisations cédées (comptes 21 en investissement), ainsi que 81,3 M€ de plus-values, soit un total de 216,0 M€ ;
- en recettes de fonctionnement et, symétriquement, en dépenses d'investissement, 16,1 M€ de moins-values.

Les principales opérations de cessions ou d'échanges d'immobilisations portant sur le patrimoine immobilier concernent :

- l'apport en nature de six immeubles au bénéfice de la Foncière du logement abordable pour 160,1 M€ en contrepartie d'une augmentation de capital ;
- la cession d'un volume immobilier situé au 70 boulevard Barbès (18^e) pour 12,1 M€.

Des compléments de prix ont été comptabilisés pour 1,0 M€ concernant notamment la cession de volumes commerciaux situés dans le Forum des Halles (0,8 M€) (dépense de fonctionnement au compte 65888 et recette d'investissement en 1021).

Les recettes de fonctionnement : transferts de la section d'investissement à la section de fonctionnement

Les **subventions d'investissement reçues rattachées à des actifs amortissables** recouvrent les comptes 13 (subventions d'investissement) en dépenses d'investissement et 77 (produits spécifiques) en recettes de fonctionnement. Elles font l'objet chaque année d'une reprise en section de fonctionnement. Cette reprise s'est élevée à 20,2 M€ en 2025 et a concerné principalement :

- la reprise des subventions d'équipement reçues de l'Etat dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement, à hauteur de 13,5 M€. La reprise au compte de résultat s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des subventions versées aux comptes 204. Depuis l'exercice 2019, le solde des subventions d'investissement diminue ainsi progressivement sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des biens financés ;
- conformément à l'instruction budgétaire et comptable et par exception, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reçues au cours de l'exercice précédent (5,8 M€) fait l'objet chaque année d'une reprise totale en section de fonctionnement pour un montant au plus égal à la dotation d'amortissement des bâtiments scolaires de l'année ;
- les autres plans de reprises de subventions ont fait l'objet d'une comptabilisation à hauteur de 0,9 M€.

S'agissant des **travaux en régie**, l'opération consiste à ré-imputer en dépenses d'investissement aux comptes 21 les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisés (recette de fonctionnement en 722). Elle s'est élevée à 2,8 M€ en 2025.

La **réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés** pour 10,2 M€ (dépense en 16 et recette en 752) correspondant aux loyers capitalisés perçus en 2022 et 2024 (loyers des baux emphytéotiques n'ayant pas bénéficiés de la dérogation interministérielle).

Les opérations patrimoniales : écritures internes à la section d'investissement (chapitre 925)

en M€		Investissement	
Chapitre		Dépenses	Recettes
925	Opérations patrimoniales	118,5	118,5

Ces mouvements totalisant 118,5 M€ correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Ils concernent principalement :

- l'intégration **des frais d'études et des frais d'insertion suivis de travaux aux dépenses de travaux** pour 45,6 M€ (dépense aux comptes 21 et 23 et recette aux comptes 20). En 2025, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion de 2023 à 2024. Ces mouvements permettent d'intégrer ces frais aux dépenses éligibles au FCTVA et de valoriser le patrimoine ;
- le solde d'opérations livrées ainsi que le **transfert des avances** versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage ou de marchés publics pour 35,6 M€ (comptes 21 en dépenses ; 237 et 238 en recettes) ;
- la **réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés** pour 23,7 M€ (dépense en 16 et recette en 1068) correspondant aux loyers capitalisés perçus de 2016 à 2022 (loyers qui avaient bénéficié d'une dérogation interministérielle) ;
- la **réintégration des primes d'émission d'obligations** des emprunts à hauteur de 1,1 M€ (dépense aux comptes 163 et recette en 169). Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti

de primes sont comptabilisés pour leur valeur totale au compte d'emprunt. La contrepartie de ces primes est enregistrée sur le compte spécifique ;

- l'intégration **de la dotation d'investissement des Etats spéciaux d'arrondissement (ESA) aux immobilisations** pour 5,8 M€ (comptes 21 en dépenses et 238 en recettes) ;
- l'intégration à l'actif de **biens immobiliers reçus suite à des legs** pour 3,0 M€ dont 2,6 M€ portent sur le legs Daout-Dumas ;
- **l'acquisition gratuite** ou pour 1 € symbolique de terrains et bâtiments pour 2,1 M€, dont un terrain sis 5 place de Catalogne (14^e) pour 0,5 M€ dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Guillemot-Vercingétorix (compte 21 en dépenses et 13 en recettes) ;
- un **loyer capitalisé** pour 1,6 M€ versé par la Ville de Paris dans le cadre du bail emphytéotique signé afin de loger **l'école des métiers de la petite enfance** (compte 20 en dépenses et 16 en recettes).

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

La prévision budgétaire pour 2025 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 126,2 M€. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et au remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Les autorisations de programme (AP)

Au 31 décembre 2025, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2025 (2 091,7 M€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (213,6 M€), le solde d'AP s'établit à 6 090,8 M€.

Ce montant tient compte des mandatements sur autorisation de programme (crédits réels) intervenus en 2025, soit 1 794,9 M€, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours à fin 2025 à 10 513,2 M€.

Stock brut au 31/12/2024	AP votées en 2025	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2025	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2025	Dont mandats émis 2025	Stock AP au 31/12/2025
14 726,0 M€	2 091,7 M€	213,6 M€	16 817,7 M€	10 513,2 M€	1 794,9 M€	6 090,8 M€



PRÉSENTATION PAR CHAPITRES COMPTABLES, RÉSULTATS ET RATIOS FINANCIERS

Compte administratif 2025 de la Ville de Paris

Équilibre financier

en M€

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014, 016, 017	9 080,8	Comptes 70 à 75 + 013, 016, 017	10 071,3
66 Charges financières	214,9	76 Produits financiers	38,6
67 Charges spécifiques	13,8	77 Produits spécifiques	200,5
Total dépenses réelles	9 309,5	Total recettes réelles	10 310,5
		Solde des opérations réelles	1 001,0
Opérations d'ordre de section à section			
Total dépenses d'ordre	736,8	Total recettes d'ordre	78,9
Total des dépenses	10 046,4	Total des recettes	10 389,5
Résultat de l'exercice en fonctionnement			343,1
002 Résultat antérieur reporté			-120,7
Résultat cumulé en fonctionnement avant affectation			222,4

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	0,7	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	162,5
13 Subventions	4,0	138 Subventions d'investissement non affectées	0,0
16 hors 16449 Rem boursement d'em prunts	326,5	27 Rem boursements de prêts	88,5
16449 Crédit revolving	0,0	Autres ressources externes définitives	
26 Participations	201,1	20 Im mobilisations incorporelles	0,1
27 Autres im mobilisations financières	15,9	204 subventions d'équipement	1,8
		21 Im mobilisations corporelles	0,0
		23 Im mobilisations en cours	1,0
		26 Cessions de participations et créances rattachées	0,0
Dépenses d'équipement		13 hors 138 Subventions d'investissement	137,5
20 Im mobilisations incorporelles	56,0	Autres ressources externes non définitives	
204 + 2324 Subventions d'équipements versées	372,3	163 Em prunts obligataires	998,6
21 Im mobilisations corporelles	349,2	164 hors 16449 Emprunts bancaires	0,0
22 Im mobilisations reçues en affectation	0,0	16449 Crédit revolving	0,0
23 hors 2324 Im mobilisations en cours	770,4	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,5
018 RSA	0,4	168 Autres emprunts et dettes assimilées	104,8
45 Opérations pour compte de tiers		45 Opérations pour compte de tiers	
Dépenses	6,5	Recettes	4,4
Total dépenses réelles	2 103,0	Total recettes réelles	1 499,7
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)			603,3
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total	118,5	Total	118,5
Opérations d'ordre de section à section			
Total	78,9	Total	736,8
Total réel + ordre	2 300,4	Total réel + ordre	2 355,1
R1068 Affectation n-1			
Total des dépenses	2 300,4	Total de recettes	2 355,1
Résultat de l'exercice en investissement			54,6
001 Résultat antérieur reporté			-67,2
Résultat cumulé en investissement			-12,6

Soldes financiers consolidés

en M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024/2025
Recettes courantes de fonctionnement	9 048,4	9 487,1	9 450,8	10 034,5	6,2 %
Charges de gestion courante	8 348,0	8 584,4	9 010,4	9 058,1	0,5 %
Epargne de gestion	700,3	902,6	440,4	976,4	121,7 %
Solde financier	-118,7	-144,2	-173,4	-176,3	1,6 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 071,8	9 513,9	9 481,6	10 073,1	6,2 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 490,1	8 755,4	9 214,7	9 273,1	0,6 %
Epargne brute	581,7	758,4	266,9	800,1	199,7 %
Remboursements d'emprunt	318,0	303,0	308,1	308,1	0,0 %
Epargne nette	263,7	455,4	-41,1	492,0	-1296,9 %
Recettes réelles d'investissement	584,2	613,8	538,2	538,3	0,0 %
Capacité de financement des investissements	1165,8	1 372,3	805,2	1 338,4	66,2 %
Dépenses réelles d'investissement	1 523,3	1 757,4	1 801,7	1 631,2	-9,5 %
Besoin de financement	675,5	688,1	1 304,5	600,9	-53,9 %
Nouveaux emprunts (dont prime d'émission)	863,0	645,0	980,0	999,7	2,0 %
Fonds de roulement au 01/01	17,1	194,2	143,8	-187,9	-230,7 %
Variation du fonds de roulement	177,1	-50,5	-331,7	397,7	
Fonds de roulement au 31/12	194,2	143,7	-187,9	209,8	
Encours de dette au 01/01	7 183,4	7 714,6	8 043,0	8 700,5	8,2 %
Encours de dette au 31/12	7 714,6	8 043,0	8 700,5	9 377,8	7,8 %
Variation de l'encours de dette	531,2	328,4	657,5	677,2	3,0 %
Capacité de financement	76,5 %	78,1 %	44,7 %	82,1 %	83,6 %

Principaux ratios financiers

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
1. Taux d'épargne nette				
Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	2,9 %	4,8 %	-0,4 %	4,9 %
2. Indicateurs d'endettement				
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	85,0 %	84,5 %	91,8 %	93,1 %
Encours de la dette en capital / Epargne brute	13,3	10,6	32,6	11,7
Encours de dette en capital / Population (en euros)	3 567,3	3 685,8	4 167,8	4 577,9
3. Indicateur de rigidité des charges de structure				
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	28,0 %	27,7 %	29,5 %	28,5 %
4. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (Ville uniquement)				
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes	46,4 %	47,8 %	48,3 %	47,4 %
5. Effort fiscal (Ville uniquement)				
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxes	50,1 %	49,9 %	49,9 %	62,7 %

